



CONTRAT DE VILLE DU MANTOIS

2015-2020



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PRESENTATION GENERALE | 4 |
| ➤ PREAMBULE | 5 |
| ➤ PRESENTATION DU TERRITOIRE..... | 7 |
| ➤ LES QUARTIERS PRIORITAIRES | 11 |
| ➤ QUARTIER DE VEILLE..... | 18 |
| ➤ QUARTIER VECU..... | 19 |
| | |
| ELEMENTS DE DIAGNOSTIC | 23 |
| | |
| ENJEUX TRANSVERSAUX..... | 39 |
| ➤ EGALITE ET CITOYENNETE..... | 40 |
| ➤ JEUNESSE | 42 |
| ➤ LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS..... | 44 |
| ➤ EGALITE FEMMES - HOMMES | 45 |
| | |
| PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE | 47 |
| ➤ PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES | 48 |
| ➤ ORIENTATIONS STRATEGIQUES | 56 |
| <i>N°1 – POURSUIVRE UNE POLITIQUE D’INTEGRATION DES QUARTIERS DANS UNE PERSPECTIVE DE CONFORTEMENT DU POLE URBAIN</i> | <i>56</i> |
| <i>N°2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE URBAINE ET LA DIVERSIFICATION DE L’HABITAT.....</i> | <i>57</i> |
| <i>N°3 – PERENNISER LES INVESTISSEMENTS PAR UNE POLITIQUE DE GESTION URBAINE ADAPTEE.....</i> | <i>58</i> |
| <i>N°4 – REDEFINIR UNE STRATEGIE DE PEUPEMENT INTERCOMMUNALE.....</i> | <i>60</i> |
| | |
| PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION..... | 61 |
| ➤ PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES | 62 |
| ➤ ORIENTATIONS STRATEGIQUES | 64 |
| <i>N°1 – AGIR POUR DEVELOPPER L’EMPLOI DANS LE BASSIN.....</i> | <i>64</i> |
| <i>N°2 - DEVELOPPER L’ENTREPRENARIAT DANS LES QUARTIERS, ET VALORISER LE « CAPITAL HUMAIN ».....</i> | <i>65</i> |
| <i>N°3 – SOUTENIR LA REUSSITE SCOLAIRE ET FAVORISER L’ELEVATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION</i> | <i>66</i> |
| <i>N°4 – ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L’EMPLOI ET AGIR POUR LA LEVEE DES FREINS</i> | <i>69</i> |

| | |
|---|------------|
| PILIER COHESION SOCIALE..... | 72 |
| ➤ PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES | 73 |
| ➤ ORIENTATIONS STRATEGIQUES | 74 |
| <i>N°1 – PLACER LES PARENTS AU CŒUR DE LA REUSSITE SOCIO-EDUCATIVE.....</i> | <i>74</i> |
| <i>N°2 – RENFORCER LE LIEN SOCIAL POUR ACCROITRE LA COOPERATION ET LE VIVRE ENSEMBLE.....</i> | <i>77</i> |
| <i>N°3 – LUTTER CONTRE L’EXTREME FRAGILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE DES HABITANTS.....</i> | <i>79</i> |
| <i>N°4 – AGIR COLLECTIVEMENT POUR FAVORISER LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE</i> | <i>81</i> |
| | |
| PARTICIPATION DES HABITANTS..... | 89 |
| ➤ CONTEXTE ET PRINCIPES GENERAUX..... | 90 |
| ➤ ORGANISATION DES CONSEILS CITOYENS DANS LE MANTOIS | 91 |
| ➤ MAISON DU PROJET AU VAL FOURRE | 93 |
| | |
| MODALITES DE PILOTAGE ET DE MISE EN OEUVRE DU CONTRAT | 95 |
| ➤ GOUVERNANCE | 96 |
| ➤ INGENIERIE..... | 97 |
| ➤ OBSERVATION ET EVALUATION..... | 98 |
| ➤ ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES | 100 |
| | |
| ANNEXES..... | 109 |
| ➤ N°1 - DROIT COMMUN MOBILISABLE | |
| ➤ N°2 - PROTOCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU MANTOIS | |
| ➤ N°3 - CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE DU MANTOIS 2015-2020 | |
| ➤ N°4 - CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR ARTICULER POLITIQUE EN MATIERE DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE | |
| ➤ N°5 - ENGAGEMENTS DE L’ETAT, DES EMPLOYEURS LOCAUX ET DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE L’EMPLOI POUR LA MOBILISATION DE CONTRATS D’INSERTION DE DROIT PRIVE | |
| ➤ N°6 - PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE FAVORISANT LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE | |
| ➤ N°7 - CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE | |
| ➤ N°8 - LEXIQUE DES ABREVIATIONS | |

PRESENTATION GENERALE

PREAMBULE

UNE POLITIQUE DE LA VILLE REFORMEE

A l'échelle nationale, dans les quartiers de la politique de la ville, une famille sur trois vit dans la pauvreté. Le chômage des jeunes y est deux fois plus élevé que le reste du territoire et la confiance en l'avenir s'en trouve altérée.

Face à ces constats, la politique de la ville a fait l'objet d'une réforme de grande ampleur, entérinée par la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

Son objectif premier demeure la réduction des écarts de développement territorial et l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Pour y parvenir, la politique de la ville a vocation à devenir une politique de cohésion urbaine qui traite ensemble les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti, et agit à l'échelle intercommunale pour transformer le cadre de vie et arrimer les quartiers prioritaires aux dynamiques des agglomérations.

La loi de programmation développe une ambition forte pour les quartiers prioritaires et renouvelle ainsi les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers :

- une **nouvelle géographie prioritaire** simplifiée et mieux ciblée,
- un **contrat unique** intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- une action publique qui se déploie à **l'échelle intercommunale** et mobilise tous les partenaires concernés,
- la **mobilisation prioritaire du droit commun** de l'Etat et des collectivités territoriales,
- la **participation des habitants** à la co-construction des contrats et à leur pilotage.

Les contrats de ville de nouvelle génération constituent le cadre d'intervention de cette nouvelle politique de la ville.

LE MANTOIS : UNE LONGUE EXPERIENCE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'histoire urbaine et sociale du Mantois a nécessité la mise en œuvre de politiques d'exception dans les quartiers d'habitat social. L'agglomération de Mantes a en effet été confrontée dans les années 1990 à de graves dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux accélérés par la crise de l'industrie automobile de la Vallée de la Seine qui ont abouti à une forte dégradation des conditions de vie dans les quartiers d'habitat social de l'agglomération, à Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay.

Pour y remédier, un programme d'investissement public sans précédent a été mobilisé. Cette politique, soutenue de manière exceptionnelle par l'Etat, le Département des Yvelines, la Région Ile de France, l'agglomération mantaise, les communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, a mobilisé depuis 1995 tous les dispositifs publics de réduction des inégalités urbaines et sociales. Ce projet ne se résumait pas à une simple juxtaposition d'interventions dans les quartiers en difficulté, mais portait une véritable stratégie de développement du territoire à long terme et une approche transversale de la politique de la ville dès son origine. Le territoire du Mantois a de fait une longue expérience en matière de politique de la ville.

L'AMBITION POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU MANTOIS

Le contrat de ville unique constitue alors une opportunité pour le Mantois de réaffirmer sa vision stratégique pour ses quartiers prioritaires.

L'agglomération mantaise, qui s'inscrit dans la dynamique de l'OIN Seine Aval, poursuit un développement de pôle régional, selon un modèle de développement urbain associant maîtrise foncière et développement d'équipements structurants et rayonnants attractifs pour l'ensemble de la population.

Au sein de cette stratégie d'ensemble, il s'agit pour les quartiers d'habitat social de passer d'un processus de rénovation urbaine qui a eu des vertus curatives à un processus de développement permettant aux quartiers de s'ouvrir sur leur environnement et sur l'agglomération grâce à de nouvelles fonctions urbaines et économiques.

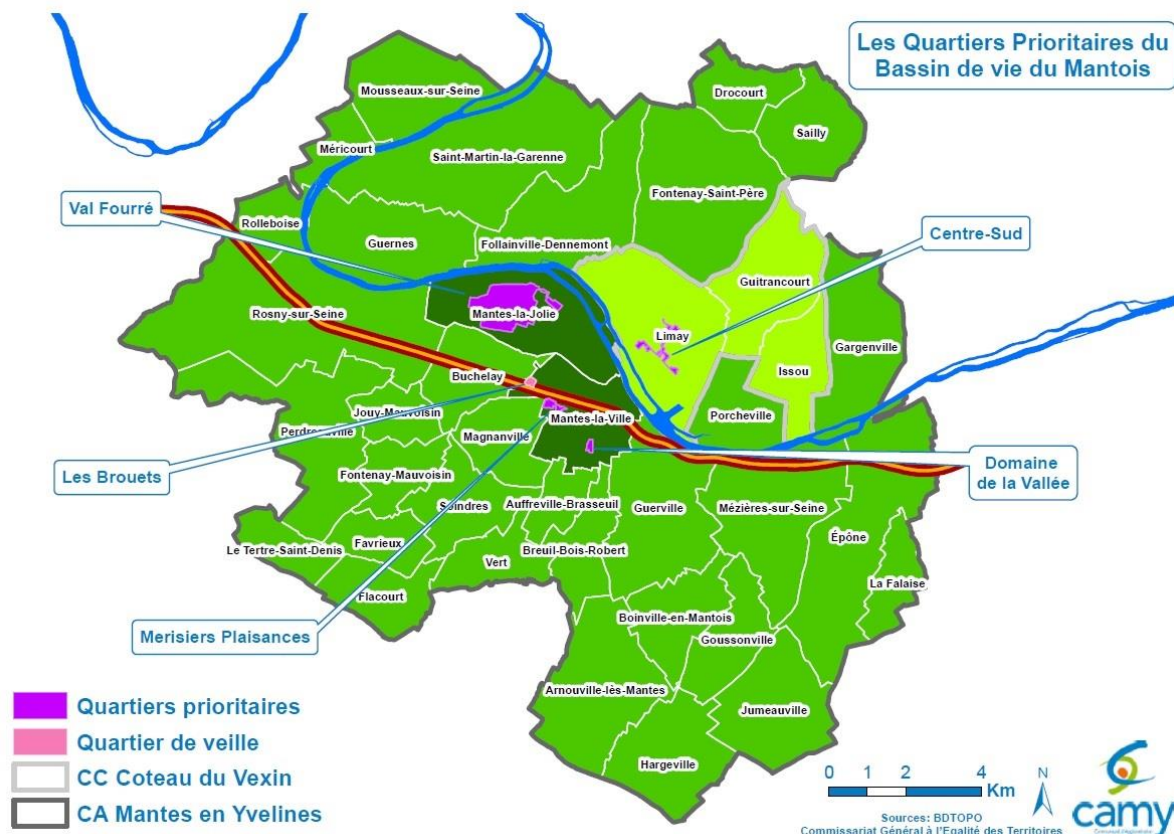
Dans ce cadre, les quartiers prioritaires de l'agglomération constituent des opportunités pour le développement du Mantois. Les atouts de ces quartiers ont été révélés par le travail de la transformation urbaine réalisée ces quinze dernières années, leur image a profondément changé. Ils disposent de nombreux atouts pour bénéficier d'une attractivité durable (potentiel foncier important, équipements structurants, potentiel commercial, qualité paysagère).

Certes, les quartiers prioritaires du Mantois conserveront une vocation populaire. Mais l'enjeu est désormais de valoriser leurs potentialités ainsi que le capital humain que représentent leurs habitants. Pour ce faire, il est primordial de passer d'approches urbaines et sociales trop sectorielles à une politique territoriale de cohésion urbaine et sociale qui s'inscrit dans la durée. C'est le sens donné au contrat de ville du Mantois, projet intégré visant à développer des actions territorialisées combinant investissement physique sur le bâti et les infrastructures et mesures en faveur du développement économique et de l'inclusion sociale.

Le contrat de ville du Mantois a pour vocation de définir la vision stratégique pour les quartiers prioritaires de l'agglomération à l'horizon 2020 sur les plans urbain, économique et social. La concordance des calendriers des diverses programmations (Contrat de ville, NPNRU, CPER, fonds européens) constitue une réelle opportunité de renforcer la vision intégrée du projet pour les quartiers prioritaires du Mantois en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

LE TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE DU MANTOIS 2015-2020



Situé à l'ouest de la région Ile-de-France, sur l'axe stratégique Paris-Rouen, le territoire du Mantois bénéficie de l'attractivité francilienne et d'une situation géographique privilégiée. Pôle urbain et économique majeur en Vallée de la Seine, le territoire multiplie les atouts : accessibilité renforcée, cadre de vie préservé et dynamique de projet ambitieuse.

Le territoire de l'agglomération de Mantes-en-Yvelines accueille 111 407 habitants au 1^{er} janvier 2014 répartis dans 35 communes urbaines, périurbaines et rurales. La population est jeune (un tiers de la population a moins de 20 ans) et cosmopolite (90 nationalités).

Même si elle ne dépend pas administrativement de la CAMY, la commune de Limay se situe dans le bassin de vie du Mantois. Jusqu'alors, la commune de Limay disposait d'un contrat urbain de cohésion sociale à l'échelle de son territoire communal et traitait les problématiques de ses quartiers prioritaires dans ce cadre. Au regard de la pertinence de traiter les questions relatives aux quartiers prioritaires à l'échelle du bassin de vie et de la similitude de certaines problématiques, il a été décidé collégalement d'intégrer la commune de Limay au contrat de ville du Mantois 2015-2020 pour une meilleure efficacité de l'intervention publique et une plus grande cohérence à l'échelle du bassin.

UNE LONGUE EXPERIENCE EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA VILLE POUR LES QUARTIERS DE MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE

Le territoire a mobilisé de 1995 à 2014 tous les dispositifs publics de réduction des inégalités urbaines et sociales pour les quartiers de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville : Grand Projet Urbain, Grand Projet de Ville, Contrat de Ville, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, programme européen PIC Urban puis PUI, Zone Franche Urbaine, convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine.

Depuis la création du zonage politique de la ville, les quartiers de l'agglomération mantaise suivants sont inclus :

- Le Val Fourré à Mantes-la-Jolie, classé en Zone Urbaine Sensible et Zone Franche Urbaine
- Les Merisiers Plaisances à Mantes-la-Ville, classé en Zone Urbaine Sensible
- Les Brouets à Mantes-la-Ville, retenu comme quartier prioritaire au titre de l'article 6 de la loi de rénovation urbaine du 1^{er} août 2003
- Le Domaine de la Vallée à Mantes-la-Ville, retenu comme quartier prioritaire au titre de l'article 6 de la loi de rénovation urbaine du 1^{er} août 2003

Dans le cadre de la dernière période de programmation 2007-2013, tous ces quartiers ont bénéficié d'une intervention sur le volet urbain au titre de l'ANRU et sur le volet social au titre du CUCS du Mantois (ces quartiers étant tous retenus au titre de la catégorie 1 des CUCS).

En matière de renouvellement urbain (2007-2016)

Le territoire du Mantois a engagé avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) un vaste programme de rénovation des quartiers d'habitat social à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville. La convention ANRU a été signée le 10 juin 2005 au départ pour 5 années, et a été prolongée jusqu'en 2016. Plus de 411 millions d'euros d'investissement ont été mobilisés et ont permis de financer plus d'une centaine d'opérations de démolition, de construction de logements et d'équipements, de réhabilitation, de résidentialisation et d'aménagement des espaces publics dans ces 4 quartiers. L'image des quartiers en a été profondément transformée.

Ainsi, dans le cadre de la convention ANRU :

- 1255 logements ont été démolis
- 1255 logements ont été reconstruits dont :
 - o 13% soit 170 logements reconstruits sur les sites concernés par les opérations de renouvellement urbain
 - o 58% soit 724 logements reconstruits dans le reste de l'agglomération, dans les centres urbains et communes périurbaines
 - o 29% soit 361 logements reconstruits dans le reste du département des Yvelines
- 2807 logements ont été réhabilités
- 2736 logements ont été résidentialisés

Après cette phase de réinvestissement et d'une dynamique de rééquilibrage spatial du parc social, les quartiers prioritaires de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville sont apaisés et entrent dans un cadre de fonctionnement normalisé.

Néanmoins, la permanence au Val Fourré de difficultés sociales majeures, de secteurs non encore requalifiés et la persistance d'une image négative incitent à poursuivre l'intervention. A l'horizon 2020, le Val Fourré doit passer d'une phase de traitement curatif à une phase de développement du quartier vers un positionnement central et reconnu dans le développement urbain, résidentiel et économique de l'agglomération.

Au regard de ces éléments, et à la suite de la réflexion engagée dans le cadre du Plan Stratégique Local (PSL), le Val Fourré a été retenu au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour bénéficier d'une intervention urbaine visant à achever la transformation du quartier (cf. protocole de préfiguration annexé au présent contrat).

Mantes-la-Ville a quant à elle candidaté pour la mise en œuvre d'un Projet d'Intérêt Régional (PIR) pour poursuivre une intervention urbaine dans le quartier des Merisiers.

En matière de cohésion sociale (2007-2013)

Le contrat urbain de cohésion sociale du Mantois (CUCS) a été signé en mars 2007 pour la période 2007-2013. La situation des quartiers demeurait difficile en raison des difficultés sociales vécues par les populations fragiles du fait de la composition sociologique des quartiers, de la persistance de la précarité et d'une concentration accrue des ménages en difficulté. L'enjeu du CUCS résidait alors dans l'accompagnement des évolutions socio-économiques et urbaines du territoire, afin de favoriser le développement social et local des quartiers prioritaires du Mantois.

Pour répondre à cet enjeu, le contrat urbain a été organisé autour de 5 axes stratégiques :

1. Assurer la réussite et l'accompagnement du projet urbain
2. Renforcer le développement social et la prévention sur les quartiers
3. Développer une stratégie territoriale en matière d'éducation et de jeunesse
4. Poursuivre et renforcer en direction des publics prioritaires la mise en œuvre de la stratégie territoriale de développement de l'insertion, de la formation et de l'emploi
5. Améliorer la prévention et l'accès à la santé

Au regard de leurs spécificités, Mantès-la-Jolie et Mantès-la-Ville ont disposé pendant cette période de dispositifs complémentaires visant à renforcer la cohésion sociale :

- Zone Franche Urbaine au sein du Val Fourré depuis 1997, dans le but de favoriser le développement économique et la création d'emploi ;
- Le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance, qui abonde les actions de prévention de la délinquance à Mantès-la-Jolie et à Mantès-la-Ville depuis 2007 ;
- Zone de Sécurité Prioritaire depuis 2012 dans le quartier du Val Fourré à Mantès-la-Jolie et aux Merisiers à Mantès-la-Ville, dispositif qui vise à assurer une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles.

Depuis 2007, ce sont plus de 10 millions d'euros de crédits spécifiques (Acsé) qui ont été mobilisés pour la réalisation des programmes d'actions annuels de la CAMY, de Mantès-la-Jolie et de Mantès-la-Ville, dans leurs domaines de compétences respectifs. Le ciblage de ces crédits sur des actions structurantes pour le territoire a constitué un réel effet levier et a permis une pérennisation de l'intervention publique dans les quartiers.

Toutefois, les programmes d'actions déployés ont souffert d'un trop grand cloisonnement entre eux, engendrant une difficulté à connecter et rendre cohérents les programmes d'actions avec le cadre stratégique défini initialement. La prorogation du CUCS jusqu'en 2014, prévu initialement pour 3 années (2007-2009), a prolongé ce phénomène. La gouvernance du contrat était elle-même cloisonnée, empêchant la dimension stratégique du contrat de prévaloir sur la dimension opérationnelle.

Au regard de ces éléments de bilan, il est nécessaire de réaffirmer le cadre stratégique pour les quartiers en matière de cohésion sociale et de l'articuler étroitement avec les enjeux des volets urbains et économiques. La vocation du contrat de ville est de

déterminer une ambition de développement des quartiers à moyen terme, et pour y parvenir de définir un cadre d'orientations stratégiques permettant de répondre aux besoins du territoire, qui doit se décliner annuellement dans un programme d'actions cohérent, articulé, et renouvelé au regard des évolutions constatées.

UNE EXPERIENCE EN MATIERE DE POLITIQUE DE LA VILLE PLUS RECENTE A LIMAY

En matière de renouvellement urbain

Contrairement au parc de logement social de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville très concentré dans des quartiers de la politique de la ville, quartiers de grands ensembles constitués de barres et de tours construites dans les années 1960 et 1970, Limay a bénéficié d'un développement urbain relativement harmonieux. Les proportions entre logements individuels/logements collectifs et logements sociaux/logements privés pourraient être qualifiées d'équilibrées. De plus, le parc social présente un caractère diffus au sein du tissu urbain. En effet, il a été construit en majorité dans les années 1980 et 1990, sous forme de petites unités, bien réparties dans l'ensemble de la commune, aucune résidence ne faisant plus de 250 logements.

Cependant, alors que le Val Fourré et les quartiers de Mantes-la-Ville bénéficient d'un programme de renouvellement urbain d'envergure nationale, le parc social de Limay commence à présenter des signes de déqualification importante : un bâti globalement dégradé voire très dégradé, des configurations urbaines peu lisibles avec des îlots très enclavés, peu accessibles, peu ou pas reliés aux grandes artères de la commune, un taux de vacance de logement social qui augmente, une occupation sociale qui se paupérise rapidement et certains patrimoines dont la gestion pourrait être fortement améliorée.

En définitive, alors que la commune a mené une politique de construction exemplaire depuis des décennies en essayant de diversifier au maximum l'offre en la répartissant sur l'ensemble de la commune, elle se retrouve dans une situation de devoir gérer des îlots de pauvreté, très enclavés, très déqualifiés, stigmatisés, creusant un écart toujours plus important avec la population du reste de la ville dont celle des quartiers pavillonnaires.

Limay n'a pas bénéficié d'une intervention urbaine soutenue dans le cadre du premier Programme National de Rénovation Urbaine. Tout comme Mantes-la-Ville, elle a candidaté pour la mise en œuvre d'un Projet d'Intérêt Régional (PIR) pour permettre une intervention urbaine.

En matière de développement social (2007-2013)

Avec la signature du CUCS en 2007 puis du CLSPD et du Dispositif de Réussite Educative, la ville de Limay s'est inscrite dans un processus d'intégration des thématiques de cohésion sociale au sein de son intervention locale.

Le développement d'actions autour des thématiques socio-éducatives, de la parentalité, de la jeunesse, de l'habitat et de la prévention-tranquillité s'est renforcé progressivement de façon transversale ou sectorielle.

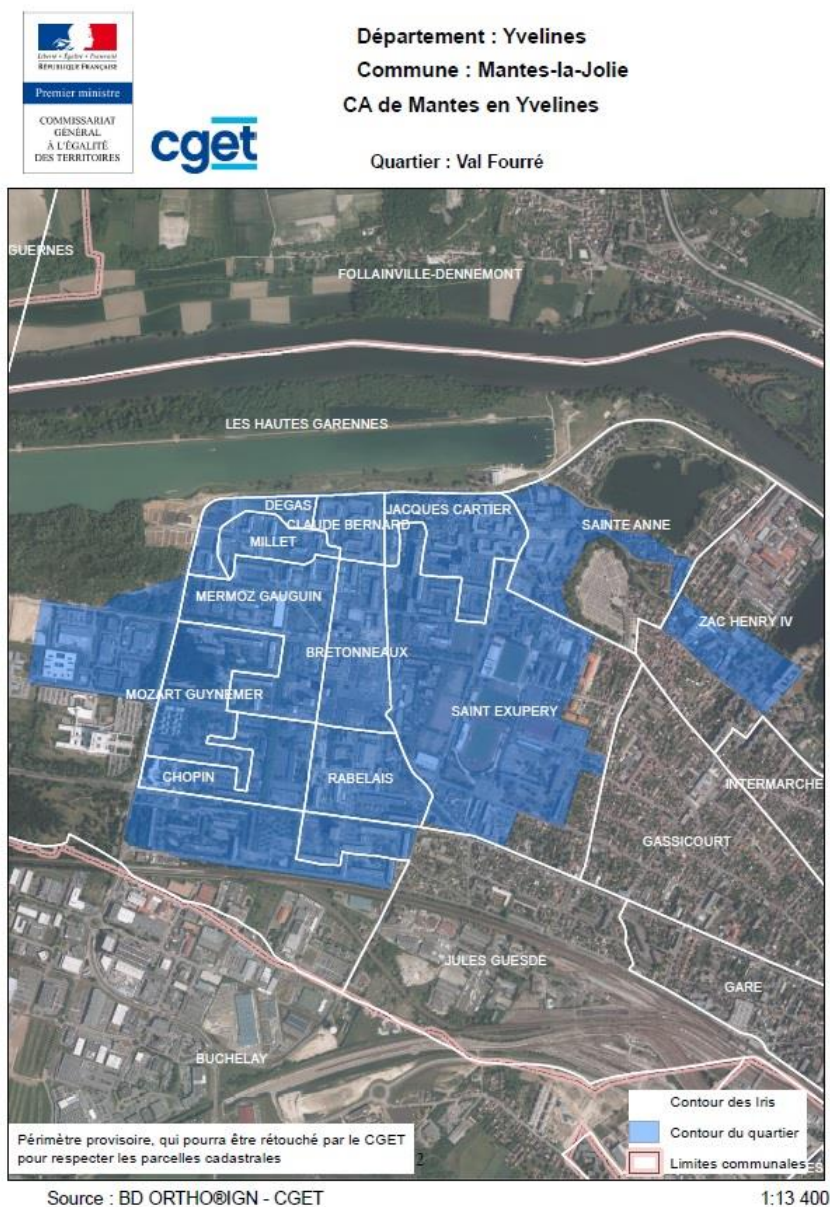
Le bilan du CUCS de Limay est globalement positif puisqu'il a permis de multiplier les diagnostics et de mettre en œuvre des réseaux de partenaires et d'actions locales. Il a également constitué un levier pour renforcer la professionnalisation des équipes en matière de méthodologie de projet, d'identification des besoins et d'évaluation.

Au regard de ces éléments, les enjeux pour la commune de Limay dans le contrat de ville sont de rechercher une plus grande lisibilité dans les coopérations pour éviter les effets de mille-feuille et de superposition des interventions publiques et de favoriser le

soutien aux acteurs locaux et associatifs pour impulser l'émergence de projets structurants.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES

MANTES-LA-JOLIE - Le Val Fourré



- **Périmètre retenu** : Le périmètre retenu au titre de la nouvelle géographie prioritaire est légèrement étendu par rapport à l'ancienne zone urbaine sensible. En effet, la zone située au nord-est du quartier et correspondant peu ou prou à la ZAC Henri IV a été intégrée au quartier prioritaire au regard de l'évolution de ses indicateurs socio-économiques.
- **Nombre habitants** : 23 140 habitants (données CGET transmises en 2015)

- **Nombre de logements** : près de 6 000 (dont 83% habitat social)
- **Revenu médian par habitants** : 9 200 € (rappel revenu médian national : 11 250 € - données CGET transmises en 2015)
- **Surface de 135 ha, divisée en sous quartiers**
 - o Inventeurs
 - o Musiciens
 - o Aviateurs
 - o Peintres-Médecins sud & nord
 - o Garennes
 - o Dalles centrales - centralité
 - o Ecrivains
 - o Physiciens
 - o Secteur Est
 - o ZAC Henri IV
- **7 bailleurs sociaux** présents sur l'ensemble du Val Fourré – près de **4 600 logements**
 - o Coopération et Famille
 - o IRP
 - o Logement Francilien
 - o Mantes en Yvelines Habitat
 - o Opievoy
 - o Osica
 - o Soval
- **13 copropriétés historiques – 1226 logements**
 - o Résidence 92 logements (*Aviateurs - 92 logts*)
 - o Tour Boileau (*Explorateurs - 72 logts*)
 - o Résidence Butte Verte (*Ecrivains - 30 logts*)
 - o Résidence Côtes de Seine (*Ecrivains - 40 logts*)
 - o Tours d'Estrées (*Explorateurs - 105 logts*)
 - o Résidence Forêt de Sully (*Inventeurs - 66 logts*)
 - o Résidence Jacques Cartier (*Explorateurs - 36 logts*)
 - o Tour Jupiter (*Dalles centrales - 105 logts*)
 - o Tour Neptune (*Dalles centrales - 72 logts*)
 - o Archimède (*Physiciens - 50 logts*)
 - o Albert Camus (*Garennes - 40 logts*)
 - o Coopération et Famille (*411 logts*)
 - o Francis Laffont (*107 logts*)
- **3 nouvelles copropriétés – 163 logements**
 - o Résidence Val Sully (*2005 – 44 logts*)
 - o Résidence Sully (*2010 – 58 logts*)
 - o Résidence Michel Ricard (*2012 – 61 logts*)

Les copropriétés historiques représentent 1226 logements. Elles ont été construites dans les années 1960-1970 et se caractérisent par une majorité de propriétaires occupants aux revenus modestes, des situations financières très fragiles, des charges élevées, des besoins en matière d'accompagnement des instances de gestion et un retard accumulé dans la réalisation de travaux coûteux.

Plusieurs dispositifs publics d'accompagnement ont été mis en œuvre depuis les années 2000. Actuellement, une OPAH Copropriétés Dégradées est en cours (2012-2017) pour 9 d'entre elles. Trois d'entre elles sont également engagées dans une démarche ambitieuse et innovante de Contrat de Performance Energétique (CPE).

- De nombreux **services publics et équipements structurants** à l'échelle de l'agglomération
 - o une mairie de quartier
 - o des agences de bailleurs sociaux (IRP, Opievoy, Logement Francilien, Mantes-en-Yvelines Habitat)
 - o une antenne du service communautaire d'accueil de la demande de logement social
 - o la Mission Locale du Mantois
 - o la CPAM
 - o la CAF
 - o le centre des finances publiques
 - o La Poste
 - o En matière de santé : le centre hospitalier François Quesnay comportant un pôle psychiatrie, la polyclinique de la région mantaise, des structures de soins de suite et de réadaptation, un centre médico-psychologique, un service de protection maternelle infantile, un centre médico psychologique infantile, un centre médico psychopédagogique, un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, un service de soins infirmiers à domicile, des structures d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des réseaux de soins, etc.
 - o Aqualude (piscine et équipement sportif d'intérêt communautaire)
 - o Patinoire

- **Des équipements de proximité**
 - o trois centres de vie sociale
 - o une régie de quartier
 - o deux lycées, trois collèges, neuf écoles élémentaires et dix écoles maternelles
 - o deux crèches
 - o des équipements culturels : le Chaplin, le centre Chopin
 - o un stade municipal, 4 terrains de foot, 2 terrains de rugby, 5 gymnases, un city stade
 - o des centres de loisirs

- **3 pôles commerciaux**
 - o le CCM2 – centre commercial Mantes 2 accueillant notamment un marché à rayonnement régional, trois fois par semaine
 - o les centres commerciaux Lavoisier et Fragonard constituant des pôles secondaires ayant vocation à être restructurés

- Dans le cadre du PRU, **6 sous-quartiers ont été aménagés** soit 81 ha sur 135 ha (60%) et 3 354 logements sur les 6 000 (56%)
 - o Médecins sud
 - o Explorateurs
 - o Ecrivains
 - o Garennes
 - o Inventeurs
 - o Peintres Médecins Nord (travaux toujours en cours)

MANTES-LA-VILLE

Merisiers Plaisances

cgét

Département : Yvelines
Commune : Mantes-la-Ville
CA de Mantes en Yvelines

Quartier : Merisiers Plaisances



- **Périmètre retenu** : le périmètre du quartier prioritaire est identique à l'ancien périmètre de la Zone urbaine sensible
- **Nombre habitants** : 2 230 habitants
- **Nombre de logements** : 808 logements
- **Revenu médian par habitants** : 10 200 € (rappel revenu médian national : 11 250 € - données CGET transmises en 2015)
- **2 bailleurs sociaux** présents
 - o Logement Francilien aux Plaisances – 231 logements
 - o SOVAL aux Merisiers – 577 logements
- Pas de copropriété

- Des **équipements de proximité**
 - o Un centre de vie sociale (CVS Augustin Serre comprenant un ALSH, un secteur adultes et familles, le Point d'Accès au Droit)
 - o Un collège, une école primaire, deux écoles maternelles
 - o Des équipements culturels : la salle Jacques Brel, l'école municipale d'arts plastiques, les studios de répétition de l'Usine à Son
 - o Un secteur d'action sociale
 - o Le complexe sportif municipal Aimé Bergeal (un terrain de football, une piste et des équipements d'athlétisme, un pôle combat, un gymnase, une salle de gym, une salle de danse)
 - o Un City stade, un terrain multisports de proximité
- 1 centre commercial
- Le quartier des Merisiers-Plaisances a bénéficié **d'une intervention urbaine dès les années 2000**, consistant en :
 - o La résidentialisation des Plaisances
 - o La création d'un centre de vie sociale (labellisation en 2007)
- Dans le **cadre du PRU**, une **intervention urbaine a été menée** portant sur :
 - o La restructuration du groupe scolaire des Merisiers et aménagement de ses abords
 - o L'aménagement du centre commercial

Domaine de la Vallée



Département : Yvelines
Commune : Mantes-la-Ville
CA de Mantes en Yvelines

Quartier : Domaine De La Vallée



Source : BD ORTHO@IGN - CGET

1:1 600

- **Périmètre retenu** : le périmètre du quartier prioritaire est identique à l'ancien périmètre retenu dans le cadre de l'article 6 de la loi de rénovation urbaine du 1^{er} août 2003)
- **Nombre habitants** : 1 270 habitants
- **Nombre de logements** : 383 logements
- **Revenu médian par habitants** : 9 500 € (rappel revenu médian national : 11 250 € - données CGET transmises en 2015)
- **1 bailleur social** présent sur le quartier : Emmaüs Habitat – 383 logements
- Pas de copropriété
- **Des équipements de proximité** :
 - o un centre de vie sociale : CVS Le Patio, un local ALSH : la Bulle, un espace lecture « la Plume et l'Encrier », un local accueillant des permanences sociales, un espace dédié à la petite enfance « Espace Dolto » (halte-garderie)
 - o le centre de loisirs la Ferme des Pierres
 - o un lycée professionnel, un collège, une école primaire, deux écoles maternelles
 - o le complexe sportif Guimier-Coutures (deux gymnases, une salle d'agrès, un mur d'escalade)
 - o un city stade
- **Des locaux commerciaux** (supérette/épicerie, pharmacie, cabinet médical, restauration rapide, etc.)
- Dans le cadre du PRU, une **intervention urbaine a été menée** :
 - o désenclavement par la création de la rue centrale Robert Desnos
 - o la réhabilitation totale du parc de logements
 - o la résidentialisation
 - o l'aménagement des cellules commerciales

LIMAY

Quartier Centre-Sud



cgét

Département : Yvelines
Commune : Limay
CC Coteaux du Vexin
Quartier : Centre-Sud



Source : BD ORTHO@IGN - CGET

1:6 550

- **Périmètre retenu** : dans le cadre du CUCS 2007-2013, l'ensemble du territoire communal avait été retenu comme prioritaire. Le zonage a été réduit dans le cadre la nouvelle géographie prioritaire pour recentrer l'intervention sur plusieurs zones formant le quartier « centre-sud ».

Le quartier centre-sud peut être décomposé en 4 secteurs ayant des caractéristiques et des problématiques propres : secteur Village, secteur Champart/Wilson, secteur gare, secteur Hautes Meunières/Basses Meunières/Bas Caillois

- **Nombre habitants** : 3 760 habitants
- **Nombre de logements** : 1 467 logements (dont 12 logements privés)
- **Revenu médian par habitants** : 11 100 € (rappel revenu médian national : 11 250 € - données CGET transmises en 2015)
- **5 bailleurs sociaux** présents et une résidence
 - o Emmaüs Habitat – 228 logements

- SOVAL – 267 logements
- Logirep – 389 logements
- IRP – 260 logements
- Opievoy – 116 logements
- Coallia résidence – 195 logements

- **1 copropriété** - 12 logements

- **2 pôles avec commerces :**
 - le quartier de la gare dispose de commerces au pied d'immeuble d'habitation, tous implantés autour de la Place Maximilien Robespierre
 - le centre commercial de la Source, dont le projet de rénovation est à l'étude avec une dizaine de boutique dont seulement sept sont en activités

- **des équipements de proximité :**
 - 5 groupes scolaires maternelles/élémentaires et 1 lycée. Parmi ces établissements, les 5 groupes scolaires maternelles/élémentaires sont en Zone d'Education Prioritaire.
 - 1 maison de santé (secteur Gare)

- **Des équipements culturels et sportifs :**
 - 2 complexes sportifs (Auguste Delaune, Guy Moquet)
 - 2 salles polyvalentes
 - Médiathèque
 - Conservatoire à rayonnement communal
 - Ecole municipale d'arts plastiques

QUARTIER DE VEILLE

MANTES-LA-VILLE *Les Brouets*



- **Périmètre** : le quartier des Brouets avait été retenu comme quartier prioritaire dans le cadre de l'article 6 de la loi de rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. A ce titre, il a bénéficié d'une lourde intervention urbaine grâce aux crédits de l'ANRU, dont l'objectif était de diversifier l'habitat et donc d'apporter un nouvel équilibre démographique. Ayant un nombre d'habitants inférieur au seuil prérequis des 1000 habitants, il n'a pas été retenu quartier prioritaire au titre de la nouvelle géographie. Il est toutefois nécessaire de réaliser une veille active sur ce quartier, élargie au secteur des Meuniers pour veiller au maintien des nouveaux équilibres démographiques et aux évolutions socio-économiques.
- **Nombre habitants** : 583 habitants
- **Nombre de logements** : 457 logements
- **1 bailleur social présent** : SOVAL – 347 logements (Opievoy aux Meuniers)
- Pas de copropriété
- **des équipements et commerces de proximité** :
 - o une centre de vie sociale, l'Arche en Ciel
 - o le groupe scolaire des Brouets (une école maternelle et une école élémentaire)
 - o des locaux d'activités occupés par la Médecine du travail
 - o quelques commerces sur le secteur des Meuniers
- Dans le **cadre du PRU**, une **intervention urbaine a été menée** portant sur :
 - o La démolition des 3 tours du quartier (221 logements sociaux) et la reconstruction sur site de 114 logements sociaux par la SOVAL,
 - o Le désenclavement par la création de voies de desserte structurantes,
 - o introduction d'une mixité en matière d'habitat en diversifiant l'offre de logements : construction d'une résidence locative privée de 35 logements par la Foncière Logement et un projet d'une résidence en accession sociale à la propriété
 - o Aménagement de l'espace public, notamment par la création d'un parc public et la résidentialisation des résidences sociales conservées.

QUARTIER VECU

Le quartier vécu correspond au périmètre urbain que les habitants des quartiers prioritaires fréquentent au regard de leurs usages quotidiens (écoles, services publics, équipements culturels et sportifs, etc.). Il est également celui dans lequel sont implantées des structures qui conduisent des actions en direction des quartiers.

Il conduit à identifier les institutions qui concernent les habitants des quartiers prioritaires dans leur quotidien, les infrastructures et équipements auxquels ils ont recours et plus largement les politiques publiques dont ils sont bénéficiaires. Ce périmètre, complexe à appréhender car renvoyant à des modes d'action et des échelles différentes ne fait pas nécessairement l'objet d'une délimitation précise. Alors que les avantages automatiques de la géographie prioritaire définie par voie législative ou réglementaire (exonérations et dérogations diverses) sont limités aux seuls quartiers réglementaires, les politiques de droit commun et les crédits spécifiques déployés dans le cadre de la politique de la ville pourront bénéficier aux infrastructures, équipements et associations relevant du quartier vécu.

A titre indicatif, sont listés ci-dessous les associations accueillant du public prioritaire ainsi que les équipements qu'ils fréquentent. Cette liste n'est pas exhaustive et a vocation à être enrichie ou amendée tout au long du contrat en fonction des usages réels.

ASSOCIATIONS ET ACTEURS LOCAUX ACCUEILLANT DU PUBLIC ISSU DES QUARTIERS PRIORITAIRES MAIS LOCALISES EN DEHORS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

| | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|--|-------|-----------------------|
| ADIE | Création d'activité | 139 boulevard Sébastopol | 75002 | Paris |
| AFEC | Organisme de formation | 6 rue de la Pierre Levée | 75011 | Paris |
| APTIMA | Entreprise d'Insertion | 12 rue des Closeaux | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| ASM | Sport | 15 rue de Lorraine | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| AUTHENTIK | Culture | 11 rue de Brasseuil | 78711 | Mantes-la-Ville |
| BGE YVELINES | création d'activité | 6 avenue de la Mauldre | 78680 | Epône |
| BLUES SUR SEINE | Culture | 28 rue de Lorraine | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| CAC GEORGE BRASSENS | Culture | 18 rue de Gassicourt | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| CIDFF | Accès aux droits | 29 place des fleurs | 78955 | Carrières sous Poissy |
| COLLECTIF 12 | Culture | 174 boulevard du Maréchal Juin | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| CREPI | Insertion professionnelle | 30 avenue Rapp | 75007 | Paris |
| DECLIC | Insertion sociale | 7 rue de la Somme | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| E2C | Insertion professionnelle | 20 avenue Roger Hennequin | 78190 | Trappes |
| ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE | Educatif | 42-48 quai de Dion Bouton | 92806 | Puteaux |
| IDEES INTERIM | Insertion professionnelle | 8 bis rue Paul Langevin | 21300 | Chenôve |
| IFEP | Prévention spécialisée | BP 11313 | 78203 | Mantes-la-Jolie Cedex |
| IPT OPPELIA | Santé, Médiation | 10 rue de Planty | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| FJT | Hébergement | 21 rue d'Alsace | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| HOTEL SOCIAL SAINT YVES | Insertion sociale, Hébergement | 13 rue des Closeaux | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| LA TOILE | Animation des quartiers | CVS Arche en Ciel – 30 bd Schœlcher – BP 30842 | 78711 | Mantes-la-Ville |
| LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT | Insertion professionnelle | 7-9 rue Denis Papin | 78190 | Trappes |
| MAISON DE L'ENTREPRISE ET DE L'EMPLOI | Développement économique | Rue des Pierrettes | 78200 | Magnanville |
| RAMDAM SLAM | Association culturelle | 14 rue Coger | 78980 | Saint Illiers le Bois |
| SJT | Insertion professionnelle | 7 rue de la République | 93100 | Montreuil |
| YVELINES MEDIATION | Accès aux droits | 4 rue Georges Clemenceau | 78000 | Versailles |

LES EQUIPEMENTS FREQUENTES PAR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

| MANTES-LA-JOLIE - VAL FOURRE | | | |
|--|---|-------|-----------------|
| Zone d'aménagement concerté Sully | Boulevard Sully/rues Gounod/ Nungesser & Coli/ Costes & Bellonte | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Hôpital | Boulevard Sully | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Partie sud bassin d'aviron & abords Aqualude/Aquanaute | Boulevard Sully | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Patinoire | Boulevard George Clémenceau | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Stade sportif Jean Paul David | Avenue Albert Camus | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Collège Clémenceau | 35 boulevard George Clémenceau | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Lycée Saint Exupéry | 8 rue Marcel Fouque | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Lycée Jean Rostand | 66 rue Fernand Bodet | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Agora – Centre de Ressources Associatives | Boulevard du Maréchal Juin | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Centre de vie sociale Aimé Césaire | rue Boileau | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Centre de vie sociale des Eglantines | 1 rue Georges Braque | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| Centre de vie sociale des Garennes | 61 rue des Garennes | 78200 | Mantes-la-Jolie |
| MANTES-LA-VILLE - MERISIERS/PLAISANCES | | | |
| Collège des Plaisances | 5 rue Jean Moulin | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Ecole maternelle des Plaisances | Rue Jean Moulin | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Groupe scolaire des Merisiers | 7 rue des Pyrénées | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Centre de vie sociale Augustin Serre | Rue Louise Michel | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Stade, gymnase Aimé Bergeal & city stade | Rues des Merisiers/Louise Michel | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Salle Jacques Brel | 21 rue des Merisiers | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Usine à Son | 66 rue Louise Michel | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Ecole municipale d'arts plastiques | 16 bis rue Jean Moulin | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Espace territorial d'action sociale | 17 bis rue des Merisiers | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Terrain Multisports des Plaisances | Rue Jean Moulin | 78711 | Mantes-la-Ville |
| MANTES-LA-VILLE - DOMAINE DE LA VALLEE | | | |
| Collège de la Vaucouleurs | 19 rue de la Lyre | 78711 | Mantes-la-Ville |

| | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|-------|-----------------|
| Lycée Camille Claudel | 20 rue de la Lyre | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Gymnase des Coutures | Rue de la Lyre | 78711 | Mantes-la-Ville |
| CVS Le Patio | 3 rue Georges Brassens | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Espace lecture la Plume et l'Encrier | 2 rue Georges Brassens | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Ecole maternelle des Coutures | Rue Max Pol Foucher | 78711 | Mantes-la-Ville |
| Groupe scolaire la Sablonnière | Avenue du Mantois | 78711 | Mantes-la-Ville |
| LIMAY – CENTRE-SUD | | | |
| ZAC des Hauts reposoirs | Rue des carrières | 78520 | Limay |
| Maison de santé E. Rostand | 1 rue Edmond Rostand | 78520 | Limay |
| Maison de santé de la Gare | 2 rue Camille Desmoulin | 78520 | Limay |
| Groupe scolaire F. Buisson | Rue Ferdinand Buisson | 78520 | Limay |
| Groupe Scolaire H. Wallon | 20, rue du Colonel Fabien | 78520 | Limay |
| Groupe scolaire P. Kergomard | Rue Pauline Kergomard/ Rue des Claies | 78520 | Limay |
| Groupe scolaire J. Zay/J. Macé | Avenue de la Source | 78520 | Limay |
| Groupe scolaire J. Macé/M. Montessori | Rue J. Macé /Rue des Hautes Meunières | 78520 | Limay |
| Collège A. Thierry | Rue A. Thierry | 78520 | Limay |
| Collège Galilée | 8 avenue Edouard Fosse | 78520 | Limay |
| Lycée Condorcet | Allée Condorcet | 78520 | Limay |
| Complexe A. Delaune | Rue des Hautes Meunières | 78520 | Limay |
| Complexe G. Moquet | Rue Charles Tellier | 78520 | Limay |
| Complexe des Fosses Rouges | Avenue Edouard Fosse | 78520 | Limay |
| Salle Polyvalente du Bois aux Moines | 16, rue des Rosiers | 78520 | Limay |
| Salle polyvalente P. Kergomard | Rue des Claies | 78520 | Limay |
| Médiathèque | 8 avenue du Président Wilson | 78520 | Limay |
| Conservatoire à rayonnement Communal | 18 rue de l'Eglise | 78520 | Limay |
| Ecole municipale d'Arts Plastique | 73 avenue du Président Wilson | 78520 | Limay |

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval accompagne le territoire du Mantois depuis de nombreuses années dans l'observation de ses évolutions. Pour le contrat de ville 2015-2020, elle a réalisé une contribution au diagnostic territorial, dont une synthèse est présentée ci-après (l'intégralité en annexe).

Une place importante des quartiers dans l'agglomération

UNE DEMOGRAPHIE EN LEGERE AUGMENTATION A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION

Après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2006 (- 0.2% par an), la population de la CAMY a augmenté à un rythme légèrement plus soutenu que dans l'ensemble de la région entre 2006 et 2011 (+ 0.9% par an).

C'est Mantes-la-Ville qui connaît le regain démographique le plus marqué depuis 2006 (+ 1.4% par an). Cette dynamique est également observée à Mantes-la-Jolie mais dans une mesure moindre (+ 0.4% par an), du fait de la baisse de la population au Val Fourré. Limay, où la population avait stagné entre 1999 et 2006 (+ 0.1% par an) connaît également une forte reprise de sa croissance démographique (+ 0.7% par an).

LE POIDS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DANS L'AGGLOMERATION EST TRES ELEVE : 1/4 DE LA POPULATION RESIDE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La part de la population de l'agglomération vivant dans les quartiers prioritaires est beaucoup plus élevée que dans le reste du département, puisqu'elle représente un quart de la population de l'agglomération en 2010.

La population du Val Fourré représente la moitié de la population de Mantes-la-Jolie (51% en 2010), soit plus de 22 000 habitants.

La population des Merisiers Plaisances et du Domaine de la Vallée représente un tiers de la population de Mantes-la-Ville (29% en 2010), soit plus de 5 500 habitants.

La part de la population des quartiers prioritaires a toutefois diminué depuis 1999, sous l'effet de la baisse de la population des quartiers et du dynamisme démographique dans le reste de l'agglomération. Le quartier du Val Fourré a vu sa population baisser (-0.7% par an) ainsi que le quartier des Merisiers Plaisances (-0.4% par an).

A Limay, le quartier centre-sud classé prioritaire au titre de la politique de la ville représente 3760 habitants, soit près d'un quart de la population totale de la commune (23%).

DES QUARTIERS PRIORITAIRES TRES LARGEMENT DOMINES PAR L'HABITAT SOCIAL

La part de logements sociaux demeure très élevée au Val Fourré (83%) comme aux Merisiers Plaisances (73%), largement supérieure à la moyenne des ZUS des Yvelines (60%). La part des propriétaires dans les quartiers prioritaires est inférieure à 20%, ce qui est en deçà de la moyenne des ZUS des Yvelines (27.6%).

Entre 1999 et 2010, la part de logements sociaux a baissé de 6.5 points à l'échelle des ZUS des Yvelines. Aux Merisiers-Plaisances, la part des logements sociaux a diminué dans une proportion semblable à celle des ZUS des Yvelines (-6.6 points) tandis qu'elle a réduit dans une plus faible mesure au Val Fourré (- 3.1 points). Toutefois, les opérations de démolitions/reconstructions n'étaient pas achevées en 2010 au Val Fourré.

Le parc d'habitat social à Limay représente 36% du parc total. Répartis sur l'ensemble du territoire communal, près de 35 sites d'habitat social sont gérés par 10 bailleurs

différents. La diversité des sites et la multiplicité des bailleurs rend difficile la gestion quotidienne et complexifie le partenariat local.

AU VAL FOURRE, LA POPULATION BAISSE PLUS RAPIDEMENT QUE LE NOMBRE DE LOGEMENTS

Au Val Fourré, le contexte particulier de la mise en œuvre du PRU (relogements et démolitions) a eu un impact direct sur la baisse du nombre de résidences principales entre 1999 et 2010 et sur la diminution de la population qui a réduit de 8.3% sur la même période, soit plus rapidement que le nombre de logements.

Ce contexte particulier a également conduit à un renouvellement moindre de la population (moins d'entrées de nouveaux ménages que par le passé) et à un phénomène de vieillissement relativement brutal.

UN PARC DE LOGEMENTS RELATIVEMENT SEMBLABLE A CELUI DES ZUS DU DEPARTEMENT

La structure du parc de logements des quartiers prioritaires de l'agglomération est relativement semblable à celle des ZUS du département. Le quartier des Merisiers-Plaisances se distingue par la forte proportion de grands logements (61.5% des logements sont composés de 4 pièces ou plus), supérieure de près de 10 points à celle des ZUS du département (52.3%). La part de grands logements au Val Fourré est quant à elle similaire à celle de la moyenne des ZUS des Yvelines (51.5%).

Le parc de logements collectifs de Limay se caractérise par un aspect vieillissant et parfois non décent. Limay est d'ailleurs la 7ème ville des Yvelines la plus touchée par les problématiques d'habitat indigne. Un des enjeux sur le plan urbain est donc la reconstruction et la revitalisation de la ville, en traitant notamment les problématiques de paupérisation et d'intégration urbaine de certains îlots.

UNE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS AMORCEE GRACE AU PNRU, MAIS DONT LES EFFETS SONT ENCORE DIFFICILES A MESURER

Les différents projets de rénovation urbaine menés à l'échelle du Mantois ont permis l'augmentation de la part des logements de petite taille, notamment au Val Fourré.

La baisse du nombre de grands logements semble plus rapide que celle de la taille des ménages dans le Val Fourré ; le décalage observé suggère alors un phénomène de sur-occupation des logements dans le quartier.

A MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE, UNE PROFONDE TRANSFORMATION URBAINE DES QUARTIERS PRIORITAIRES GRACE A LA PREMIERE CONVENTION ANRU DU MANTOIS

La première convention ANRU du Mantois a permis la réalisation de plus d'une centaine d'opérations de démolition, construction, aménagement d'espaces publics, création d'équipements, accélérant ainsi le processus de transformation des quartiers d'habitat social du Mantois. Après cette phase d'intense réinvestissement, les quartiers traités entrent dans un cadre de fonctionnement urbain plus normalisé.

Au Val Fourré, les travaux sont achevés dans 5 quartiers (Médecins Sud, Explorateurs, Ecrivains, Garennes et Inventeurs). Le quartier des Peintres-Médecins est le seul actuellement en chantier. Certains secteurs n'ont pas à ce jour bénéficié d'une intervention urbaine (Physiciens, Musiciens, Aviateurs).

A Mantes-la-Ville, l'aménagement des trois quartiers concernés par la convention ANRU est quasiment achevé (Brouets, Domaine de la Vallée et Merisiers-Plaisances).

ABSENCE D'INTERVENTION URBAINE A LIMAY

A Limay, aucune intervention urbaine dans le cadre du programme national de rénovation urbaine n'a été réalisée. La nécessité d'impulser des transformations urbaines grâce au levier du NPNRU est de fait mise en avant pour renforcer la cohésion sociale. A ce titre, la commune de Limay sollicite la mise en œuvre d'un projet d'intérêt régional dans le cadre du NPNRU.

DES TRANSFORMATIONS URBAINES NECESSITANT DES MODES DE GESTION ADAPTES

La démarche de gestion urbaine de proximité a été mise en œuvre dans les quartiers prioritaires de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville à partir de la signature de la convention de gestion urbaine de proximité en 2007.

La démarche impulsée à l'échelle des deux communes sur la période 2007-2014 a permis la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que l'impulsion et la pérennisation de méthodes de travail partenariales. Plusieurs accompagnements extérieurs ont permis la structuration de la démarche et une montée en compétence progressive des acteurs de terrain.

Toutefois, des difficultés liées aux comportements et aux usages des habitants persistent et ont un impact négatif sur le cadre de vie. La poursuite d'actions de sensibilisation aux changements d'usages et au respect de leur cadre de vie et de leur environnement semble essentielle.

Les difficultés de gestion des copropriétés dégradées s'amplifient. Il apparaît alors prioritaire de développer des actions d'accompagnement spécifiques, notamment pour lutter contre la précarité énergétique et pour instaurer des dispositifs de suivi préventif.

A Limay, des difficultés de gestion liées à la multiplicité des bailleurs et à l'éclatement des sites sont prégnantes. A ce titre, il est envisagé un travail de mise en cohérence des interventions domaniales dans le cadre de l'élaboration d'une convention de gestion urbaine de proximité.

Portrait des habitants : une spécificité toujours marquée

UNE POPULATION JEUNE TRES REPRESENTEE DANS LES QUARTIERS

(Source Insee – recensement 2011)

Au sein de l'agglomération, les quartiers prioritaires accueillent une population plus jeune que dans le reste de l'agglomération.

L'indice de jeunesse (rapport entre le nombre d'habitants de moins de 20 ans et celui de 65 ans et plus) est particulièrement élevé au Val Fourré, où l'on compte 3.8 habitants de moins de 20 ans pour 1 de plus de 65 ans.

Cette surreprésentation des jeunes s'observe également à l'échelle des ZUS de la Seine Aval, à un niveau moindre (3.2), proche de celui observé aux Merisiers Plaisances et au Domaine de la Vallée.

A l'échelle de la commune de Limay, la population se caractérise également par sa jeunesse, puisque 33% des habitants ont moins de 20 ans, contre 27% à l'échelle des Yvelines en 2007.

La jeunesse de la population de ces quartiers prioritaires représente un vivier de dynamisme à valoriser.

UN VIEILLISSEMENT RAPIDE DE LA POPULATION DES QUARTIERS PRIORITAIRES, EN PARTICULIER AU VAL FOURRE

(Source Insee – recensement 2011)

Dans les quartiers prioritaires, comme dans les territoires de référence, le rapport entre la population de moins de 20 ans et celle de plus de 65 ans diminue, traduisant un phénomène de vieillissement. Celui-ci est cependant beaucoup plus marqué dans les quartiers prioritaires.

Ce vieillissement est particulièrement fort dans le Val Fourré, où l'indice de jeunesse est passé de 5.4 en 2006 à 3.8 en 2011. La population jeune du quartier demeure toutefois importante au Val Fourré : en 2011, 35.3% de la population avait moins de 20 ans (41% en 1999), contre 31.7% dans les ZUS de la Seine Aval.

Ce phénomène de vieillissement peut induire des situations d'isolement, de sous occupation plus nombreuses et des besoins en adaptation des logements aux personnes âgées. Par ailleurs, la question de la précarité énergétique peut constituer un enjeu pour cette tranche de la population.

UNE PROPORTION D'HABITANTS ETRANGERS SUPERIEURE A LA MOYENNE DES ZUS DU DEPARTEMENT

Au sein de l'agglomération, la population immigrée (composée des personnes nées à l'étranger) est plus représentée dans les communes du centre et dans les quartiers prioritaires.

La part d'étrangers (personnes n'ayant pas la nationalité française au moment du recensement) au Val Fourré en 2011 (29.6%), est nettement supérieure au reste de l'agglomération (12.5%) et à la moyenne des ZUS du département (21.6%). Elle a toutefois diminué de 2.5% entre 2006 et 2011, conformément aux baisses observées à l'échelle des Merisiers Plaisances (-2.1%) et des ZUS des Yvelines (-2.1%).

Cet élément est à mettre en perspective avec le constat des acteurs des champs éducatif et de l'emploi qui remarquent sur le terrain la récurrence des problématiques de maîtrise de la langue française à l'écrit comme à l'oral dans les quartiers prioritaires.

Pour les enfants, cet élément peut constituer un frein dans leur intégration à l'école et de fait dans leur réussite scolaire. Pour les adultes, une mauvaise maîtrise de la langue française peut impacter leur capacité à accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire mais aussi créer un frein dans leur propre insertion socioprofessionnelle.

Des ateliers sociolinguistiques existent sur le territoire du Mantois mais le nombre de places est insuffisant par rapport à la demande. Le développement d'actions linguistiques à visée professionnelle semble également nécessaire.

A Limay, la part de la population étrangère semble en légère augmentation entre 1999 et 2011 puisqu'elle passe de 12.8% à 13.3%.

MOINS DE CADRES ET PLUS D'OUVRIERS ET DE SALARIES DANS LES GRANDS QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

L'agglomération se caractérise par une proportion de cadres nettement plus faible que dans le reste des Yvelines et une plus forte représentation des ouvriers et des employés. Au Val Fourré et aux Merisiers Plaisances, la part des cadres est trois fois inférieure à la moyenne de l'agglomération et deux fois inférieure à celle des ZUS des Yvelines.

A Limay en 2011, les employés et les ouvriers représentent 61.6% des actifs contre 9% pour les cadres. 28.2% de la population limayenne détient en majorité un CAP ou un BEP contre 26.5% à l'échelle du Mantois. Les diplômés supérieurs ou égaux à bac +2 sont moins représentés sur la commune qu'à l'échelle du Mantois ou du département.

Le territoire souffre en effet d'un niveau de qualification faible pour les jeunes comme pour les adultes.

UNE PART DE FAMILLES MONOPARENTALES SUPERIEURE A LA MOYENNE ET EN FORTE AUGMENTATION

Dans les deux principales villes de l'agglomération, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, la part des familles monoparentales est supérieure à la moyenne régionale et a fortement augmenté depuis 1999.

Les familles monoparentales représentent 20% des familles à Mantes-la-Jolie en 2011, et représentent un peu plus à l'échelle du Val Fourré (21.8%).

Aux Merisiers-Plaisances, la part de familles monoparentales en 2011 (19.5%) est légèrement moins élevée que la moyenne des ZUS du département (21.2%).

A l'échelle de la commune de Limay, la part des familles monoparentales a augmenté moins rapidement (9.4% en 1999 et 10.9% en 2011).

Une précarité qui s'accroît dans les quartiers, et un niveau de pauvreté toujours bas

A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION, UNE POPULATION AVEC DES REVENUS MODESTES ET DE FORTES DISPARITES ENTRE LES MENAGES

Au sein de l'Île de France, la population de la CAMY se distingue par son revenu médian par unité de consommation plus faible : en 2011 il était inférieur de plus de 30% à celui du département (18 315 € pour la CAMY contre 25 606 € pour les Yvelines).

La population de Mantes-la-Jolie et dans une moindre mesure de Mantes-la-Ville a des revenus très nettement inférieurs à celle du reste de l'agglomération (17 700 € à Mantes-la-Ville en 2011, 12 898 € à Mantes-la-Jolie). Dans ces deux communes, c'est dans les périmètres ZUS et ANRU que vivent les ménages avec les revenus les plus faibles et dans le Val Fourré que l'on trouve le plus de ménages avec des revenus très bas.

Concernant la commune de Limay, les revenus et le niveau de vie sont beaucoup plus bas à l'échelle de la commune qu'à l'échelle du département. En effet, Limay présente un revenu fiscal moyen largement inférieur à la moyenne départementale (40% de moins que le revenu fiscal des Yvelines). On constate une paupérisation de la population depuis 2000 puisque l'écart se creuse sur la commune entre les ménages les plus riches et les plus pauvres.

ENTRE 2004 ET 2009, UN RATTRAPAGE MARQUE DANS LES GRANDS QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL

Entre 2004 et 2009, on observe bien un rattrapage au Val Fourré, où la croissance des revenus a été nettement plus forte qu'ailleurs dans le reste de l'agglomération. Néanmoins, si la variation est importante, les revenus des ménages du Val Fourré

demeurent très nettement inférieurs à ceux du reste de l'agglomération (9 090 € en 2009).

Aux Merisiers Plaisance, on observe également un rattrapage mais d'une ampleur moindre (revenu annuel médian par unité de consommation en 2009 : 10 335 €). Ce rattrapage ne semble pas avoir eu lieu au Domaine de la Vallée revenu annuel médian par unité de consommation en 2009 : 9 856 €).

ENTRE 2009 ET 2011, LA CRISE A FORTEMENT TOUCHE L'AGGLOMERATION, EN PARTICULIER LES MENAGES LES PLUS MODESTES

Au sein de l'agglomération, un nombre important de communes a vu son revenu médian baisser entre 2009 et 2011. C'est notamment le cas à Mantes-la-Jolie, où l'on observe une baisse de 2% du revenu par unité de consommation. A Mantes-la-Ville, les revenus des ménages ont baissé plus légèrement sur cette période (-0.9%).

L'impact de la crise dans ces deux communes est fort, nettement plus marqué que dans l'ensemble de l'Île de France et qui concerne l'ensemble des ménages. En particulier à Mantes-la-Ville, ce sont les ménages les plus modestes qui ont le plus souffert de la crise.

UNE PRECARISATION DES MENAGES DU PARC SOCIAL : UNE POPULATION PLUS DEPENDANTE DES AIDES SOCIALES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville se distinguent par un taux de couverture des aides sociales plus élevé que les autres communes de l'agglomération, atteignant 60%. A l'intérieur des deux communes, le taux de couverture est nettement plus élevé au Val Fourré et aux Brouets.

Les quartiers de l'agglomération semblent également être plus précarisés que la moyenne des quartiers du département. La part d'allocataires dépendant des minimas sociaux et la part d'allocataires dont les revenus sont constitués à plus de 50% de prestations sociales mettent en évidence le niveau de précarité très élevé des ménages vivant dans le Val Fourré. Les ménages au Val Fourré sont plus nombreux à dépendre des aides sociales et présentent des situations de précarité plus aiguës.

LA MOBILITE : UN ENJEU POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Dans les trois quartiers prioritaires de l'agglomération, le taux de motorisation est nettement plus faible que dans le reste du département. C'est particulièrement le cas au Val Fourré, où deux ménages sur trois possèdent une voiture contre plus de quatre sur cinq dans le reste des Yvelines.

Par ailleurs, alors que le taux de motorisation est resté stable dans les Yvelines et a faiblement augmenté à l'échelle de Mantes-la-Jolie, il a connu une diminution au sein du Val Fourré de -1.8% et au Domaine de la Vallée de -1.7%.

La mobilité des personnes en situation de précarité constitue un enjeu pour les déplacements à l'échelle du département et de la région mais aussi intra-agglomération (vers les entreprises, les administrations, les équipements, etc.). Une attention particulière sera ainsi portée au développement de démarches d'accompagnement à la mobilité (social, éducation, etc.).

Un accès à la santé difficile pour les populations des quartiers prioritaires

UN ACCES AUX SOINS PLUS DIFFICILE POUR LES POPULATIONS PRECAIRES

L'indice de développement humain de Mantes-la-Jolie est le plus faible du département (0,30 contre une moyenne départementale de 0,63). Cet indicateur se fonde sur trois critères : espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation, et le niveau de vie. La commune se caractérise également par une mortalité prématurée supérieure à la moyenne régionale (Espérance de vie des hommes : 75,9 ans à Mantes-la-Jolie contre 79,7 ans dans les Yvelines // Femmes : 83,6 ans à Mantes-la-Jolie contre 85,6 ans dans les Yvelines).

Parmi ces spécificités communales, les acteurs locaux s'accordent pour dire que les populations précaires ont un accès aux soins plus difficiles que le reste des habitants de l'agglomération. Ils mettent notamment en avant des freins liés à des problématiques de mobilité mais aussi d'accès aux droits.

UN RATIO DE MEDECINS DANS LES QUARTIERS INFERIEUR AU RESTE DE L'AGGLOMERATION, ET LIMAY EN ZONE DEFICITAIRE

A Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, l'offre de premier recours est peu favorable, avec une répartition inégale entre les quartiers. Le Schéma Régional d'Organisation des Soins Ambulatoire d'Ile de France, actualisé en 2015 prévoit que le canton de Mantes-la-Jolie soit déclaré fragile et celui de Mantes-la-Ville classé déficitaire. Limay est d'ores et déjà classée en zone déficitaire en offre de soins ambulatoires selon les critères de l'Agence Régionale de Santé.

DES BENEFICIAIRES DE LA CMU EN HAUSSE AU VAL FOURRE

Un cinquième des habitants du Val Fourré sont bénéficiaires de la couverture maladie universelle en 2010. Cette proportion est en augmentation depuis 2006 (+3,1%), ainsi que sur l'ensemble de la commune (5,9% en 2006, contre 8,1% en 2010 soit +2,2%).

EMERGENCE DES PROBLEMATIQUES DE SANTE MENTALE

Les acteurs du territoire ont identifié l'émergence de problématiques liées à la santé mentale, touchant les jeunes comme les adultes. Ces problématiques traduisent un véritable mal être et constituent des freins, notamment à l'insertion socioprofessionnelle.

DES CONTRATS LOCAUX DE SANTE SIGNES OU EN COURS DE SIGNATURE A MANTES-LA-VILLE ET A MANTES-LA-JOLIE ; ET DES ATELIERS SANTE VILLE ENGAGES DEPUIS PLUSIEURS ANNEES

Mantes-la-Ville s'est engagée dans un contrat local de santé avec l'agence régionale de santé et la préfecture pour la période 2011-2017. Au regard des besoins identifiés, trois grandes priorités ont été définies : l'égalité dans les parcours de santé, la prévention des conduites à risques et la lutte contre l'obésité et ses conséquences.

Une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé est également en cours à Mantes-la-Jolie, dont la signature est imminente. Une première phase de diagnostic a été réalisée courant 2014, l'élaboration du plan d'actions étant prévue pour 2015.

Les deux communes ont également engagé depuis plusieurs années une démarche de prévention de la santé avec la mise en œuvre d'ateliers santé ville. Les ateliers santé ville sont des outils de coordination et de développement d'une politique de santé concertée à l'échelle des quartiers prioritaires, associant l'ensemble des acteurs locaux ainsi que les habitants dans la prise en compte de leur propre santé.

DES REFLEXIONS EN COURS DANS LA COMMUNE DE LIMAY POUR DEVELOPPER L'ACCES AUX SOINS

A ce jour, la commune de Limay n'a pas développé d'outil spécifique pour l'accompagnement à la santé des habitants des quartiers prioritaires ; elle mène toutefois des réflexions pour favoriser leur accès aux soins.

Les intentions de la commune sont les suivantes :

- proposer des réponses face aux problématiques socio-sanitaires de bassin, en mobilisant le droit commun et en développant des moyens spéciaux ;
- développer un équipement intercommunal pluridisciplinaire de premier recours pour faire face aux difficultés d'accès aux soins et au report sur les urgences du CHR ;
- mettre en œuvre un accès à l'écoute ciblant spécifiquement les jeunes, parents et victimes avec des interventions plus spécifiques à articuler avec un atelier santé ville.

Des situations scolaires en amélioration, mais toujours en dessous des moyennes de l'agglomération et de l'académie

DES SITUATIONS SCOLAIRES MOINS FAVORABLES A L'ECHELLE DE L'AGGLOMERATION QUE DANS LE RESTE DU DEPARTEMENT

A l'échelle de l'agglomération, la situation sur le plan scolaire est moins favorable que dans le reste du département. En effet, le nombre de jeunes scolarisés sans diplôme est en hausse et le territoire souffre d'un niveau de qualification faible pour les jeunes comme pour les adultes.

BAISSE DU TAUX D'ELEVES ISSUS DE FAMILLES DEFAVORISEES

A l'échelle du Val Fourré, même si la tendance s'améliore, les situations scolaires des élèves sont plus difficiles que dans le reste de l'agglomération. En effet, on dénombre entre 66 et 85% d'élèves issus de familles appartenant aux professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) défavorisées dans les trois collèges du Val Fourré, contre 28% au niveau académique. La situation est plus légèrement favorable à Mantes-la-Ville.

A Limay, les catégories sociales dites défavorisées représentent 54.6% en 2008 au sein du collège Albert Thierry (soit 5% de moins qu'en 2003) et 45% au sein du collège Galilée en 2009.

BAISSE DU TAUX DE RETARD A L'ENTREE EN 6EME, ET PROGRESSION DE LA REUSSITE AU BREVET

On note une baisse du taux de retard à l'entrée en 6ème pour les élèves issus du Val Fourré, puisqu'il est passé de 37% en 2008 à 26.2% en 2013 (soit -10.8%). Malgré cette nette amélioration, le taux de retard en 6ème reste supérieur aux moyennes académiques : 20% pour le collège Cézanne, 37% pour le collège Clémenceau, alors que le taux départemental plafonne à 8.3%. Pour le quartier du Val Fourré, ces chiffres s'expliquent par une fragilité des acquis dès la primaire, notamment la maîtrise de la langue française. A noter également que le taux d'accès à la seconde générale et technologique est inférieur à 50% pour les collèges Cézanne et Clémenceau.

A Limay, le niveau scolaire en primaire est également faible comparativement aux résultats nationaux. Pour le collège Albert Thierry en 2008, les évaluations d'entrée en 6ème confirment la faiblesse des niveaux scolaires, avec un écart de 10% en comparaison des chiffres nationaux. Pour le collège Galilée, 20% des élèves entrants en 6ème accusent au moins un an de retard en 2009.

CONFIRMATION D'UNE TENDANCE AU DECROCHAGE SCOLAIRE

Malgré l'existence d'actions nombreuses pour lutter contre le décrochage scolaire (cellules de veille locale, semaine de persévérance scolaire, dispositifs relais), les acteurs de l'éducation et de l'accompagnement vers l'emploi s'accordent sur l'existence de difficultés à maintenir les jeunes des quartiers en parcours de formation.

Ils analysent ce phénomène par un manque de confiance en soi de la part des jeunes et un manque d'ouverture sur les métiers. La difficulté de certains parents à accompagner leur enfant dans leur cursus scolaire ou de formation est également soulevée. La lutte contre le décrochage scolaire apparaît alors comme un véritable enjeu.

La commune de Limay fait également de la lutte contre le décrochage scolaire une priorité, à laquelle les acteurs locaux et notamment l'éducation nationale doivent être associés.

DES PROGRAMMES DE REUSSITE EDUCATIVE DEPLOYES A MANTES-LA-JOLIE, MANTES-LA-VILLE ET LIMAY

La commune de Mantes-la-Jolie porte un programme de réussite éducative pour les enfants des quartiers prioritaires depuis de nombreuses années. L'effort est porté sur l'accompagnement individuel des enfants, avec un taux d'individualisation de plus en plus élevé (65% en 2013 contre 54% les années précédentes). Plus de 500 familles sont suivies et accompagnées, et plus de 600 enfants bénéficient des actions menées dans ce cadre. Au regard des besoins identifiés, les actions à soutenir en priorité doivent concerner la petite enfance et la parentalité, dans une logique de prévention des difficultés scolaires.

Mantes-la-Ville met en œuvre un programme de réussite éducative depuis 2005 visant à renforcer la cohérence de l'action éducative locale sur le territoire afin d'accompagner les enfants et les jeunes présentant des signes de fragilité ainsi que leur famille. Le renforcement de la dimension individuelle et du soutien apporté aux parents sont deux axes majeurs de ce programme. Environ 200 enfants sont suivis par année scolaire dans le cadre de ce dispositif, avec un taux d'individualisation de l'accompagnement à 90% en 2014 et 100% en 2015. Toutefois, la commune ne dispose pas d'un contrat éducatif local apportant une cohérence globale aux interventions des différents professionnels ; un des enjeux consiste à la définition d'un socle commun de valeurs pour travailler de manière globale et cohérente sur les questions éducatives.

Limay dispose également d'un dispositif de réussite éducative depuis 2007, qui a permis en 2014 de suivre 68 jeunes dont 41 avec un accompagnement individualisé, soit un taux d'individualisation de 60%. Plusieurs objectifs ont été définis pour la mise en œuvre de ce dispositif : donner une place centrale aux parents, et renforcer la cohérence du dispositif et sa complémentarité avec les autres outils existants sur le territoire.

UNE MULTITUDE DE DISPOSITIFS MOBILISE POUR FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

Des moyens exceptionnels de l'Etat sont déployés au regard de la situation des quartiers prioritaires. De multiples dispositifs sont mis en œuvre sur le territoire du Mantois et certains depuis de nombreuses années (REP, ECLAIR, RSS, accompagnement éducatif, dispositifs relais, CLAS, coup de pouce lecture mis en place dans le cadre du DRE, école ouverte, mallette des parents, cordées de la réussite, classes passerelles à Mantes-la-Jolie pour les 2-3 ans).

Des programmes de réussite éducative ont été développés à Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay (cf. ci-dessus). Divers moyens d'actions sont mis en place pour lutter contre le décrochage scolaire (à Mantes-la-Jolie : cellules de veille locale, semaine de

persévérance scolaire, dispositifs relais ; à Mantes-la-Ville : coup de pouce lecture, accompagnement scolaire individualisé, prise en charge des collégiens exclus).

L'enjeu principal n'est donc pas d'étoffer l'offre de services mais de mieux mettre en synergie l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire et de vérifier leur adéquation avec les besoins des habitants, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Economie : une situation de l'emploi en dégradation

UN TISSU ECONOMIQUE COMPOSE EN MAJORITE DE PETITES ENTREPRISES, DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

Le territoire est marqué par une majorité d'entreprises du secteur industriel (58%), de la construction (28%) et du tertiaire (14%). Les petites et moyennes entreprises représentent 94% des établissements du Mantois.

DES EMPLOIS SALARIES EN NET REcul DANS L'AGGLOMERATION DEPUIS 2007

Depuis 2007, le nombre d'emplois du secteur privé implantés dans l'agglomération a chuté en moyenne de 1.7% par an, à un rythme 3 fois supérieur à la moyenne du département, ce qui représente une perte d'environ 2500 emplois dans la CAMY.

MANTES-LA-JOLIE ET MANTES-LA-VILLE SONT PARTICULIEREMENT TOUCHEES PAR LA PERTE D'EMPLOIS

Les deux communes principales de la CAMY, qui concentrent en 2013 un peu moins de la moitié de l'emploi de l'agglomération, sont les plus touchées par la chute du nombre d'emplois salariés. Entre 2007 et 2013, elles ont perdu 1600 emplois (2/3 des pertes totales de l'agglomération).

UNE DEGRADATION GENERALISEE, PLUS MARQUEE DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

Si la baisse du nombre d'emplois salariés dans l'agglomération touche tous les secteurs, c'est dans l'industrie (-3.2%) et la construction (-2.5%) que la baisse de l'emploi est la plus marquée.

Dans le secteur des services, qui représente 45.7% des emplois salariés en 2013, la baisse du nombre d'emplois est nettement moins marquée (-0.7%).

LA ZONE FRANCHE URBAINE DU VAL FOURRE, UN POLE ECONOMIQUE IMPORTANT A MANTES-LA-JOLIE

En 2013, la ZFU du Val Fourré regroupait 977 établissements et 3051 emplois, soit environ 20% du nombre total d'emplois de Mantes-la-Jolie, au sein de deux pôles principaux (le centre commercial Mantes 2 et la zone d'activité économique Sully).

Comparé au tissu économique de l'ensemble de la commune, la ZFU se caractérise par une forte représentation du secteur non marchand (45% en 2013) et une proportion importante d'établissements marchands de petite taille (91% des établissements marchands emploient 2 salariés ou moins).

UN TAUX DE CHOMAGE PLUS ELEVE DANS L'AGGLOMERATION QU'EN MOYENNE EN ILE DE FRANCE

Dans l'ensemble de l'agglomération le taux de chômage s'élève à 13.7% en 2011, il est de fait nettement supérieur à celui du département (9.2%) et de la région (11.7%).

Dans la commune de Limay, le taux de chômage est en hausse puisque la part des chômeurs dans les actifs est passée de 8.2% à 9.9% entre 2007 et 2009 (chiffres Insee). Le taux de chômage de la commune est aujourd'hui au même niveau que celui du département de Seine Saint Denis.

Le Pôle Emploi de Mantes a compétence géographique sur 80 communes et couvre les quatre quartiers prioritaires du Mantois. Il comptabilise plus de 15.000 demandeurs d'emploi, dont 10.000 inscrits en catégorie A et dont plus de 2 000 pour le quartier du Val Fourré. Ceci équivaut à une augmentation de 6.5% comparativement à l'année précédente. Cette augmentation est supérieure à celle observée sur le département (+4.6%) et sur l'Île de France (+5.1%).

Il est engagé sur un axe prioritaire « faire plus pour ceux qui ont le plus besoin » en faveur du retour à l'emploi. Sur la zone 90 professionnels inscrivent, accueillent, orientent et accompagnent les 10 000 demandeurs d'emploi en recherche active. L'ensemble de ces demandeurs ont un conseiller personnel, et 7 sur 10 bénéficient d'un accompagnement renforcé.

La demande d'emploi est composée à 54% d'hommes et on distingue également 21% de seniors et 19% de jeunes de moins de 26 ans. Ces proportions sont quasiment similaires à celles observées l'année précédente, à l'exception du dernier indicateur (public jeune) qui est en légère baisse, ces derniers bénéficiant en priorité des embauches avec mesures (contrats CUI ou EAV). En 2013, Pôle Emploi a prescrit 500 Contrats Uniques d'Insertion (secteur marchand et non-marchand).

La part des demandeurs d'emploi seniors et ceux relevant des territoires de la Politique de la Ville représentent 25% de la demande d'emploi en fin de mois (DEFM). Les populations avec un bas niveau de qualification ou sans aucune formation sont les premiers touchés par le contexte économique actuel.

Face à cette situation économique, le nombre de chômeurs de longue durée représente 2/3 de la DEFM de l'agence et le nombre de bénéficiaires de l'allocation chômage continue de baisser pour basculer sur le dispositif du Revenu de Solidarité Active (RSA).

D'un point de vue plus général, le niveau de formation de la demande d'emploi du territoire de Mantes se répartit de la façon suivante :

- 62% de la population possède un niveau de formation inférieur au BAC
- 21% est titulaire du BAC (ou équivalent)
- 17% possède un diplôme de niveau BAC+2

On note cependant que ces mêmes personnes sont qualifiées dans 58% des cas.

La part des demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) représente 44% des demandeurs d'emploi. Cette part diminue depuis un an au détriment de l'augmentation du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux (9% au titre de l'ASS et 27% au titre du RSA). Ceci est à mettre en parallèle avec le chômage de longue durée qui a continué sa progression en 2014, touchant ainsi 37% des inscrits, soit une augmentation d'un point sur un an.

UN TAUX DE CHOMAGE TRES ELEVE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Dans tous les quartiers prioritaires de l'agglomération, le taux de chômage datant de 2011 (*Insee – recensement*) est nettement plus élevé que la moyenne des ZUS du département (18.4%). Il dépasse les 28% au Val Fourré, 23% au Domaine de la Vallée et 22% aux Merisiers Plaisances.

Le Val Fourré représente à lui seul plus de 2000 demandeurs d'emploi dont 20% sont des jeunes, 70% d'entre eux ayant un niveau d'études égal ou inférieur au niveau BEP/CAP.

UN TAUX DE CHOMAGE DES JEUNES ALARMANT AU VAL FOURRE

Le taux de chômage des 15-24 ans au Val Fourré est particulièrement alarmant pour deux raisons : il atteint 47.9% en 2011, et touche de ce fait près d'un jeune actif sur deux ; il est également en forte augmentation depuis 2006 puisqu'il a crû de près de 5 points sur cette période (43.1% en 2006 contre 47.9% en 2011).

Il est bien plus élevé que la moyenne des ZUS des Yvelines (35.7% en 2011) et il a augmenté plus rapidement (augmentation de 3.4 point entre 2006 et 2011 pour la moyenne des ZUS du département).

Concernant la commune de Limay, il ressort de l'analyse de la Mission locale du Mantois les éléments suivants : une hausse de la précarité des jeunes, des problèmes importants d'adéquation entre les offres d'emploi et le public, de très faibles niveaux de qualification et en baisse, et des demandes de formation des jeunes en augmentation.

LES FEMMES DES QUARTIERS PRIORITAIRES CONCERNEES PAR LE CHOMAGE

Dans les quartiers de l'agglomération, il existe de forts écarts entre les hommes et les femmes, plus marqués que la moyenne des ZUS de Seine Aval : en 2011, la part des femmes actives au chômage est bien plus élevée que celle des hommes (31.5% des femmes actives du Val Fourré contre 26.5% d'hommes ; 24.7% des femmes des Merisiers Plaisances contre 20% d'hommes ; et 24% des femmes du Domaine de la Vallée contre 21.9% d'hommes).

Le chômage des femmes dans les quartiers prioritaires de l'agglomération est bien plus élevé qu'à l'échelle de la moyenne des ZUS du département (19.4%). Il semble donc important de mener un travail spécifique pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des femmes en recherche d'emploi des quartiers prioritaires à Mantes-la-Jolie comme à Mantes-la-Ville, en identifiant les freins à leur insertion socioprofessionnelle et en leur proposant un accompagnement renforcé vers l'emploi.

UN TAUX D'ACTIVITE TRES FAIBLE AU VAL FOURRE, EN PARTICULIER AU SEIN DE LA POPULATION FEMININE

Dans les quartiers prioritaires de Mantes-la-Ville (Merisiers Plaisances et Domaine de Vallée), le taux d'activité d'ensemble, mais aussi des jeunes et des femmes, est supérieur à la moyenne des ZUS des Yvelines. Il est de plus en augmentation entre 2006 et 2011 (+1.2% au Domaine de la Vallée et +3.5% aux Merisiers Plaisances contre +2.4% à l'échelle des ZUS des Yvelines).

Le Val Fourré se distingue des autres quartiers de l'agglomération et du département par le faible taux d'activité de sa population en âge de travailler puisque seulement 57.7% des 15-65 ans occupaient un emploi ou en recherchaient un en 2010, contre 68.9% pour la moyenne des ZUS du département.

Le taux d'activités des femmes au Val Fourré est particulièrement faible, puisqu'il s'élève à 50% contre 64.3% à l'échelle des ZUS des Yvelines.

Le taux d'activités des 15-24 ans est également bien inférieur à la moyenne des ZUS des Yvelines puisqu'il est de 38.7% pour le Val Fourré contre 45.2% pour les ZUS du département.

Le taux d'activités du Val Fourré est toutefois en augmentation entre 2006 et 2011 (+1.5%), mais dans une proportion moindre qu'à l'échelle des ZUS des Yvelines (+2.4%).

DES FREINS SOCIOCULTURELS A L'EMPLOI PLUS NOMBREUX ET PLUS DIFFICILES A LEVER DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion s'accordent pour identifier des difficultés de mobilisation spécifiques aux publics des quartiers prioritaires en matière d'insertion socioprofessionnelle. Ces difficultés nécessitent d'être prises en compte dans les dispositifs d'accompagnement. Elles sont de plusieurs ordres :

- des besoins de remise à niveau importants concernant les savoirs de base,
- une représentation du travail en décalage avec la réalité chez les jeunes comme chez les adultes, et une méconnaissance des codes du monde professionnel,
- un manque de mobilité,
- une accumulation de freins à l'emploi, qui sont de nature variée : logement, santé, justice, éducatif, etc.

UNE OFFRE DE SERVICE NOMBREUSE A MOBILISER AU PROFIT DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les acteurs de l'emploi et de l'insertion sont nombreux sur le territoire. Ils se répartissent en deux catégories :

- le service public de l'emploi en charge de l'accompagnement vers l'emploi (Pôle Emploi, Mission locale du Mantois, Cap Emploi) ;
- les dispositifs spécifiques relevant de la politique de la ville ou de l'insertion par l'activité économique (Ecole de la deuxième chance, Territoires entrepreneurs, Structures d'insertion par l'activité économique).

La Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines est compétente en matière de développement de l'emploi et d'insertion. A ce titre, elle met en œuvre une Stratégie Territoriale pour l'Emploi visant à favoriser le développement de l'emploi et l'insertion socioprofessionnelle des habitants du territoire communautaire, et notamment ceux des quartiers prioritaires. Cette stratégie, initiée en 2004, a été actualisée en 2011 avec l'ensemble des partenaires du territoire. Un programme d'actions relevant du droit commun de la collectivité est mis en œuvre pour répondre aux nouveaux enjeux identifiés.

La programmation emploi-insertion du CUCS 2007-2014 a été conçue et travaillée en complémentarité avec la Stratégie Territoriale pour l'Emploi de l'agglomération, afin de mettre en œuvre et soutenir des actions spécifiques destinées aux habitants des quartiers prioritaires pour améliorer leur accès à l'emploi.

Lors de la période de programmation du CUCS du Mantois 2007-2014, l'accompagnement des publics jeunes vers l'emploi a été identifiée comme prioritaire. De fait, les crédits spécifiques de la politique de la ville ont été mobilisés en direction d'actions dédiées au public jeune dans une logique de parcours et de renforcement des étapes en amont du droit commun, sans exclure pour autant le public adulte.

La programmation du CUCS 2007-2014 a permis de développer et de structurer une offre d'accompagnement vers l'emploi en direction du public jeune des quartiers prioritaires, et de structurer un maillage partenarial, notamment en ce qui concerne la levée des freins socioprofessionnels.

L'actualisation de la Stratégie Territoriale pour l'Emploi en 2011 a souligné que l'offre d'accompagnement du public jeune est bien développée et structurée mais tellement étoffée qu'elle nécessite une coordination renforcée et une meilleure articulation. Les réponses pour favoriser le retour à l'emploi des adultes sont quant à elles limitées et nécessitent d'être développées.

Elle a également mis en avant que la question du rôle des entreprises a eu tendance à s'effacer au profit de réflexions sur le public et qu'un des enjeux majeurs est de la repositionner au centre de la dynamique.

Une baisse nette de la délinquance à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, mais des phénomènes de glissement vers des zones moins outillées

A MANTES-LA-JOLIE, FORTE BAISSSE DE LA DELINQUANCE DEPUIS 2009 (-28%)

On note une baisse générale de la délinquance à Mantes-la-Jolie depuis 2009 : -22% pour les atteintes aux personnes, -35% pour les atteintes aux biens, -38% pour les escroqueries et infractions à caractère économique. Seules les infractions relatives aux stupéfiants ont augmenté sur la période 2009-2013 (+8%).

Après plusieurs années d'évolution défavorable, on remarque une stabilisation des différends et incidents entre personnes. Par contre, de plus en plus de caillassages et de dégradations de biens contre les représentants des services publics sont observés.

Les évolutions les plus récentes (entre 2013 et 2014) sont les suivantes : recul des trafics et notamment des produits stupéfiants ; diminution de la délinquance des mineurs mais une aggravation de la violence employée par les jeunes lors de leurs méfaits, une forte progression des violences intrafamiliales.

La commune de Mantes-la-Jolie bénéficie d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) sur le quartier du Val Fourré depuis 2012.

A MANTES-LA-VILLE, BAISSSE FAVORABLE DE LA DELINQUANCE DEPUIS 2008 (-30%)

La délinquance est également en baisse à Mantes-la-Ville, puisque celle-ci a diminué de 30% entre 2008 et 2013.

Les baisses les plus importantes concernent le taux de criminalité, (63 infractions pour 1000 habitants en 2008 contre 40 infractions pour 1000 habitants en 2013), les cambriolages (baisse de 14% entre 2012 et 2013) et les incendies de voitures ou de poubelles (diminution de 49% entre 2012 et 2013).

La délinquance mettant en cause les mineurs a également enregistré une baisse importante de 35% en 2013.

Les bons résultats présentés à Mantes-la-Ville s'expliquent par une action de la police intensifiée (augmentation des enquêtes sur des affaires liées aux stupéfiants, investigations privilégiées, nombre de garde à vue en augmentation) et par un partenariat entre le Commissariat et le Procureur de la République qui a abouti à une augmentation du nombre de délinquants écroués.

La commune de Mantes-la-Ville bénéficie d'une Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) sur le quartier des Merisiers depuis 2012.

A LIMAY, UNE SITUATION MITIGEE

A Limay, on remarque une stabilité depuis 3 ans des atteintes à la personne, des vols de voiture et des vols à main armée. Les vols par effraction sont stables depuis quelques temps après avoir connus une forte hausse sur les deux dernières années, à l'instar du département (+80%).

En revanche, les escroqueries et vols par ruse sur personne vulnérable sont en pleine augmentation (+80%), notamment les escroqueries à la carte bleue sur internet. Les interventions pour différends familiaux sont nombreuses.

La délinquance juvénile représente 42% de la délinquance de la ville sur les trois dernières années. Des trafics de stupéfiants et de pièces automobiles sont bien implantés sur certains secteurs de la ville.

ENJEUX TRANSVERSAUX

Le contrat de ville constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, et se veut porteur de nouvelles ambitions pour les quartiers prioritaires du Mantois :

- conduire une politique de cohésion articulant les dimensions urbaines, économiques et sociales déployée à l'échelle du bassin de vie et intégrée au projet de territoire,
- la mobilisation de tous pour soutenir l'activité économique, produire de l'emploi local et en faire bénéficier les habitants des quartiers,
- définir une stratégie de peuplement pour consolider le renouvellement urbain, renforcer l'attractivité des quartiers et donner l'opportunité à tous les ménages de se loger dans toute l'agglomération,
- conforter les dynamiques citoyennes existantes en créant des lieux de débat et d'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels,
- mobiliser en priorité pour les projets à conduire les dispositifs et financements de droit commun.

Le contrat de ville est un projet intégré au service du développement et du soutien aux quartiers prioritaires structuré autour de trois piliers :

- 1- rendre attractif les quartiers et les intégrer à la dynamique du pôle urbain ;
- 2- mobiliser tous les leviers pour produire de l'emploi local au bénéfice des habitants des quartiers ;
- 3- développer le lien social comme facteur d'une insertion sociale réussie.

Et pour répondre aux disparités et inégalités que rencontrent régulièrement les habitants des quartiers prioritaires, les acteurs du contrat de ville se mobilisent pour traiter de manière transversale et en continue les 4 priorités transversales suivantes :

- l'égalité et la citoyenneté : la promotion des valeurs républicaines ;
- l'égalité femmes-hommes ;
- la jeunesse ;
- la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Dans l'objectif de mobiliser tous les leviers disponibles au bénéfice du projet intégré, la CAMY, avec les communautés d'agglomération de Seine Aval (Deux Rives de Seine et Seine et Vexin) ont élaboré un Investissement Territorial Intégré en réponse à l'appel à projets de la Région Ile-de-France au titre des crédits européens 2014-2020 sur le volet territorial urbain.

Une place centrale est consacrée au développement des projets en faveur des quartiers prioritaires, articulés autour de trois axes, concordant avec ceux du contrat de ville :

- Réduire les disparités infra-territoriales, agir pour l'égalité des chances et une meilleure employabilité ;
- Agir pour la compétitivité du territoire par une action renforcée en faveur des entreprises et des filières innovantes ;
- Promouvoir le développement durable par la réduction de la précarité énergétique, la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

EGALITE ET CITOYENNETE

Suite au comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2015, une concertation a été lancée sur les moyens de renforcer l'engagement républicain et le sentiment d'appartenance à la Nation française.

LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC ISSUS DE LA CONCERTATION DEPARTEMENTALE

Les attentats à Paris de janvier 2015 ont réveillé la manière dont les habitants vivent leur appartenance au pays et à leur cité. Une large concertation départementale a questionné les acteurs associatifs et institutionnels autour des notions de citoyenneté, de laïcité, la situation des jeunes et de leurs familles, le contexte spécifique des quartiers prioritaires.

Il en ressort que les notions de citoyenneté et de laïcité font débat. Certains habitants disent ne pas se reconnaître dans les discours relayés par les médias et les politiques ; certains d'entre eux expriment même ne pas se sentir citoyens. Pour ceux qui doivent faire le relais (Education nationale, acteurs associatifs, etc.), ces notions sont parfois mal comprises, complexes et difficiles à expliquer.

Les clivages se renforcent au sein de la société (sociaux, intergénérationnels, etc.), certains citoyens se trouvant alors dans des situations de grande détresse : situations sociales difficiles, perte de confiance envers les institutions, méconnaissance de la vie publique, paupérisation culturelle et sociale, sentiment d'abandon ou d'exclusion, jeunes en souffrance, sans repère, ni identification.

Le phénomène de la radicalisation touche les jeunes aux origines et aux profils très différents. Les milieux radicaux sont quant à eux bien organisés : sur le terrain, des recruteurs viennent à la rencontre de jeunes et leur proposent des activités ; sur internet, ces milieux maîtrisent des références dans lesquelles se reconnaissent les jeunes (films, jeux vidéo, etc.).

L'Etat a donc un rôle essentiel à jouer en portant un discours clair sur la citoyenneté et la laïcité directement auprès des habitants mais aussi auprès des acteurs de terrain, et en confortant des symboles républicains rendant la citoyenneté plus concrète.

Les acteurs et habitants attendent également beaucoup de l'Ecole, considérée comme le lieu où les futurs citoyens font l'expérience de la vie sociale et de la citoyenneté. A ce titre, le ministère de l'Education nationale a lancé en janvier 2015 une série de mesures issues de la « grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République », dont notamment la transmission des valeurs républicaines, la laïcité, la citoyenneté et la culture de l'engagement, la lutte contre les inégalités et la mixité sociale, la mobilisation de l'enseignement supérieur et la recherche.

LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LAÏCITE COMME AXE TRANSVERSAL DES CONTRATS DE VILLE

Au regard de ces constats, la promotion de la citoyenneté et de la laïcité s'intègre de manière transversale dans les contrats de ville, à travers le développement d'actions visant à consolider l'existant en valorisant toutes les réussites, à renforcer les synergies entre acteurs et à agir dans les champs où des manques ont été identifiés.

A l'échelon départemental, des axes prioritaires ont été définis, et devront être déclinés localement :

Construire un socle commun sur les valeurs de citoyenneté et de laïcité :

- clarifier les notions de citoyenneté et de laïcité par la définition d'un socle commun ;
- faciliter leur appropriation en formant les bénévoles et éducateurs et en mettant en place des projets autour de ces notions ;
- renforcer le dialogue interreligieux en créant des espaces et des temps de dialogue dédiés.

Agir en faveur des jeunes :

- développer le sens critique des jeunes et leur compréhension du monde contemporain en renforçant leur connaissance des médias et leur connaissance du français ;
- valoriser les exemples de réussite (jeunes, chefs d'entreprise, etc.) ;
- lutter contre le désœuvrement des jeunes en leur proposant des activités de découverte, culturelles, ... ;
- faciliter l'engagement des jeunes, encourager et valoriser l'engagement associatif, permettre aux jeunes de donner de soi et de mettre en œuvre des projets.

Renforcer le lien social :

- mettre en place des actions à destination des parents et valoriser leur rôle ;
- renforcer le dialogue intergénérationnel en créant des lieux permettant échanges et dialogues ;
- lutter contre les discriminations et faciliter l'intégration en valorisant notamment les parcours de vie des migrants ;
- faciliter la participation citoyenne en encourageant l'existence de structures dédiées (*Comités de quartiers, conseils citoyens, comités de jeunes, etc.*) ;
- renforcer la mixité sociale et scolaire (*échanges entre familles et entre quartiers, mixité dans le logement, mixité à l'école, ...*).

Renforcer les liens entre acteurs de terrain :

- renforcer la coordination entre les acteurs (*temps de rencontre réguliers, développement d'outils collaboratifs, valorisation d'initiatives*) ;
- rapprocher les associations et les acteurs institutionnels, notamment l'Education nationale ;
- renforcer les liens entre les médias et les acteurs de terrain.

JEUNESSE

La jeunesse constitue une caractéristique majeure des quartiers prioritaires, tout d'abord par son poids démographique, puis par la spécificité de ses besoins. Au sein de l'agglomération, les quartiers prioritaires accueillent une population plus jeune que dans le reste de l'agglomération, puisqu'en moyenne plus d'un tiers des habitants des quartiers prioritaires ont moins de 20 ans.

Souvent présentés par ce qu'ils ne sont pas ou par les difficultés qu'ils rencontrent, les jeunes sont surtout un capital humain, porteur d'avenir.

Le diagnostic territorial et l'analyse des partenaires confirment qu'un des enjeux majeurs pour les quartiers prioritaires du Mantois consiste à redonner aux jeunes les moyens de réussir, de se projeter, et d'avoir de l'ambition pour conduire des projets d'avenir. Au regard de son importance, cet enjeu doit s'inscrire de manière transversale dans les différentes thématiques traitées par le contrat de ville (éducation, emploi, citoyenneté, etc.).

Le comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 conçoit également la jeunesse comme une priorité transversale de l'action gouvernementale, et conçoit le contrat de ville comme un moyen de mobilisation des acteurs et des outils pour assurer un accompagnement global des jeunes.

Quatre axes de travail seront donc développés :

- favoriser l'information des jeunes et l'accès aux services les concernant,
- encourager leur mobilité,
- soutenir leur engagement,
- favoriser la participation des jeunes et la co-construction.

FAVORISER L'INFORMATION DES JEUNES

Le travail d'information à destination des jeunes peut les aider à réaliser leurs aspirations et peut promouvoir leur participation comme membres actifs dans la société. L'information doit être dispensée de manière à élargir les choix offerts aux jeunes et favoriser leur autonomie. Cette information existe, elle est disponible, mais bien souvent elle n'est pas suffisamment coordonnée, connue et accessible.

Ainsi, l'amélioration de l'offre d'information généraliste portée par les administrations constitue un enjeu d'importance, surtout auprès des jeunes les plus défavorisés. Sur des thématiques particulières (éducation, santé, emploi, etc.), l'amélioration de l'offre d'information à l'attention de la jeunesse des quartiers doit s'effectuer en articulation avec ce qui est déjà mis en œuvre en termes d'information généraliste.

Pistes d'actions

- *cartographie des ressources existantes en matière de lieu d'accueil et d'information des jeunes ;*
- *optimisation de l'existant et recensement des expérimentations ;*
- *création de lieux d'information, de mutualisation ou de mise en réseau.*

ENCOURAGER LA MOBILITE

Facteur d'insertion, la mobilité des jeunes constitue un enjeu particulièrement important dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales. La mobilité doit en effet se rapporter non seulement à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, un projet, une activité) mais également à la mobilité des jeunes en dehors de leur territoire au sens le plus étroit (activités ou projets permettant le décrochage des quartiers) comme au sens le plus large aux échelles régionale, nationale, européenne, voire internationale (programmes d'échanges, chantiers internationaux, Erasmus ou autre).

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES JEUNES

A l'échelle nationale, deux outils sont notamment mis à disposition des territoires pour favoriser l'engagement des jeunes.

Les services civiques permettent d'assurer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires et constituent pour eux un tremplin favorisant la valorisation et l'acquisition de compétences. Ils favorisent également la mixité en permettant à des jeunes d'horizons très divers de travailler ensemble et de découvrir de nouveaux territoires. Ils doivent être réalisés au service de l'intérêt général, ils sont ouverts à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme.

Le programme « jeunes ambassadeurs » répond à un double objectif : développer le sens civique, le goût pour l'engagement associatif et encourager le partage de

connaissances entre jeunes Français et jeunes Américains. Il permet ainsi à des lycéens de découvrir la culture et la société américaine.

CO-CONSTRUIRE AVEC LES JEUNES

Le développement de la co-construction avec la jeunesse représente un enjeu important, en adéquation avec les orientations du comité interministériel de la jeunesse. Il est essentiel que les jeunes soient parties prenantes dans le processus de décision des actions qui leur sont destinées. A ce titre, une place particulière sera réservée aux jeunes au sein des conseils citoyens (cf. « Participation des habitants »).

De manière générale, la participation des jeunes sera également recherchée dans des enceintes spécifiques. Certains espaces participatifs peuvent concerner uniquement les jeunes (conseils d'enfants, de la jeunesse, etc.), d'autres engagements se font à travers les associations, dans un cadre politique, sportif, humanitaire ou social.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Selon le rapport de l'ONZUS datant de 2012, un habitant sur 4 âgé de 18 à 50 ans et résidant dans les quartiers prioritaires déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors quartier prioritaire. Le critère de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils se sentent l'objet, et à cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. De surcroît, les acteurs économiques, sociaux et institutionnels ont parfois des préjugés et des représentations négatives sur ces territoires qui peuvent conduire, même involontairement ou inconsciemment, à des inégalités de traitement des habitants des quartiers prioritaires. Ces derniers se trouvent exposés aux discriminations liées à l'origine dans l'emploi, le logement, l'éducation, dans leurs relations avec les institutions policières, etc.

La discrimination selon l'origine et la discrimination territoriale à l'adresse constituent les plus fortes demandes sociales.

La lutte contre les discriminations doit alors relever deux enjeux majeurs. Tout d'abord, il convient de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants en déployant une démarche préventive de réduction des risques de discrimination en sensibilisant les structures et les professionnels intervenant dans le cadre du contrat de ville. Le deuxième enjeu consiste à objectiver les discriminations vécues sur le territoire et à identifier les moyens mobilisables pour les réduire.

Dans le cadre du CUCS du Mantois 2007-2014, un premier plan local de lutte contre les discriminations a été développé. Le diagnostic a révélé que la thématique était faiblement prise en compte par les acteurs institutionnels, intégrée mais pas affichée. La mise en œuvre du plan d'actions n'a pas été aboutie. Il conviendra de reprendre ces travaux, et de les approfondir.

UNE THEMATIQUE A OBJECTIVER

Une analyse des dynamiques à l'œuvre sur le territoire, des besoins des habitants en la matière et des ressources mobilisables sera à conduire. Ce travail d'état des lieux permettra d'identifier les enjeux propres au territoire en matière de discriminations.

A ce titre, un diagnostic pourrait être réalisé afin d'identifier finement les types, les lieux et les formes de discriminations vécues sur le territoire ainsi que le réseau d'acteurs territoriaux intervenant dans le champ de la lutte contre les discriminations en

précisant le rôle et les compétences de chacun. De ce travail résultera une vision plus claire de l'adéquation entre les besoins des habitants et l'offre de service disponible, ainsi que les problématiques non traitées à ce jour. Ce diagnostic permettra aussi d'objectiver les discriminations vécues et ressenties.

VERS L'ÉLABORATION D'UN PLAN D' ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Des actions spécifiques de lutte contre les discriminations seront ensuite élaborées afin de répondre aux besoins du territoire.

Seront tout particulièrement conduites des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant l'ensemble des acteurs locaux (économiques, sociaux et mêmes politiques) à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques.

L'accès aux droits des victimes de discriminations sera également prioritairement traité dans les réponses locales à développer.



Les outils mobilisables

Pour la réalisation de diagnostics en matière de lutte contre les discriminations :

- > Diagnostic territoriaux : le CGET met à disposition des acteurs locaux ce dispositif sous forme de prestation (cf. cadre de référence de l'Etat – p.7)
- > Les cellules d'écoute territoriale : elles permettent la prise en compte des attentes des habitants en partenariat avec les délégués territoriaux du Défenseur des Droits, les représentants d'association de lutte contre les discriminations, les délégués du préfet, les points d'accès aux droits, les missions locales et les représentants des droits des femmes. Elles ont pour objectif d'accueillir, d'orienter et d'accompagner les habitants et nécessitent un travail partenarial et de visibilité.

Pour la mise en œuvre d'actions

Le CGET met à disposition des acteurs locaux différents dispositifs sous forme de prestations (cf. cadre de référence de l'Etat – p.7) :

- > Formation des acteurs locaux – développer la qualification des acteurs locaux
- > Plans territoriaux de lutte contre les discriminations, avec la définition au niveau local de plans d'actions
- > Accompagnement des acteurs à la mise en œuvre des actions

Charte entreprises et quartiers – 20 juin 2013

- > Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.

EGALITE FEMMES - HOMMES

Enjeu capital pour la démocratie, droit fondamental de la constitution, l'égalité entre les femmes et les hommes peine encore à devenir réalité notamment dans les quartiers prioritaires, dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique.

La prise en compte de cette égalité et la lutte contre les inégalités persistantes relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales.

OBJECTIVER LES INEGALITES FEMMES - HOMMES PAR LA PRODUCTION DE DONNEES SEXUEES

Le premier enjeu est de rendre visible les situations d'inégalités existantes dans les quartiers prioritaires en renseignant des indicateurs permettant d'objectiver le phénomène des inégalités de genre sur le territoire.

A ce titre, des données sexuées ont été produites dans le diagnostic territorial du contrat de ville, dans la limite des données statistiques disponibles. Elles ont permis d'identifier des problématiques spécifiques aux femmes des quartiers prioritaires. A titre d'exemple, les données ont révélé un taux de chômage plus élevé pour les femmes que les hommes dans les quartiers prioritaires. Cette donnée a permis de décliner des actions spécifiques à destination des femmes notamment en matière de création d'activité.

L'objectif est de poursuivre et d'affiner ce travail d'observation. Dans le cadre de la mission d'observation de l'évolution des quartiers (cf. « Observation et évaluation »), la production de données sexuées sera intégrée aux indicateurs à suivre tout au long du contrat. Ce travail statistique sera également enrichi de l'analyse des acteurs de terrain pour objectiver et contextualiser les données brutes. Ainsi, les partenaires seront en mesure d'identifier finement les types, les lieux et les formes d'inégalités de genre vécues sur le territoire, et de mobiliser les leviers adéquats pour agir au bénéfice de l'égalité hommes-femmes.

UNE APPROCHE INTEGREE DE L'EGALITE HOMMES-FEMMES

Pour réduire les inégalités en fonction du genre dans les différents domaines (accès à l'emploi, aux droits, aux services, ...), une approche intégrée sera recherchée. Tout d'abord, la promotion de l'égalité femme-homme sera traitée de manière transversale en étant prise en compte au sein de chacun des piliers et de ses actions. Puis au regard des problématiques propres au territoire, des projets spécifiques seront développés pour agir plus finement sur les inégalités persistantes dont sont victimes les femmes.

Du fait de leur ancrage territorial, les délégués du Préfet ont notamment pour mission de participer à l'analyse et à la remontée des besoins en lien avec les habitants. Pour l'ensemble des thématiques transversales, ils seront donc des vecteurs de la mobilisation des acteurs de proximité et de la participation des habitants.

**PILIER
RENOUVELLEMENT
URBAIN ET CADRE DE
VIE**

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES

DES QUARTIERS RELEGUES AUX QUARTIERS APAISES GRACE A DES POLITIQUES D'EXCEPTION

En 20 ans d'intervention publique, à travers les Projets Mantes en Yvelines puis la convention avec l'ANRU, l'image des quartiers d'habitat social du Mantois a été profondément transformée. La mobilisation de près de 200 millions d'euros de subventions publiques a permis de financer en une quinzaine d'années plus d'une centaine d'opérations d'investissement qui ont transformé les quartiers de l'intérieur et leur image auprès des habitants de l'ensemble de l'agglomération.

L'intervention a particulièrement porté sur une dédensification massive des quartiers avec la démolition de plus de 2300 logements, permettant de rompre avec l'urbanisme de tours, de lutter contre l'image de densité, d'insécurité, de pauvreté et de déqualification qu'ils renvoyaient. Ces démolitions ont permis de reconstruire une trame viaire, des équipements, et de nouveaux logements mettant en valeur la qualité environnementale des quartiers.

En parallèle, un travail de recomposition urbaine a été mené dans la moitié des quartiers du Val Fourré (Peintres, Médecins, Explorateurs, Garennes, Ecrivains et Inventeurs) et les trois quartiers de Mantes-la-Ville (Brouets, Domaine de la Vallée, Merisiers Plaisances), accompagné d'une lourde réhabilitation de 3000 logements sociaux. Enfin, des efforts massifs ont été réalisés pour désenclaver les quartiers, favorisant leur ouverture sur leur environnement.

En matière d'habitat, les objectifs de diversification de l'offre de logements sociaux sur l'agglomération et de rééquilibrage ont été atteints. Le poids du logement social dans l'agglomération a fortement diminué, représentant 28% des résidences principales en 2014 contre 38% au début des années 2000. Le Val Fourré représente aujourd'hui 36% du parc social de l'agglomération contre 50% en 2000.

Après cette phase d'intense réinvestissement, une dynamique de normalisation urbaine est amorcée. Les quartiers d'habitat social de Mantes-la-Jolie et de Mantes-la-Ville sont aujourd'hui apaisés et entrent dans un cadre de fonctionnement plus normalisé.

DES QUARTIERS APAISES AUX QUARTIERS ATTRACTIFS ET PORTEURS DE DEVELOPPEMENT DANS LE CADRE D'UN PROJET INTEGRE

Avec la création de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval en 2007, le territoire du Mantois s'est inscrit durablement comme l'un des pôles de centralité de la Vallée de la Seine. Le territoire s'est alors fixé comme objectifs d'impulser un processus de relance économique et de créer les conditions d'un renforcement de l'attractivité résidentielle, de l'amélioration des équilibres socio-économiques et de la valorisation du cadre naturel et urbain.

Dans ce cadre, les quartiers prioritaires constituent des opportunités de développement pour le Mantois. Les atouts de ces quartiers ont été révélés par le travail de transformation urbaine réalisé ces quinze dernières années, faisant évoluer les représentations des quartiers comme sources de problèmes à des quartiers banalisés. Ils disposent en effet de différentes composantes et fonctions urbaines leur permettant une attractivité durable.

Tout d'abord, leur potentiel foncier important représente une opportunité en termes de développement d'une nouvelle offre de logements et d'équipements publics et commerciaux. L'objectif est donc de poursuivre la production d'une offre diversifiée en matière de statuts et de typologie de logements pour favoriser les parcours résidentiels ascendants à l'intérieur des quartiers et la réinstallation de ménages ayant précédemment quitté les quartiers.

Les quartiers prioritaires bénéficient également d'équipements structurants et rayonnants, attractifs pour l'ensemble de la population de l'agglomération, ce qui génère

ainsi une mixité sociale dans les usages et une mixité fonctionnelle dans des quartiers à dominante résidentielle.

Leur potentiel commercial est à moderniser ou développer, l'enjeu étant de passer d'un commerce à vocation ethnique à un commerce attractif pour l'extérieur avec une composante exotique.

Enfin, les quartiers prioritaires disposent d'une qualité paysagère qui constitue le premier levier de la mise en œuvre d'une politique de développement durable. L'objectif est désormais de porter une ambition et une exigence en termes de qualité urbaine et d'efficacité énergétique.

L'ambition du territoire pour les quartiers prioritaires est désormais de passer d'une logique de rénovation urbaine à une logique d'intégration totale dans le fonctionnement de l'agglomération mantoise. A ce titre, la politique en faveur des quartiers se décline autour de quatre orientations stratégiques :

- Valoriser leur potentiel de développement au sein de l'agglomération pour qu'ils deviennent des quartiers intégrés ;
- Achever leur normalisation en poursuivant une politique de diversification de l'habitat et de l'offre commerciale ;
- Pérenniser les investissements réalisés par une politique de gestion urbaine adaptée ;
- Redéfinir une stratégie de peuplement à l'échelle intercommunale.

Au regard des enjeux évoqués ci-dessus, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay ont fait acte de candidature auprès de l'ANRU pour bénéficier de crédits en faveur du renouvellement urbain au titre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Le Val Fourré a été retenu comme « quartier très prioritaire » dans le cadre du NPNRU en date du 15 décembre 2014. Il bénéficiera ainsi d'une convention pluriannuelle avec l'ANRU (cf. « Protocole de préfiguration » en annexe pour le détail). Mantes-la-Ville s'est portée candidate à la réalisation d'un Projet d'Intérêt Régional (PIR), à déployer dans le quartier des Merisiers Plaisances. Les quartiers d'habitat social de Limay n'ont pas encore bénéficié d'une intervention urbaine au titre des crédits de l'ANRU. Au regard de leur déqualification progressive, la ville de Limay s'est également portée candidate pour la mise en œuvre d'un Projet d'Intérêt Régional (PIR).

LE VAL FOURRE : UN TERRITOIRE ATTRACTIF AU SEIN DE L'AGGLOMERATION MANTAISE

Le Val Fourré est une ville dans la ville dont le poids démographique dans le cœur urbain de l'agglomération est considérable (1/5^{ème}). Après avoir bénéficié d'investissements massifs dans le cadre de la première convention ANRU, le transformant ainsi en profondeur, le Val Fourré participe aujourd'hui d'un mouvement collectif de reconquête de l'agglomération.

Néanmoins, la permanence de difficultés sociales et économiques majeures, de secteurs non encore requalifiés (Aviateurs, Musiciens, Physiciens, dalles centrales du CCM2 et Ronsard, difficultés récurrentes des copropriétés) et la persistance d'une image négative incitent à poursuivre l'intervention. La qualification du peuplement peine également à évoluer, le Val Fourré concentrant toujours en 2012 les résidences les plus déqualifiées sociologiquement du territoire.

L'enjeu pour le Val Fourré porte désormais sur son intégration globale dans le fonctionnement de l'agglomération. A l'horizon 2020, le Val Fourré doit passer d'une phase de traitement curatif à une phase de développement vers un positionnement central et reconnu comme une polarité, un potentiel de développement urbain, résidentiel et économique de l'agglomération.

Le quartier constitue en effet un site stratégique pour le développement du Mantois en disposant des composantes urbaines lui permettant une attractivité durable avec un potentiel foncier important et des équipements structurants. L'objectif est désormais de renforcer cette attractivité en accentuant la mixité fonctionnelle et en travaillant sur la centralité du Val Fourré, où la fonction commerciale, trop homogène, doit se diversifier pour mieux répondre aux besoins de la population mais aussi attirer une nouvelle clientèle en quête de diversité commerciale.

En matière de développement économique, en dehors de la zone d'activité Sully aujourd'hui quasi remplie, il pourrait subsister au Val Fourré des possibilités de développement économique. Ce potentiel reste encore à préciser mais le Val Fourré pourrait laisser une plus grande place aux activités économiques et commerciales.

Le projet porté par le Conseil Départemental des Yvelines de construire d'ici 2019 un nouveau collège au Val Fourré participe également au renforcement de l'attractivité urbaine. D'un caractère innovant en matière d'approche pédagogique mais aussi de conception, il remplacera un des trois collèges du quartier devenu obsolète en termes de bâti et d'insertion urbaine. Positionné à ce stade sur la friche Rodin-Noailles, il oblige également à repenser tout un mail urbain nord-sud existant composé d'équipements dont la vocation à long terme est questionnée.

A l'horizon 2020, l'objectif est de poursuivre l'effort de diversification en matière de logement, le taux de logement social plafonnant toujours à 83%. Le niveau de démolition devrait cependant être moindre. Il n'est pas encore fixé définitivement, les études complémentaires à mener devront confirmer une estimation comprise à ce jour entre 200 et 362 logements selon les hypothèses. La question de la reconstitution de l'offre démolie s'étudiera en priorité sur les communes de l'agglomération ayant des obligations au titre de l'article 55 de la loi SRU, même si l'on ne s'interdit pas de réfléchir à des possibilités de reconstruction en petite unité sur le Val Fourré en amont des démolitions.

S'agissant de la production en accession, 200 à 250 logements sont programmés à l'horizon 2020 pour encourager les parcours résidentiels ascendants à l'intérieur du quartier et la réinstallation de ménages ayant précédemment quitté le quartier. De plus, une opération de La Foncière Logement en locatif privé programmée dans la convention 2005-2016 est attendue pour 2019.

En fonction du niveau de démolition qui sera acté, le taux de logement social devrait ainsi pouvoir passer de 83% à 70/75% en 2020.

Plusieurs copropriétés implantées au Val Fourré sont fortement dégradées et rencontrent des difficultés de gestion. L'intervention en faveur du parc privé en copropriété du Val Fourré est une politique portée depuis plus d'une dizaine d'années à travers notamment du portage foncier, la mise en œuvre de trois plans de sauvegarde ou encore d'un Programme d'Intérêt Général (PIG). Le bilan de ces différentes interventions reste cependant assez mitigé : certes elles ont permis de financer et de réaliser des travaux d'urgence et de mobiliser les conseils syndicaux dans la vie de leur copropriété mais les problèmes d'impayés restent structurels avec des charges (notamment de chauffage) incompatibles avec la capacité financière des propriétaires occupants. L'objectif de l'OPAH mise en œuvre en 2012 est d'engager sur un maximum de copropriétés des actions de réhabilitation thermique d'envergure pour permettre de lutter contre la précarité énergétique, de réduire le montant des charges et de rénover la copropriété. Dès lors, les objectifs poursuivis sont les suivants : atteindre les objectifs de l'OPAH Copropriétés du Val Fourré, accompagner et sensibiliser les copropriétés à engager des réhabilitations thermiques, assurer la veille et la prévention des copropriétés récentes.

En matière de développement durable et d'efficacité énergétique, les prescriptions en matière de qualité urbaine ne sont aujourd'hui pas formalisées. Elles s'élaborent de manière itérative entre les différentes maîtrises d'ouvrage et les maîtres d'œuvre dans un souci de pragmatisme, d'intelligence de projet et d'ambition raisonnée entre exigences,

coûts et incidences sur la gestion future. L'ensemble de ces projets ne relève pas encore d'une démarche globale mais davantage des volontés individuelles des maîtrises d'ouvrage. Les objectifs en matière de développement durable et d'efficacité énergétique sont donc les suivants :

- élaborer une approche environnementale globale du Val Fourré pour inscrire le quartier comme un élément dynamique de l'agglomération en matière de qualité urbaine et de développement durable ;
- organiser la réhabilitation thermique des bâtiments publics et du parc de bâtiments d'habitation (logement social et copropriétés) dans un objectif de performance énergétique ;
- lutter contre la précarité énergétique des occupants du parc privé ;
- accompagner les habitants, du parc social et privé, dans une maîtrise des charges et l'adoption d'éco-gestes (gestion de l'eau, des déchets, ...).

Au regard des enjeux exposés ci-dessus, les premiers objectifs opérationnels en matière de renouvellement urbain pour le quartier du Val Fourré sont les suivants, et détaillés dans le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Mantois en annexe 2 :

- achever l'aménagement des quartiers et leur insertion urbaine ;
- améliorer l'attractivité du cœur du Val Fourré pour favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel économique ;
- poursuivre une politique de l'habitat axée sur une diversification de l'offre de logements ;
- relever le défi du développement durable et viser l'efficacité énergétique ;
- pérenniser les investissements, poursuivre une politique de gestion urbaine adaptée.

MANTES-LA-VILLE : DES QUARTIERS ARRIMÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

A Mantes-la-Ville, les quartiers traités par le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) garderont une vocation résidentielle marquée, avec de nombreux atouts liés à l'environnement, notamment pour le Domaine de la Vallée. Il existe peu de potentiel d'intensification et de diversification de l'habitat à l'échelle de ces quartiers, mais plutôt en périphérie immédiate de ces sites, avec des communes attenantes, comme Magnanville ou Buchelay qui développent des programmes d'habitat. Il s'agit alors de pérenniser les aménagements et investissements déjà réalisés.

A plus long terme, une nouvelle centralité émergera autour du projet Mantes Université, permettant d'affirmer certaines spécificités et de valoriser les atouts des quartiers concernés :

- Le Domaine de la Vallée a une vocation résidentielle qu'il faut pouvoir conforter. Il pourra valoriser les atouts de son cadre de vie et de loisirs, mieux connecté au centre de l'agglomération. L'amélioration du stationnement dans l'habitat collectif et l'amélioration qualitative du lien avec l'habitat pavillonnaire alentour devront être recherchées.
- Les quartiers Merisiers et Plaisances poursuivent leur processus de renouvellement urbain dans le sens d'une clarification de l'espace public et d'arbitrages patrimoniaux visant à améliorer le fonctionnement et le cadre de vie. Ce secteur devient progressivement la nouvelle « intensité urbaine de proximité » (transport, commerces, équipements, espace public, logements).
- Aux Brouets, l'aménagement des espaces publics étant achevé, il reste à diversifier l'offre dans un quartier à fort potentiel résidentiel compte tenu de sa

proximité avec Mantes Université et la gare. L'aménagement des espaces de proximité (des pieds d'immeuble au foncier non bâti) permettra d'améliorer durablement le cadre de vie de ce quartier pour des ménages recherchant la centralité.

L'affirmation de ces spécificités et le maintien d'un cadre de vie amélioré doit passer par le renforcement de l'offre de transport en s'appuyant sur différents outils (modes de déplacement doux, transport en commun, transport à la demande).

Au regard des actions déjà conduites et des orientations définies pour les quartiers de Mantes-la-Ville, les enjeux à court terme sont les suivants :

- donner suite à l'étude urbaine engagée à la suite du Plan Stratégique Local ;
- poursuivre la mise en œuvre du dispositif de gestion urbaine et sociale mis en place à l'échelle de la ville ;
- définir la suite à donner à l'étude commanditée en 2013 par la SOVAL, portant essentiellement sur les problématiques de stationnement et d'usage des espaces extérieurs dans le quartier des Merisiers ;
- parachever le projet des Brouets par le traitement de l'entrée du quartier ;
- réaliser l'opération d'accession à la propriété aux Brouets.

LE QUARTIER CENTRE-SUD A LIMAY : UNE LOGIQUE D'INTEGRATION AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

A Limay, le patrimoine social n'est pas concentré sur un quartier mais est inséré dans le tissu pavillonnaire existant. Les proportions entre logements individuels/logements collectifs et logements sociaux/logements privés sont équilibrées. Le parc social a été construit en majorité dans les années 1980 et 1990, sous forme de petites unités, bien réparties dans l'ensemble de la commune, aucune résidence ne faisant plus de 250 logements.

Cependant, alors que le Val Fourré et les quartiers de Mantes-la-Ville bénéficient d'un programme de renouvellement urbain d'envergure nationale, le parc social de Limay commence à présenter des signes de déqualification importante : un bâti globalement dégradé voire très dégradé, des configurations urbaines peu lisibles avec des îlots très enclavés, peu accessibles, peu ou pas reliés aux grandes artères de la commune, un taux de rotation important (10% en 2014 contre 6% au Val Fourré), une occupation sociale qui se paupérise rapidement et pour certains des patrimoines dont la gestion pourrait être améliorée.

Alors que la commune de Limay a mené une politique de construction exemplaire depuis des décennies en essayant de diversifier au maximum l'offre en la répartissant sur l'ensemble de la commune, elle se retrouve aujourd'hui dans une situation de devoir gérer les îlots de pauvreté, très enclavés, très déqualifiés, stigmatisés, creusant un écart toujours croissant avec la population du reste de la ville dont celle des quartiers pavillonnaires.

Face à ces constats, la municipalité de Limay souhaite développer un projet de renouvellement urbain en lien avec le développement de l'agglomération, afin de former un pôle urbain cohérent et complémentaire. Concernant le quartier prioritaire « centre-sud », l'enjeu est de l'inscrire dans une logique de désenclavement, de rénovation du cadre de vie et du bâti tout en modernisant les équipements scolaires et commerciaux.

Contrairement au Val Fourré qui bénéficie des politiques publiques de renouvellement urbain depuis le milieu des années 1990, le quartier prioritaire de Limay ne dispose pas du même corpus d'études et de réflexions. Aussi, le projet est en cours de définition sur la base des orientations suivantes :

- redonner une attractivité au centre-ville/centre ancien de Limay par une valorisation du bâti, le développement d'une offre nouvelle de logements, la

dynamisation du commerce, la valorisation des espaces publics, l'intégration et le désenclavement du parc social ;

- créer une centralité secondaire autour de la gare avec la mise en valeur des espaces publics, l'organisation des flux et du stationnement, la création d'une offre nouvelle de logements, la réhabilitation du patrimoine social bâti ;
- conforter le quartier de La Source par une modernisation des équipements commerciaux et scolaires avec un projet de démolition-reconstruction du centre commercial de La Source et des écoles Jean Zay/Jean Macé/Maria Montessori.

Le quartier Centre-Sud représente compte 3760 habitants et 1 260 logements sociaux appartenant à cinq bailleurs différents (Logirep, SOVAL, IRP, Emmaüs Habitat, OPIEVOY) et une résidence sociale gérée par Coallia. Il est relativement hétérogène avec un habitat social organisé en logements collectifs sous forme de grands îlots résidentiels ou de petites résidences très enclavées dans un tissu pavillonnaire. Le quartier peut être divisé en 4 secteurs : Village, Champart/Wilson, Gare, Hautes Meunières/Basses Meunières/Bas Caillois. Chaque secteur a des caractéristiques propres nécessitant des interventions spécifiques. Celles-ci sont détaillées et prises en compte dans le protocole de préfiguration en annexe 2.

DEVELOPPER UNE GESTION URBAINE ADAPTEE A LA SITUATION DES QUARTIERS

La gestion urbaine de proximité vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires et à pérenniser les investissements réalisés par une gestion concertée entre collectivités locales, bailleurs, services de l'État et habitants. Pour accompagner et pérenniser l'ensemble des investissements réalisés dans les quartiers, un travail partenarial entre les gestionnaires urbains, les villes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, la CAMY et les bailleurs a été entrepris dès le début des années 2000. La démarche de gestion urbaine de proximité a été articulée avec la convention ANRU puis elle a été inscrite dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Mantois 2007-2014 comme axe stratégique pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Des équipes dédiées et des financements fléchés à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville dans le cadre d'une première convention spécifique de gestion urbaine de proximité en 2006 ont permis la mise en œuvre d'une véritable politique réactive et efficace en collaboration avec l'ensemble des partenaires, notamment les bailleurs.

Aujourd'hui, une nouvelle convention de gestion urbaine de proximité a été élaborée de manière partenariale pour la période 2015-2020 avec des objectifs différenciés au regard de la situation des quartiers prioritaires du territoire.

Pour les quartiers ayant bénéficié de travaux de rénovation conséquents financés dans le cadre de la convention ANRU 2005-2016, il s'agit de pérenniser les acquis du projet par le maintien en l'état des aménagements réalisés et de s'attacher à une meilleure appropriation des espaces transformés par les habitants. Sont concernés à Mantes-la-Jolie les quartiers des Garennes, Explorateurs, Inventeurs, Peintres-Médecins, Ecrivains et à Mantes-la-Ville les Brouets et le Domaine de la Vallée.

Les quartiers qui bénéficieront d'un nouveau projet de renouvellement urbain s'apprêtent à connaître dans les prochaines années de grands travaux. Dans l'attente, il faut pouvoir gérer le quotidien et anticiper les nuisances des futurs travaux et les rétrocessions foncières. Il s'agit des Aviateurs, Musiciens, Physiciens, centralité du Val Fourré (la dalle centrale), et le secteur-est à Mantes-la-Jolie, le quartier centre-sud à Limay.

Enfin, certains quartiers ne connaîtront probablement pas de travaux de rénovation importants, il conviendra alors d'améliorer la gestion courante pour anticiper et éviter une déqualification relative par rapport aux quartiers voisins rénovés. Sont concernés les Merisiers à Mantes-la-Ville et le périmètre situé autour de la ZAC Henri IV

au nord de Gassicourt à Mantes-la-Jolie, nouvellement intégré au périmètre des quartiers prioritaires.

La convention de gestion urbaine de proximité du Mantois 2015-2020 (cf. annexe n°3) concerne les quartiers prioritaires de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville et s'articule autour de trois enjeux définis de manière partenariale :

- Assurer une durabilité des investissements en anticipant les modes de gestion ;
- Agir pour une gestion adaptée pour l'entretien et la propreté par une intervention de proximité ;
- Agir collectivement pour favoriser la sécurité et la tranquillité publique.

A Limay, une politique de gestion urbaine est conduite depuis 2011 de manière bilatérale avec chacun des bailleurs sociaux. Elle est relativement efficace et fluide, la ville pouvant gérer directement les dysfonctionnements et les coordinations étant facilités par sa propre organisation interne. Toutefois, des difficultés de gestion liées à la multiplicité des bailleurs et à l'éclatement des sites subsistent. A ce titre, il est envisagé un travail de mise en cohérence des interventions domaniales dans le cadre de l'élaboration d'une convention de gestion urbaine de proximité.

REDEFINIR UNE STRATEGIE DE PEUPEMENT A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

Le territoire s'est organisé depuis plusieurs années pour restaurer l'attractivité résidentielle des quartiers d'habitat social et faciliter l'accès au logement social à tous les ménages.

La CAMY a été pionnière dans la mise en œuvre d'une politique intercommunale de gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux considérant que les politiques d'attribution manquaient de cohérence du fait de l'existence de différentes filières d'attributions et de la présence sur le territoire de nombreux bailleurs sociaux ayant chacun des pratiques différentes. Portée initialement par la ville de Mantes-la-Jolie et centrée sur le Val Fourré, cette politique a pris une dimension intercommunale en 2004 avec :

- la constitution d'un service de l'habitat communautaire,
- la création d'une Commission de Coordination Intercommunale(CCI),
- la délégation du contingent préfectoral au Syndicat Mixte du Mantois (SMM).

L'objectif est de mettre en cohérence et de rationaliser le système pour loger les populations les plus démunies ou en difficulté tout en améliorant les conditions de vie des habitants dans les quartiers.

Pour se faire, les règles suivantes ont été définies :

- faire en sorte que les propositions d'attribution soient faites au plus près de la réalité du territoire et sur la base d'une bonne connaissance de la situation du ménage ;
- veiller à ce qu'un accompagnement social adapté soit mis en place, la proposition peut à ce titre porter sur un hébergement spécifique avant une entrée dans le parc social ;
- mettre en place un système partenarial et partager le plus largement possible les règles en matière d'attribution pour dépasser la logique des acteurs et des contingents ;
- créer les outils nécessaires à la mise en place de cette politique : service de l'habitat, diverses commissions de travail avec les acteurs sociaux, observatoire des attributions et de l'occupation du parc social, ...

Aujourd'hui, ces différents outils fonctionnent sous l'égide du syndicat mixte du Mantois qui est reconnu comme l'autorité régulatrice des attributions dans le parc social

par l'ensemble des bailleurs sociaux. Cette politique est le fruit du partenariat qui s'est construit dans la durée et qui mobilise des moyens relativement conséquents. La pertinence de l'activité du syndicat mixte du Mantois est reconnue par l'ensemble des acteurs locaux des attributions et le fonctionnement social et urbain des quartiers s'est amélioré, même si les poches de précarité et de pauvreté sont concentrées dans les quartiers prioritaires du territoire.

Ces différents outils et cette organisation doivent néanmoins être confortés. L'engagement concomitant pour 2015-2020 du Programme Local de l'Habitat et du contrat de ville du Mantois est une opportunité pour conforter cette politique et accroître la préservation des équilibres de peuplement dans les quartiers. Les dispositifs en place en matière d'attribution de logements locatifs sociaux sont à réinterroger. De manière plus globale, une véritable politique de mixité sociale dans les quartiers prioritaires doit être définie.

A ce titre, trois objectifs sont identifiés :

Conduire des politiques partagées d'attribution et d'occupation sociale du parc social

L'objectif est d'aller vers un dispositif de connaissance partagé et transparent de l'occupation sociale via la mise en place d'indicateurs d'occupation sociale du patrimoine à l'échelle de chaque résidence (APL, revenus, activités, composition familiale...). Sur cette base, il s'agit de réaliser dans une approche globale une cartographie du patrimoine pour mettre en évidence les capacités d'accueil des résidences et repérer celles présentant des signes de fragilité sociale.

Par ailleurs, comme le prévoit la loi ALUR, la conférence intercommunale du logement qui réunit, sous le pilotage de l'EPCI et de l'Etat, tous les acteurs du territoire intervenant dans le domaine des attributions, doit définir les orientations d'attributions et de mutation pour l'ensemble du parc social de l'agglomération. Elle doit notamment répondre à la question de la répartition à l'échelle du parc social de l'agglomération du relogement du public prioritaire comme les DALO, ou les ménages relevant de l'accord collectif départemental.

Accélérer le rééquilibrage géographique de l'offre à bas loyer au sein de l'agglomération.

Il s'agit de mobiliser différents outils pour accélérer la création d'une offre à bas loyer hors des quartiers prioritaires en jouant sur la production neuve mais aussi sur le parc existant :

- en complétant les objectifs de production d'offre nouvelle par des objectifs d'accueil des ménages prioritaires dans l'ensemble du parc HLM des communes carencées,
- en définissant des objectifs de rééquilibrage de l'offre sociale à bas loyer. Le PLH 2015-2020 de la CAMY s'oriente dans cette perspective puisque 30% au moins de la production neuve programmée devra être financée en PLAI et 80% de cette production sera localisée dans les communes péri-urbaines de l'agglomération,
- en faisant évoluer une partie du parc social existant : en vue d'augmenter rapidement l'offre accessible aux ménages très modestes hors des quartiers, il s'agira de mobiliser les outils des Conventions d'Utilité Sociale ou tout nouveau cadre juridique proposé pour une remise en ordre des montants des loyers,
- en faisant de l'accession sociale sécurisée un outil de la mixité sociale dans tous les quartiers prioritaires.

Redonner de l'attractivité aux quartiers en poursuivant le renouvellement urbain et en réaffirmant certaines exigences

- Réaliser au moins 80 à 90% de la reconstitution de l'offre démolie hors site et hors des communes à forte proportion de logements sociaux.

- Prolonger et conforter le dispositif de coordination des relogements mobilisant l'ensemble des bailleurs et du parc de l'agglomération.
- Prendre en compte l'objectif de rééquilibrage social dans les politiques d'attribution du parc social avec la possibilité de déroger aux plafonds de ressources par arrêté préfectoral.
- Organiser le repérage et un traitement des immeubles en grande difficulté sociale. Bâtir une stratégie de peuplement à l'échelle du parc social et intégrant les spécificités des quartiers, passe nécessairement par la validation politique des secteurs identifiés comme fragiles, à partir d'indicateurs statistiques et de remontées de terrains, pour lesquels il faudra alors statuer sur des objectifs en matière d'attributions pour éviter d'accentuer les difficultés constatées et à plus long terme, permettre une stabilisation de ces immeubles ou résidences. Ensuite, l'ensemble des partenaires devront arrêter les orientations définies et s'organiser collectivement pour leur mise en œuvre opérationnelle dans la durée.

La formalisation et la mise en œuvre de cette stratégie de peuplement est un axe fort du futur PLH 2015-2020, en cohérence avec l'ambition d'un développement équilibré et durable du territoire.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les ambitions urbaines pour les quartiers prioritaires du Mantois à l'horizon 2020 découlent en premier lieu du Plan Stratégique Local élaboré en 2013. Pour les quartiers qui seront soutenus par l'ANRU, ces ambitions sont présentées dans le protocole de préfiguration avec l'ANRU (cf annexe n°2). Les orientations et pistes d'actions ci-après présentées concernent l'intégralité des quartiers prioritaires du Mantois.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 – POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'INTEGRATION DES QUARTIERS DANS UNE PERSPECTIVE DE CONFORTEMENT DU POLE URBAIN

Objectif 1.1 - Améliorer l'accessibilité du territoire

Pistes d'actions

- Préparer l'arrivée d'Eole en 2022, qui créera un véritable pôle gare avec le renforcement de l'offre de desserte du territoire et qui offrira des opportunités d'emploi pendant le chantier, et en phase d'exploitation et de maintenance (installation d'un atelier de maintenance et d'une commande centralisée du réseau à Mantes)
- Accompagner la création d'un réseau TCSP du Mantois qui reliera le pôle gare de Mantes-la-Jolie et Rosny-sur-Seine en passant par le Val Fourré.
- Intégrer la question du stationnement à la logique de transport en commun (solutions de stationnement liées à la desserte en transport en commun de l'A14 qui génère des difficultés de stationnement dans le Val Fourré)

Objectif 1.2 - Renforcer ou créer des liaisons entre la centralité de l'agglomération, les pôles économiques et les quartiers

Pistes d'actions

- Donner suite à l'étude urbaine engagée à Mantes-la-Ville visant à réinterroger la trame urbaine, le fonctionnement des quartiers avec le reste du territoire de la commune et de l'agglomération.

- Elaborer un Schéma de Cohérence Urbaine à Limay (articuler les différents projets de renouvellement urbain et les politiques de développement urbain durable du bassin de vie)

Objectif 1.3 – Poursuivre et achever la transformation des quartiers du Val Fourré en les réintégrant dans la ville

Pistes d’actions

- Achever l’aménagement des quartiers du Val Fourré et leur insertion urbaine (Physiciens, Aviateurs, Musiciens, et le traitement des franges)
- Mettre en valeur le « secteur est » du Val Fourré, composé d’équipements sportifs et qui constitue aujourd’hui une véritable barrière entre le Val Fourré et le quartier Gassicourt

Objectif 1.4 - Poursuivre la politique d’équipements, services, commerces favorisant la mixité

Pistes d’actions

- Intervenir sur les équipements du Val Fourré pour favoriser leur attractivité (viser une mixité avec les autres quartiers pour les équipements scolaires, désenclaver les équipements sportifs concentrés à l’est, ...)
- Conduire une stratégie de reconquête des dalles centrales du Val Fourré
- Déployer et moderniser des équipements de proximité à Limay pour réinvestir des quartiers en situation de décrochage social (centre de ressources et d’initiatives de l’éducation, local d’animation et d’intervention sociale et socioéducative)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 – RENFORCER L’ATTRACTIVITE URBAINE ET LA DIVERSIFICATION DE L’HABITAT

Objectif 2.1 – Formaliser la stratégie d’intervention urbaine

Pistes d’actions

- A Mantes-la-Jolie, conduire la stratégie développée dans le protocole de préfiguration,
- A Mantes-la-Ville, donner suite à l’étude urbaine engagée en 2014,
- A Limay, engager l’élaboration d’un schéma de cohérence urbaine pour construire un projet de mobilité cohérent.

Objectif 2.2 - Limay : favoriser la revitalisation de la ville par une opération urbaine de désenclavement et de lutte contre le décrochage social

Pistes d’actions

- Redonner une attractivité au centre-ville/centre ancien de Limay
- Créer une centralité secondaire autour de la gare de Limay
- Conforter le quartier de la Source en modernisant les équipements commerciaux et scolaires

Objectif 2.3 - Poursuivre la diversification de l'offre de logements et son rééquilibrage territorial

Pistes d'actions

- Poursuivre la politique de peuplement visant un rééquilibrage permettant davantage de diversité sociale
- Finaliser les opérations d'accession à la propriété (Brouets, Garennes)

Objectif 2.4 - Accompagner les copropriétés en difficulté pour engager un redressement pérenne et lutter contre la précarité énergétique

Pistes d'actions

- Viser l'atteinte des objectifs de l'OPAH copropriétés du Val Fourré
- Accompagner les copropriétés engagées dans des réhabilitations thermiques pendant et après les travaux
- Poursuivre la politique de portage immobilier en mobilisant le dispositif ORCAD pour les copropriétés les plus fragiles
- Engager une étude prospective pour les tours Neptune, Jupiter et les copropriétés qui n'auront pas bénéficié de travaux de réhabilitation thermique à court terme
- Assurer la veille et la prévention des copropriétés récentes du Val Fourré (outil d'observation et de veille des copropriétés, de type POPAC)

Objectif 2.5 – Relever le défi du développement durable et viser l'efficacité énergétique

Pistes d'actions

- Elaborer une approche environnementale globale du Val Fourré pour inscrire le quartier comme un élément dynamique de l'agglomération en matière de qualité urbaine et de développement durable
- Organiser la réhabilitation thermique des bâtiments publics et du parc de bâtiments d'habitation (logement social et copropriétés) dans un objectif de performance énergétique
- Lutter contre la précarité énergétique des occupants du parc privé
- Accompagner les habitants, du parc social et privé, dans une maîtrise des charges et l'adoption d'éco-gestes (gestion de l'eau, des déchets, ...)

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – PERENNISER LES INVESTISSEMENTS PAR UNE POLITIQUE DE GESTION URBAINE ADAPTEE

Objectif 3.1 - Articuler politiques urbaines et sociales pour un meilleur service à l'habitant

Pistes d'actions

- Décliner la convention de Gestion Urbaine de Proximité 2015-2020 en objectifs précis et actions concrètes
- Clarifier les domanialités, en réalisant les cessions nécessaires après travaux et mettre en place au besoin les conventions utiles entre les partenaires (ville, agglomération, bailleurs, concessionnaires, ...)
- Structurer la démarche de gestion urbaine en codifiant son organisation et ses méthodes de travail
 - o Réunir un groupe de travail « identification et formalisation de la démarche de gestion urbaine de proximité au Val Fourré »

- Réunir un groupe de travail « définir des objectifs de la gestion urbaine de proximité à trois ans » pour décliner de manière concrète les enjeux définis dans la convention tant en termes d'objectifs que d'actions
- Développer la démarche de gestion urbaine de proximité à Limay à formaliser par la signature d'une convention

Objectif 3.2 - Inscrire durablement les pratiques de gestion urbaine dans les organisations

Pistes d'actions

- Créer les conditions d'une pérennisation des actions de GUP au sein des collectivités :
 - Conforter le poste de coordinateur animateur à Mantes la Jolie
 - Créer les conditions de pérennisation de la GUP à Mantes la Ville et relancer la démarche
 - Créer un poste de coordinateur GUP à Limay
- Pérenniser les moyens des bailleurs en termes de gestion dans les quartiers d'habitat considérés comme fragiles

Objectif 3.3 - Prévenir les incivilités

Pistes d'actions

- Développer des actions de sensibilisation des habitants
- Assurer le lien avec les dispositifs relevant de la sécurité et de la prévention de la délinquance
 - Former les agents de proximité dans leur rôle de relais d'information auprès des habitants
 - Optimiser la coordination inter-acteurs.

Objectif 3.4 - Conforter les modes d'appropriation par les habitants

Pistes d'actions

- Développer des actions de sensibilisation des habitants aux investissements réalisés dans leur quartier
 - Développement d'initiatives de type ateliers villes,
 - Partenariat avec les CVS sur les questions d'appropriation : des projets urbains et leurs modalités de gestion par les habitants, des nouvelles conditions d'habitat, de nouveaux équipements, des nouveaux habitants
 - Appartement pédagogique itinérant (ABSM)
- Favoriser la participation active des habitants par le développement de marches exploratoires
- Implantation d'une Maison du Projet pour le Val Fourré
 - Favoriser l'information et l'échange entre partenaires extérieurs et habitants autour du projet de renouvellement urbain
 - Construire et formaliser les orientations que les habitants souhaitent porter pour le projet de territoire et l'aménagement urbain du quartier
 - Associer plus largement les habitants à la co-élaboration du projet, au-delà des conseils citoyens

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – REDEFINIR UNE STRATEGIE DE PEUPEMENT INTERCOMMUNALE

Cette orientation est étroitement articulée au Programme Local de l'Habitat 2015-2020, en cours d'élaboration.

Objectif 4.1 - Conduire des politiques partagées d'attribution et d'occupation sociale du parc HLM

Pistes d'actions

- Elaborer un dispositif de connaissance partagé et transparent de l'occupation sociale
 - o *mise en place d'indicateurs d'occupation sociale du patrimoine à l'échelle de chaque résidence et immeuble (APL, revenus, activités, composition familiale...) et réalisation d'une cartographie pour mettre en évidence les capacités d'accueil des résidences et repérer les immeubles présentant des signes de fragilité sociale*
- Définir les orientations d'attributions et de mutation pour l'ensemble du parc social de l'agglomération par la conférence intercommunale du logement
- Etablir des règles du jeu claires concernant la répartition du parc social à l'échelle de l'agglomération et le relogement des cas difficiles

Objectif 4.2 - Accélérer le rééquilibrage géographique de l'offre à bas loyer au sein de l'agglomération

Pistes d'actions

- Mobiliser différents outils pour accélérer la création d'une offre à bas loyer hors quartiers prioritaires
 - o *compléter les objectifs de production d'offre nouvelle par des objectifs d'accueil des ménages prioritaires dans l'ensemble du parc HLM des communes carencées*
 - o *définir des objectifs de rééquilibrage de l'offre sociale à bas loyer*
 - o *faire évoluer une partie du parc social existant (en vue d'augmenter rapidement l'offre accessible aux ménages très modestes hors des quartiers, en remettant en ordre les loyers via les Conventions d'Utilité Sociale ou tout nouveau cadre juridique)*
 - o *faire de l'accession sociale sécurisée un outil de la mixité sociale dans tous les quartiers prioritaires*

Objectif 4.3 - Redonner de l'attractivité aux quartiers en poursuivant le renouvellement urbain et en réaffirmant certaines exigences

Pistes d'actions

- Réaliser au moins 80 à 90% de la reconstitution de l'offre démolie hors site et hors des communes à forte proportion de logements sociaux.
- Prolonger et conforter le dispositif de coordination des relogements mobilisant l'ensemble des bailleurs et du parc de l'agglomération
- Prendre en compte l'objectif de rééquilibrage social dans les politiques d'attribution du parc social avec la possibilité de déroger aux plafonds de ressources par arrêté préfectoral
- Organiser le repérage et un traitement des immeubles en grande difficulté sociale

PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES

LE MANTOIS, BASSIN D'EMPLOI TOUCHE DURABLEMENT PAR LE CHOMAGE

Le territoire du Mantois compte 5800 entreprises, elle accueille ainsi 30% des entreprises du périmètre de l'OIN Seine Aval et un quart de l'emploi salarié, soit 23 000 emplois salariés privés au 31 décembre 2012. Les domaines de l'industrie, du commerce et de la construction sont fortement représentés.

Le tissu économique du Mantois est confronté à une perte d'emploi accélérée depuis plus d'une décennie, du fait notamment du recul de l'activité industrielle. 2400 emplois ont été perdus depuis 2007, dont la moitié dans le secteur industriel. Le territoire du Mantois est proportionnellement plus frappé par la récession que le reste de la Seine Aval, mais aussi du département et de la région, ce qui conforte la nécessité d'une intervention prioritaire sur le plan de l'action économique et sociale.

La population active occupée est majoritairement ouvrière et surtout peu qualifiée. La population active inoccupée relève quant à elle majoritairement du secteur tertiaire (employés). La forte tendance à la déscolarisation des jeunes accentue le besoin d'améliorer la qualification initiale et tout au long de la vie professionnelle, qui constitue de fait un enjeu majeur.

En matière de chômage, le bassin de Mantes-la-Jolie est le plus touché d'Ile de France (11.5% au dernier trimestre 2014 – chiffres Pôle Emploi). La situation est encore plus préoccupante dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

LA VOLONTE AFFIRMEE D'UNE MEILLEURE ARTICULATION DES POLITIQUES PUBLIQUES POUR FAVORISER LA CREATION DE RICHESSE ET DE COHESION SOCIALE

A l'échelle nationale, une des priorités des politiques publiques demeure la lutte contre le chômage. Aujourd'hui, la question de l'emploi est de plus en plus souvent abordée de manière concomitante au développement économique des territoires, vecteur de richesse et de création d'emplois. Dans le cadre de l'élaboration des nouveaux contrats de ville, l'Etat a réaffirmé l'importance d'aborder la valorisation du potentiel économique des territoires en lien avec l'accompagnement des populations vers l'emploi, préconisant la constitution d'un pilier consacré au développement économique et à l'emploi.

Au regard des constats alarmants concernant la situation économique et de l'emploi du Mantois, l'agglomération (compétente en matière d'emploi, de développement économique et de formation supérieure) a fait le choix de décloisonner ses politiques pour une plus grande efficacité de l'intervention publique au service des entreprises et de la population active.

Ce choix se traduit notamment dans l'organisation interne de la communauté d'agglomération par la création d'un pôle « développement économique, emploi, formation » depuis 2012, favorisant ainsi la transversalité entre ces différentes thématiques, à la fois en matière de pilotage politique et de mise en œuvre opérationnelle. L'intérêt de cette approche plus globale est de mieux répondre aux besoins des entreprises et de mieux prendre en compte les enjeux du territoire en matière d'offre d'emplois, de formation et d'insertion des populations.

En matière d'emploi et d'insertion, l'intervention communautaire s'est engagée après la transformation du district en communauté d'agglomération en 2002. Le Projet

Mantes en Yvelines (PMY) portait alors une politique de développement territorial dans une logique de redressement des quartiers populaires. En 2002, le service politique de la ville de l'agglomération engage sa première Stratégie Territoriale pour l'Emploi (STE), fondée sur la nécessité de territorialiser les politiques de l'emploi et de développer des réponses nouvelles adaptées aux spécificités locales, et tout particulièrement aux publics en difficulté.

Dans une première phase, et au titre de l'exercice de sa compétence politique de la ville, l'intervention communautaire a porté sur des actions d'insertion professionnelle au profit du public en difficulté et sur l'organisation du maillage des structures locales d'accompagnement des publics, en mobilisant le levier des fonds européens (notamment le FSE). Puis elle a investi progressivement le pendant économique : celui du besoin en emploi et en compétences des entreprises.

C'est dans ce contexte que l'agglomération a renouvelé sa Stratégie Territoriale pour l'Emploi en 2011. Celle-ci vise l'articulation avec les politiques de développement structurantes de l'agglomération. Un des enjeux est de mieux ancrer la politique d'emploi et d'insertion d'une part sur le tissu économique en fonction de ses opportunités et fragilités et d'autre part sur les nouveaux enjeux de formation. Cette démarche tend à contribuer aux enjeux de création de richesse et de cohésion sociale.

LE CONTRAT DE VILLE, CADRE D'INTERVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI LOCAL AU BENEFICE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Les politiques de développement économique, d'emploi et de formation sont organisées et déclinées à l'échelle du bassin de vie du Mantois. Toutefois, compte tenu de la concentration des difficultés d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, des efforts particuliers sont orientés selon une approche urbaine. En effet, le diagnostic territorial actualisé traduit une situation de l'emploi encore plus préoccupante dans les quartiers prioritaires que dans le bassin, dont l'évolution ne laisse pas présager d'amélioration à court terme.

Au sein des politiques publiques existantes en matière de développement économique, d'emploi-insertion et de formation, le contrat de ville constitue une opportunité de redéfinir les axes d'interventions à déployer pour favoriser le retour à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires au regard de leurs spécificités, de l'offre d'accompagnement existante, des besoins des entreprises, ainsi que des moyens à mobiliser pour y parvenir.

Au regard du diagnostic réalisé, le renforcement de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires repose sur : le développement de l'emploi dans le bassin, l'élévation des niveaux de qualification, l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi et la levée des freins à leur insertion socioprofessionnelle, le développement de l'entrepreneuriat. Ces éléments constituent les orientations stratégiques du pilier économie, emploi, formation du contrat de ville du Mantois.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 – AGIR POUR DEVELOPPER L'EMPLOI DANS LE BASSIN

Objectif 1.1 - Renforcer et soutenir le développement économique des quartiers

Pistes d'actions :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du dispositif « ZFU/territoire entrepreneur » au Val Fourré
 - o *Création d'un point d'entrée unique pour valoriser et animer ce dispositif (suivi des entreprises déjà implantées et des entreprises et porteurs de projet qui souhaiteraient s'y installer) – Maison de l'Entreprise et de l'Emploi Mantois Seine Aval*
- Favoriser la création d'entreprises au sein des quartiers prioritaires, notamment par la mobilisation des entreprises signataires de la charte nationale « entreprises et quartiers »

Objectif 1.2 - Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers

Pistes d'actions :

- Restructurer et moderniser l'offre commerciale :
 - o *Renforcer la polarité commerciale des dalles du Val Fourré*
 - o *Développer l'offre d'hyper proximité dans les autres quartiers prioritaires*
- Développer des surfaces d'activités dans le projet de renouvellement urbain (au sein d'opérations dédiées ou de projets d'habitation en rez-de-chaussée)
- Soutenir et appuyer les créateurs d'activités souhaitant s'implanter dans les quartiers prioritaires

Objectif 1.3 - Développer toutes les opportunités d'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers

Pistes d'actions :

- Poursuivre le développement des clauses sociales dans les achats sur le territoire – CAMY + MDEE
 - o *Intégrer des clauses sociales dans les opérations de renouvellement urbain*
 - o *Favoriser le développement des clauses sociales au sein de la commande publique des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et autres organismes du territoire*
 - o *Encourager le développement des clauses sociales chez les promoteurs privés*
 - o *Intégrer des clauses sociales dans des marchés de services pour diversifier les supports d'insertion et de fait le public cible (notamment les femmes)*
- Soutenir le développement des structures d'insertion par l'activité économique du territoire
 - o *Encourager et soutenir le développement de l'activité économique des structures*
 - o *Favoriser la création et l'implantation de nouveaux outils sur le territoire, notamment des ateliers chantiers d'insertion*
- Favoriser le recours aux contrats aidés afin de développer des opportunités d'accès à l'emploi local, notamment au sein des associations et des entreprises du champ de l'Economie Sociale et Solidaire

- Signer une convention d'objectifs entre l'Etat, la Mairie de Mantes-la-Jolie et les partenaires concernés portant engagement pour le recrutement et l'accompagnement d'agents en contrats d'insertion de droit privé.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 - DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT DANS LES QUARTIERS, ET VALORISER LE « CAPITAL HUMAIN »

La création d'activité est plus importante dans le bassin que dans le reste du département (18.3% contre 15.6% en 2013) mais le taux de disparition des entreprises est supérieur à la moyenne départementale et régionale.

Objectif 2.1 - Appuyer la structuration des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité

Les acteurs et initiatives relatifs au champ de la création d'activité et de l'entrepreneuriat sont multiples et nombreux sur le territoire, nécessitant la recherche d'une cohérence d'ensemble.

Pistes d'actions :

- Articuler et coordonner les nombreux acteurs intervenant dans ce domaine pour favoriser une cohérence d'ensemble
 - *Installer un « Point d'accès à la création d'entreprise » (PACE) : lieu d'information sur la création d'entreprise permettant la coordination des acteurs (dispositif CRIF)*
- Positionner le dispositif « ZFU / Territoire Entrepreneur » comme guichet d'animation territoriale

Objectif 2.2 - Accroître l'accès des habitants aux dispositifs de création d'activité

Les dispositifs de création d'entreprise sont mieux connus qu'auparavant puisque les prescripteurs locaux sont de plus en plus nombreux à orienter du public. Pour autant, une difficulté à capter le public subsiste : de nombreux jeunes intéressés échappent au réseau d'accompagnement.

Pistes d'actions :

- Mobiliser pour les porteurs de projet des quartiers prioritaires l'offre de Pôle Emploi (conseil, suivi et accompagnement par des conseillers référents, des ateliers d'information, un financement de prestations, un dispositif d'indemnisation dédié –Aide à la Reprise ou la Création d'Entreprise - ARCE)
- Promouvoir le dispositif NACRE pour les habitants des quartiers prioritaires
- Développer les phases de détection et d'amorçage des projets
 - *Plateforme d'amorçage de projets / agents de sensibilisation de type citélab*
 - *« Atelier des initiatives inter-entrepreneuriale » - Mantes-la-Jolie dans le cadre du Contrat Social de Territoire*

Objectif 2.3 - Développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes

La création d'activité dans les quartiers prioritaires attire principalement un public jeune. De nombreux jeunes se lancent dans la création d'une entreprise par phénomène de mimétisme vis-à-vis d'autres jeunes ou par dépit au regard du taux de chômage très élevé dans les quartiers (près d'un jeune sur deux au chômage).

Pistes d'actions :

- Initier une offre d'accompagnement à la création d'activités spécifique pour les jeunes
 - o *Groupement de créateurs des Yvelines – Mission locale du Mantois en partenariat avec l'IUT et la BGE 78*
- Promouvoir la culture entrepreneuriale auprès des jeunes
 - o *Mini entreprises au sein des collèges – Entreprendre pour Apprendre*
 - o *Action de sensibilisation pour favoriser la culture économique au sein des collèges et des lycées – BGE 78*
- Appuyer les initiatives soutenant l'entrepreneuriat féminin
 - o *Evénement « entreprendre au féminin » et « café de l'entrepreneuriat » - Mantes-la-Jolie*
 - o *Dispositif « Envie de créer » - ADIE*
- Accompagner et former les entrepreneurs au respect des obligations légales et réglementaires

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – SOUTENIR LA REUSSITE SCOLAIRE ET FAVORISER L'ELEVATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION

La mobilisation de l'Education Nationale est très forte dans le Mantois. Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire à la rentrée 2015, les dispositifs REP et REP+ seront mis en place faisant disparaître les dispositifs Eclair et RRS. Mantes-la-Jolie comptera alors cinq réseaux REP+, un réseau REP à Limay et un à Mantes-la-Ville. Seront concernés sept collèges et près d'une cinquantaine d'écoles maternelles et élémentaires.

Objectif 3.1 - Valoriser les réussites et travailler sur l'ambition

Les acteurs de terrain font le constat d'un manque d'ambition des élèves des quartiers prioritaires dû à une méconnaissance des possibilités d'études et des métiers. En effet, à la sortie de la 3^{ème}, 50% des élèves se dirigent vers la voie générale et 50% vers la voie professionnelle alors qu'à l'échelle de l'académie, 2/3 des élèves optent pour la voie générale. Les orientations sont souvent faites par défaut et n'aident donc pas l'élève à se projeter positivement dans son avenir. Le taux de réussite au baccalauréat est de 90% à l'échelle du bassin mais la proportion d'élèves en voie générale est plus faible qu'à l'échelle de l'académie.

La sensibilisation des élèves concernant leur orientation doit être développée, notamment sur les voies d'études existantes et les métiers.

Pistes d'actions :

- Travailler la réussite scolaire et l'ambition avec les collégiens
- Valoriser les réussites
 - o *Réflexion sur la création d'un réseau de parrainage avec des chefs d'entreprises*
 - o *Lauréats du salon de l'orientation – CAMY*
 - o *Parrainage et accompagnement vers l'emploi des jeunes haut-diplômés issus des quartiers prioritaires - NQT*
 - o *Interventions dans les écoles de professionnels ou acteurs locaux engagés*
 - o *Forums d'échanges*
- Favoriser l'orientation des élèves dans la voie générale
- Promouvoir l'ambition et la réussite scolaire : sensibiliser les équipes à véhiculer un discours homogène et harmoniser les postures professionnelles
- Renforcer les dispositifs conduisant vers des parcours d'excellence, comme les « cordées de la réussite » (CPGE Saint Exupéry comme tête de cordée)

Objectif 3.2 - Développer tous les moyens pour faciliter la réussite scolaire : dispositif de réussite éducative

Dans les trois communes, de nombreuses actions existent et enregistrent des résultats satisfaisants pour les élèves de 2 à 16 ans, mais leur coordination pourrait être renforcée et le partage d'informations amélioré entre le CIO, les établissements scolaires, les équipes de réussite éducative et les acteurs associatifs.

Les élèves fragiles nécessitant un accompagnement dans le travail scolaire à la maison sont nombreux. L'offre est variée pour le primaire et le collège mais en carence pour le lycée.

Pistes d'actions :

- développer et consolider les dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « D'COL » permettant de renforcer les apprentissages
- Favoriser la prise en charge individualisée des élèves
- Renforcer les compétences de base dès l'élémentaire, notamment sur la maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit
- Optimiser l'articulation des dispositifs notamment lors des périodes charnières (apprentissage de la lecture, entrée au collège, orientation après la 3^{ème})
- Favoriser l'échange d'informations entre le CIO, les établissements scolaires et les équipes de réussite éducative sur les dispositifs existants, notamment internes à l'Education nationale
- Développer des actions d'accompagnement à la scolarité pour les lycéens
- Revaloriser les métiers de l'artisanat et de l'industrie et faciliter l'accès en formation vers ces filières pour les élèves motivés et présentant un potentiel
- Travailler à la levée des freins en matière de prise en charge des problématiques santé (en articulation avec l'orientation stratégique n°3 du pilier cohésion sociale)

Objectif 3.3 - Faire découvrir l'entreprise, le monde économique et les métiers aux élèves, aux enseignants et aux parents

Pistes d'actions :

- Favoriser la bonne orientation des élèves en développant la réalisation de stages et la découverte des métiers (pour les élèves et les professionnels)
 - o *Salon de l'orientation - CAMY*
 - o *Rallye Découverte des métiers - CAMY*
 - o *Bourse de stages - CAMY*
 - o *Réflexion sur la mise en place d'une convention entre les municipalités et les communes pour les stages de 3ème*
- Renforcer les liens entre les établissements scolaires et le monde de l'entreprise
 - o *Mini-entreprises au sein des collèges - Entreprendre pour Apprendre*

Objectif 3.4 - Développer l'accès à l'apprentissage

L'apprentissage constitue une voie durable d'accès à l'emploi mais souffre cependant d'une mauvaise image auprès des jeunes et de leur famille, tandis que les entreprises y ont insuffisamment recours. Une action coordonnée et renforcée est nécessaire pour promouvoir cette voie professionnelle. Elle s'appuiera sur le plan départemental soutenu en 2015.

Pistes d'actions :

- Valoriser l'image de l'apprentissage en informant mieux les jeunes et leurs familles
 - o *Action de mobilisation des directeurs d'établissements locaux d'enseignement (EPL) du bassin*

- *Développement des stages de découverte des métiers dans les CFA*
- *Développement de la possibilité d'une formation intégrée, permettant aux jeunes de réintégrer un EPLE si échec dans un CFA*
- *Temps dédiés à l'apprentissage au sein d'événements (Salon de l'orientation – CAMY ; Semaine de l'industrie)*
- *Elaboration d'un passeport pour l'apprentissage à destination des jeunes de 4ème, 3ème et leurs familles*
- **Sécuriser les parcours en apprentissage**
 - *Mobilisation de tous les dispositifs d'accès à l'apprentissage portés par la région (diverses passerelles mobilisables : découverte des métiers de l'apprentissage, accès au contrat, accompagnement vers l'apprentissage, maintien en formation)*
 - *Amélioration du maillage entre les acteurs et développement des postes d'apprentis – poste développeur territorial Nord Yvelines, Mission Locale du Mantois*
 - *Déploiement d'un parcours sécurisé d'accompagnement vers l'apprentissage – CIOP*
 - *Elaboration d'une Plateforme de ressources et d'accompagnement d'aide à la formation visant à individualiser les parcours d'enseignement général et accompagner les parcours professionnels – expérimentation Itedec*
- **Mobiliser les entreprises**
 - *Organisation de réunions d'information avec des groupements d'entreprises avec intervention d'ambassadeurs de l'apprentissage et du développeur de l'apprentissage*
 - *Kit d'informations à destination des entreprises sur l'apprentissage*
 - *Mobilisation des employeurs collectivités territoriales*
 - *Elaboration et mise en œuvre d'un plan de prospection ciblé*
 - *Favoriser l'introduction de l'apprentissage (niveaux IV et V) dans les clauses sociales et mobiliser le GEIQ*
 - *Mise en œuvre de la charte « entreprises et quartiers »*

Objectif 3.5 - Lutter contre le décrochage scolaire

La question du décrochage scolaire est travaillée sur le territoire de manière partenariale avec une très forte amélioration du repérage, de la prise en charge et des solutions mobilisées ces dernières années. En effet, des dispositifs internes à l'Education nationale sont déployés depuis 10 ans dans le Mantois et un groupe expérimental pour travailler plus finement sur ces questions a été mis en place depuis 3 ans.

Les acteurs constatent que la logique de décrochage s'amorce dès la primaire lorsque certains freins ne sont pas levés (problèmes psychologiques, orthophoniques, etc.).

Le taux de décrochage est plus élevé au sein des établissements professionnels car les élèves y sont plus nombreux ainsi que les orientations par défaut.

Pistes d'actions :

- Poursuivre les actions expérimentales menées dans le bassin du Mantois
 - *Plateforme de suivi et d'appui des décrocheurs, avec une coordination inter-établissements (traitement de 100 situations chaque année) – CIO, établissements scolaires et Mission Locale du Mantois*
 - *Semaine de la persévérance scolaire – Education nationale*
 - *Prise en charge des grands décrocheurs – Mantes-la-Jolie*
 - *Cellule de veille locale concernant les exclusions – Mantes-la-Jolie*
 - *Dispositifs relais – Ligue de l'Enseignement*
- Développer des partenariats collèges-lycées pour mener des actions innovantes
- Développer les médiations école-famille, notamment pour les élèves absentéistes – Education nationale
- Renforcer la coordination des acteurs sur cette thématique

Objectif 3.6 - Favoriser la scolarisation des primo-arrivants sur le territoire

Il existe sur le Mantois plusieurs unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPAA) qui prennent en charge les élèves à partir de l'élémentaire, mais le nombre de places disponibles est insuffisant par rapport à la demande. Ce type de dispositif n'existe pas à Limay. L'offre en matière de scolarisation des primo-arrivants est en carence principalement pour les plus jeunes et ceux âgés de 16 à 18 ans.

A Mantes-la-Ville, certains primo-arrivants sont pris en charge dans le cadre du Dispositif de Réussite Educative. Il s'avère que le dispositif ne répond pas à leurs besoins et que la prise en charge de ces élèves bloque des places pour d'autres enfants.

Pistes d'actions :

- Poursuivre l'accueil des enfants allophones au sein des unités pédagogiques pour élèves allophones (UPE2A) dans le premier et second degré – Education nationale
- Améliorer la scolarisation des primo-arrivants de 16 à 18 ans

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI ET AGIR POUR LA LEVEE DES FREINS

Objectif 4.1 - Sécuriser l'accès à l'emploi par un travail collaboratif sur les étapes de parcours

L'accompagnement des demandeurs d'emploi s'appuie sur la complémentarité des acteurs. En effet, sur la base d'un diagnostic partagé, les acteurs du Service Public de l'Emploi (Mission locale du Mantois, Pôle emploi, Cap emploi) coordonnent, dans une logique de complémentarité, leurs interventions à destination des populations prioritaires. Cette coopération vise à développer le nombre de bénéficiaires d'un accompagnement intensif vers l'emploi.

La prise en compte des situations de populations les plus fragiles fait l'objet d'une attention particulière. A partir d'avril 2015, un accompagnement global, coordonné entre les services sociaux du Conseil Départemental et Pôle emploi, permet la prise en compte des dimensions relatives à l'emploi et à la sphère sociale dans l'accompagnement. A terme, six professionnels (trois conseillers emploi et trois travailleurs sociaux) conduiront cette action dans le bassin du Mantois.

Pistes d'actions :

- Mobiliser les dispositifs d'accompagnement intensif des acteurs du service public de l'emploi au bénéfice de la population des quartiers
- Dans l'objectif de développer la capacité des opérateurs à orienter vers le Service Public de l'Emploi, encourager les relations entre les opérateurs, promouvoir leur coordination et favoriser la lisibilité de l'offre au public :
 - o *Dispositif Réussite Insertion Jeunes à Mantes-la-Jolie*
 - o *Mobilisation des jeunes vers l'Emploi à Limay*
 - o *Développement des liens entre la Mission Locale et les opérateurs accueillant et proposant des activités aux jeunes*
- Préparer les publics dans une logique de réponse aux besoins de l'économie locale
 - o *Expérimentation « Etre acteur de son parcours professionnel » porté par la CAMY*

Objectif 4.2 - Mobiliser les publics par un travail sur l'ambition, le projet professionnel, l'acquisition des codes de l'entreprise

Les professionnels de l'emploi et de l'insertion rencontrent des difficultés à mobiliser les publics des quartiers prioritaires sur les dispositifs d'insertion professionnelle et à les stabiliser dans un parcours vers l'emploi.

Les jeunes comme les adultes ont tendance à vouloir des réponses immédiates, ils rencontrent alors des difficultés à se mobiliser dans leur parcours d'insertion professionnelle. De nombreux abandons sont enregistrés pendant leur parcours. Ce phénomène renvoie aux questions d'ambition et d'implication du public, ainsi qu'à l'adaptation de l'offre de services développée.

Il est mis en avant une amélioration du comportement des jeunes mais une méconnaissance des codes de l'entreprise. L'intérêt de développer les médiations sportive et culturelle pour favoriser l'acquisition de valeurs et d'attitudes justes est donc prégnant.

Pistes d'actions :

- Mobiliser l'offre de service du Service Public de l'Emploi en matière de techniques de recherche d'emploi.
 - o *ateliers de techniques de recherche d'emploi - Pôle Emploi*
 - o *« les clefs de la réussite de son intégration en entreprise ou en formation » - Pôle Emploi : prestations dédiées au public le plus éloigné de la cible entreprise pour se préparer en amont d'un recrutement ou d'une formation (priorité aux jeunes)*
- Favoriser la connaissance du monde et des codes de l'entreprise pour les jeunes et les adultes, à travers notamment la découverte des métiers dans l'entreprise :
 - o *Rallye découverte des métiers – CREPI*
 - o *Accueil des élèves en CFA pour des stages découverte des métiers pendant les vacances scolaires – CFA (Itedec)*
- Pour les publics les plus éloignés, développer une offre qui vise à développer tous les « savoirs-être » de la recherche d'emploi (se connaître/se présenter/se positionner sur le marché/savoir utiliser les nouveaux outils de communication...) et rapidement accessible
 - o *Groupe de travail CAMY/Conseil Départemental/Limay pour définir les suites à donner à l'arrêt des « ateliers de techniques de recherche d'emploi » portés par Amplitude*

Objectif 4.3 – Travailler les freins d'accès à l'emploi : remise à niveau, linguistique, mobilité, santé, ...

Le bassin du Mantois se caractérise par des difficultés de maîtrise de la langue française des publics en recherche d'emploi, qui constituent la première barrière pour l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des publics. Nombre d'entre eux sont exclus des dispositifs de droit commun d'apprentissage de la langue du fait de leur présence récente sur le territoire (ces actions sont dédiées aux personnes d'origine étrangère hors union européenne vivant en France depuis plus de 5 ans). Les ateliers socio linguistiques portés par les communes sont donc très sollicités et ne peuvent répondre à toutes les demandes (à Mantes-la-Jolie, 70% des demandes concernent des personnes qui sont exclues des actions de droit commun).

Les moyens alloués à l'apprentissage de la langue française sont trop faibles au regard des spécificités et des besoins des publics (que ce soit dans le cadre des ASL ou du pôle de projet professionnel avec SJT pour les jeunes de la Mission locale). Le nombre d'heures de formation mobilisable est insuffisant au regard des besoins.

Les partenaires du territoire identifient un besoin de remise à niveau (RAN) pour les jeunes et les adultes, ainsi que des problématiques de mobilité.

Les problématiques de santé mentale sont également identifiées comme émergentes chez les jeunes et les adultes (addictions, phobies, isolement, dépression, etc.).

L'ensemble de ces freins à l'emploi seront travaillés non pas comme un objectif en soi, renforçant alors la vision négative du demandeur d'emploi sur ces difficultés ; mais plutôt comme un moyen d'atteindre un objectif plus valorisant.

Pistes d'actions :

- Faire de la problématique linguistique une priorité d'intervention et dans un premier temps, étudier finement l'adéquation de l'offre et de la demande en matière d'apprentissage du français sur le territoire
 - o *Mise en place d'un groupe de travail sur la question linguistique, et notamment sur les freins, les profils et les actions expérimentales à développer*
 - o *Atelier d'apprentissage de la langue au sein du parcours d'accès à l'emploi des jeunes « Français langue d'intégration » – Mission locale du Mantois*
- Développer des passerelles entre les ateliers sociolinguistiques et les dispositifs d'accès à l'emploi de manière collaborative
 - o *« Apprentissage du français à visée professionnelle » - Mantes-la-Jolie*
- Renforcer la remise à niveau des publics, notamment sur les savoirs de base
 - o *Atelier de formation à l'anglais « let's go » portée par la Mission locale visant à accompagner les jeunes ayant un projet professionnel nécessitant la pratique de l'anglais*
- Poursuivre le développement de dispositifs favorisant la mobilité des publics sur le territoire et analyser leurs effets en vue de les déployer plus largement
 - o *Permis Sport Emploi – SJT*
 - o *Dispositifs « Move Up » - PSA (diagnostic mobilité + travail avec les entreprises) et autoécole sociale à Limay*
 - o *Dispositif « Wimoov » à l'échelle de la CAMY (diagnostic mobilité et développement de solutions adaptées aux problématiques locales)*
 - o *Offre du Conseil Départemental pour favoriser le passage du permis de conduire*
 - o *« Guide de la mobilité » porté par EIAPIC, favorisant une connaissance des dispositifs mobilisable à destination des publics et des professionnels*
- Favoriser la prise en compte du mal être des bénéficiaires par les professionnels
 - o *Travail de la Mission locale du Mantois en lien avec OPPELIA IPT pour l'ouverture d'un accueil des jeunes par un psychologue*
 - o *Intervention d'un psychologue au sein de la Mission locale pour accompagner et analyser les pratiques des professionnels*

Objectif 4.4 - Promouvoir et développer l'insertion par l'activité économique

L'offre d'insertion par l'activité économique est insuffisante en nombre sur le territoire au regard des spécificités et des besoins du public. Elle se compose de six dispositifs : un chantier d'insertion (APTIMA), une association intermédiaire (AFPI), trois entreprises d'insertion (APTIMA, Val Services, Recycl'Matelas), et une entreprise de travail temporaire d'insertion (Idée's Intérim).

L'offre est particulièrement carencée en début de parcours (ateliers chantiers d'insertion - ACI), et de manière générale en amont des parcours d'insertion par l'activité économique, ce qui entraîne un décalage constant entre les besoins des publics recrutés et les objectifs des dispositifs d'insertion.

Pistes d'actions :

- Travailler de manière partenariale à l'accroissement de l'offre IAE et au soutien des structures d'insertion par l'activité économique au regard des besoins du territoire
- Encourager le développement de l'activité économique des structures d'insertion existantes afin d'augmenter les capacités d'accueil de salariés en insertion
- Développer les passerelles entre Insertion par l'Activité Economique et monde de l'entreprise

PILIER COHESION SOCIALE

PROBLEMATIQUES ET ENJEUX IDENTIFIES

UN ACCROISSEMENT DES INEGALITES SOCIALES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires demeure un des objectifs de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Malgré les efforts menés, les habitants des quartiers prioritaires restent confrontés à des inégalités sociales profondes et persistantes.

Le rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) datant de 2012 révèle qu'avec la crise sociale et économique, le décrochage social des quartiers prioritaires n'a jamais été aussi fort. Ce phénomène renforce la montée des inégalités, de l'insécurité sociale, et la perte de confiance progressive des classes populaires envers les institutions dans leur capacité à assurer les valeurs républicaines dans les quartiers prioritaires.

Localement, le diagnostic actualisé confirme que ce phénomène frappe également le territoire du Mantois, les habitants des quartiers prioritaires se trouvant fortement impactés par les effets de la crise économique et sociale. Il ressort des groupes de travail partenariaux la nécessité de conforter l'intervention publique en faveur de la cohésion sociale dans les quartiers au regard des enjeux forts de réduction des inégalités sociales, de promotion de l'égalité des chances, et au vu du désinvestissement progressif des habitants pour la vie publique et politique.

Le renforcement de la cohésion sociale renvoie à la capacité des institutions à assurer l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux pour tous ; à ce titre, elles sont légitimes pour lutter contre les inégalités et les discriminations. Le renforcement de la cohésion sociale se traduit également par l'accroissement de la solidarité et la création de lien social par le biais de dynamiques individuelles ou associatives.

OPTIMISER L'INTERVENTION PUBLIQUE EN MATIERE DE COHESION SOCIALE

A travers la mise en œuvre du volet social du Projet Mantes en Yvelines puis du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le territoire du Mantois détient une longue expérience en matière de développement social dans les quartiers prioritaires. Les villes ont déployé des programmes d'actions de proximité dans leurs domaines de compétences : action sociale, éducation, santé, prévention de la délinquance, De nombreux dispositifs ont été déployés aux échelles communales (Contrat local de santé, contrat éducatif local, contrat social de territoire, etc.) dont certains spécifiquement à destination des quartiers prioritaires (programme de réussite éducative, ateliers santé ville, zones de sécurité prioritaire, etc.).

Cette multitude de dispositifs a permis de proposer une offre riche et diversifiée aux habitants. Toutefois, la diversité d'actions et de partenaires impliqués a renforcé le phénomène de cloisonnement de l'intervention publique. Le contrat de ville du Mantois constitue l'opportunité pour le territoire de réaffirmer sa stratégie en matière de cohésion sociale pour les quartiers prioritaires. Une attention particulière est portée sur la mobilisation des dispositifs de droit commun en faveur des quartiers et leur articulation avec les dispositifs spécifiques.

Les contraintes budgétaires fortes qui pèsent sur l'action publique et la diversité des domaines d'intervention s'inscrivant dans cette thématique amènent en effet à repenser l'intervention publique dans une logique d'innovation, de mise en cohérence et

d'optimisation de l'existant. Elle devra s'attacher à décloisonner les pratiques, mettre en cohérence les actions existantes, et développer des mises en réseau partenariales.

Concernant le soutien aux solidarités locales, l'action publique devra soutenir les initiatives citoyennes, impulser et renforcer la solidarité entre les habitants afin de favoriser le renforcement du lien social. Pour y parvenir, les acteurs publics devront s'appuyer sur le maillage associatif existant, premier vecteur de création de lien social. A ce titre, la simplification des démarches administratives et la pérennisation de leurs financements devrait leur permettre une plus grande marge de manœuvre pour assurer leur travail de terrain, bien souvent contraint par les tâches administratives qu'elles doivent réaliser pour exister.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 – PLACER LES PARENTS AU CŒUR DE LA REUSSITE SOCIO-EDUCATIVE

La réussite socioéducative est un facteur fondamental de l'épanouissement individuel des jeunes et joue un rôle prépondérant dans la réduction des inégalités sociales. Le rôle des parents constitue un élément déterminant dans la réussite socioéducative de leurs enfants.

Objectif 1.1 - Favoriser la mobilisation des parents dès le plus jeune âge et les soutenir dans leur fonction parentale

Devant les difficultés que peuvent rencontrer certains parents dans leur rôle éducatif et au vu des transformations de la famille et leurs conséquences dans le comportement social des enfants, l'intervention publique s'est fortement développée pour soutenir la fonction parentale, notamment dans les quartiers prioritaires. Le soutien à la fonction parentale consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en mettant à leur disposition des services et des moyens permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif. Il s'agit alors de les réassurer sur leurs compétences parentales, de mettre en œuvre des lieux favorisant la consolidation de leurs capacités éducatives par un accompagnement et de proposer, face aux situations difficiles ou conflictuelles, des dispositifs d'appui et de médiation.

Les partenaires locaux ont noté l'émergence de phénomènes d'errance, d'addictions et d'actes de délinquance se produisant de plus en plus tôt chez les enfants et renvoyant à la question de la mobilisation des parents. A Limay et dans le quartier des Merisiers-Plaisances à Mantes-la-Ville, la hausse de la proportion des familles monoparentales pose la question du soutien de certaines familles en difficulté, notamment lorsqu'elles travaillent avec des horaires décalés.

Pistes d'actions :

- Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de soutien à la fonction parentale existants
 - o *Réseau d'appui et d'accompagnement à la parentalité (REAAP) – CAF*
 - o *Actions communales favorisant le lien parent-enfant – Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay*
- Réfléchir aux moyens de mobiliser les parents qui ne fréquentent pas les structures municipales
- Valoriser le rôle des parents et soutenir leur mobilisation

- *Séminaire sur la parentalité au Val Fourré depuis 2010 pour le quartier des Peintres-Médecins Nord – Délégué du Préfet*
- Développer tous les moyens de la réassurance des parents dans leur fonction parentale, notamment au travers d'actes de médiation
- Soutenir les familles vulnérables et monoparentales

Objectif 1.2 - Favoriser le lien entre les parents et les établissements scolaires

La mobilisation des parents est essentielle dans la sphère scolaire. En effet, les barrières entre les parents et l'école se dressent très tôt, souvent dès la maternelle. De nombreux facteurs sont en cause : mauvaise maîtrise de la langue française, image négative de l'école, postures fermées de certains enseignants, etc. Face à ce constat, un travail partenarial a été réalisé ces dernières années avec les écoles maternelles du Val Fourré pour que les parents y trouvent leur place et s'investissent dans le parcours scolaire de leurs enfants dès le plus jeune âge. Les expériences menées ont porté leur fruit ; il s'agira de les poursuivre et de les essayer pour répondre aux besoins repérés. Le même constat est dressé dans les écoles des quartiers prioritaires de Limay et Mantes-la-Ville, mais les initiatives pour y remédier sont moins développées. Les deux communes pourront s'appuyer sur le retour d'expériences menées au Val Fourré pour déployer des solutions.

Pistes d'actions :

- Développer des actions de prévention précoce à destination des parents
 - *Scolarisation des enfants de moins de 3 ans : dispositif de l'Education nationale qui accueille les enfants avant 3 ans et leurs parents. Les parents ayant participé à ce dispositif continuent de se mobiliser dans le parcours scolaire de leur enfant les années suivantes*
- Favoriser les liens parents-école dès l'entrée des enfants en maternelle
 - *Travail mené avec les écoles maternelles du Val Fourré à essayer – MLJ, MLV et Limay*
 - *« Mes premiers pas à l'école » : nouvelle action du DRE en direction des enfants et des parents des écoles maternelles avec des ateliers tout au long de l'année pour un travail (lecture, jeux, découverte de l'école, etc.) avec des professionnels divers (enseignants, puéricultrices, animateurs, médiatrice à la fonction parentale, etc.)*
- Faciliter l'accès et l'accueil des parents au collège
 - *Dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », porté par le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'intérieur. Il permet aux parents non francophones de bénéficier d'un apprentissage linguistique, de comprendre le système scolaire et les valeurs de la République. Mené avec le soutien des associations à Mantes-la-Jolie, son succès au collège Clémenceau justifie la création d'un deuxième atelier à la rentrée 2015*
- Développer les médiations entre les parents et les établissements scolaires
 - *Groupe de paroles entre parents animés par des professionnels sur la thématique de l'école au sein des CVS – MLJ*

Objectif 1.3 - Agir en prévention dans les parcours scolaires

Les villes développent et structurent depuis plusieurs années des dispositifs favorisant l'accompagnement des enfants et la réussite éducative. Limay dispose d'un Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) depuis 2013 à l'échelle de la commune. Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville bénéficient toutes deux d'un contrat enfance jeunesse (CEJ) qui optimise l'accompagnement des jeunes. Les trois villes ont déployé un dispositif de réussite éducative (DRE) depuis 2005 pour Mantes-la-Jolie et 2007 pour Mantes-la-Ville et Limay à destination des élèves en difficulté des quartiers prioritaires. Le DRE permet un accompagnement des élèves des écoles primaires et des collèges sur

orientation de leur établissement scolaire ou de toute autre structure de la ville. Il favorise la coordination des acteurs ainsi que l'accueil et le suivi des jeunes. Ces dispositifs enregistrent des résultats satisfaisants et ont permis d'accompagner de nombreux élèves démunis et leurs parents depuis leur mise en œuvre.

Pistes d'actions :

- Poursuivre l'accompagnement éducatif
 - o *Education nationale : accueil gratuit des élèves (écoles élémentaires et collèges de l'éducation prioritaire) après les cours. Quatre domaines privilégiés : aide aux devoirs, pratique sportive, pratique artistique et culturelle, et au collège, pratique orale des langues vivantes. L'objectif est de changer le rapport à l'école et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie*
 - o *Education nationale : dispositif D'COL qui propose un accompagnement individualisé et personnalisé à chaque élève, se basant à la fois sur un service en ligne et la mobilisation d'un enseignant. Le soutien concerne le français, les mathématiques et l'anglais pour les élèves de CM2 et de 6^{ème} des établissements de l'éducation prioritaire*
- Soutenir la dynamique de réseau entre établissements et associations pour capitaliser et essaimer les expériences positives

Objectif 1.4 – Développer des activités hors temps scolaire dans une logique de prévention des difficultés éducatives et d'apprentissage du vivre ensemble

De nombreuses actions sont déployées sur le territoire. Il ressort que la coordination de l'ensemble des dispositifs au sein d'un projet éducatif local optimiserait la bonne articulation des actions.

Pistes d'actions :

- Poursuivre la mise en œuvre d'activités à visée éducative
 - o *Dispositif « Ecole ouverte » : l'objectif est de proposer aux élèves de collèges ou de CM2 des activités pédagogiques pendant les vacances scolaires (soutien scolaire, visites culturelles, activités sportives, etc.). Six établissements de Mantes-la-Jolie et un de Limay participent au dispositif en 2015*
- Coordonner l'ensemble des activités hors temps scolaire pour leur donner une cohérence éducative et lutter contre le désœuvrement des jeunes
 - o *« Projet éducatif territorial local » a un rôle d'ensembliser des actions éducatives mises en œuvre sur le territoire afin de rechercher une cohérence d'ensemble et d'articulation – DDCS (en cours d'élaboration à MLJ)*
 - o *Mobiliser et sensibiliser l'ensemble des acteurs autour de valeurs communes*
- Mobiliser les parents sur les questions d'errance et de délinquance des mineurs
 - o *MLJ – travail en lien avec la PJJ pour identifier les enfants en errance et mobiliser leurs parents*
 - o *Sous-Préfecture : mise en place d'un groupe miroir*
- Favoriser les actions visant à soutenir la citoyenneté des jeunes et des parents et à développer les apprentissages civiques

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 – RENFORCER LE LIEN SOCIAL POUR ACCROITRE LA COOPERATION ET LE VIVRE ENSEMBLE

L'existence de situations de précarité très ancrées dans les quartiers prioritaires conduit à l'isolement, l'exclusion, et favorise parfois un phénomène de repli sur soi voire de communautarisme. Il en ressort l'importance de soutenir une action sociale de proximité luttant activement contre l'exclusion.

Ces phénomènes n'étant pas nouveaux, les communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville ont implanté des centres de vie sociale au sein des quartiers prioritaires ; ils constituent des antennes de proximité et des points d'appui pour déployer une action sociale à destination des habitants des quartiers. La ville de Limay n'est pas dotée d'équipements de proximité de ce type, accentuant l'isolement des personnes les plus précaires.

Objectif 2.1 - Favoriser l'insertion sociale par l'accès aux droits et une meilleure maîtrise de la langue française

La mauvaise maîtrise de la langue française est un facteur d'exclusion très prégnant sur le territoire. L'offre linguistique actuelle est insuffisante par rapport à la demande.

L'accès aux droits constitue également une réponse aux phénomènes d'exclusion. A Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville, des points d'accès aux droits ont été implantés dans les quartiers du Val Fourré et des Merisiers Plaisances. Avec un fonctionnement bien rodé, une dynamique partenariale et une diversité de permanences, ils sont aujourd'hui des lieux ressources favorisant l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires. Limay ne possède pas de point d'accès aux droits mais propose des permanences en mairie, ce qui constitue un premier élément de réponse mais demeure un frein pour les personnes les plus isolées et les moins mobiles. La problématique émergente du non-recours aux droits a été récemment identifiée et risque de renforcer encore plus l'isolement des personnes en difficulté, tout comme l'essor de la dématérialisation informatique.

Pistes d'actions :

- Développer l'accès aux droits dans des lieux favorisant la proximité et la coordination des acteurs
 - o *Etudier la création d'un accueil de proximité à Limay (PAD, centre social)*
 - o *Continuer d'accroître l'offre au sein des points d'accès aux droits existants à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville et développer le partenariat entre les acteurs tenant des permanences*
- Analyser le phénomène du non-recours au droit et déployer des réponses adaptées pour le réduire, en lien avec les points d'accès aux droits et l'ensemble des acteurs accompagnant les publics
- Réduire les effets d'exclusion liés à la dématérialisation en sensibilisant les professionnels et en accompagnant les publics

Objectif 2.2 - Développer et renforcer les médiations sociale, culturelle, sportive comme facteur d'ouverture

Pistes d'actions :

- Favoriser le décloisonnement des communautés culturelles, sportives et culturelles pour rompre l'isolement et favoriser la mixité
- Soutenir l'organisation d'événements au sein de l'espace public pour renforcer le lien social, favoriser les rencontres et toucher notamment les personnes isolées
- Trouver de nouveaux prétextes pour favoriser le vivre ensemble et la coopération
 - o *Appui aux actions de médiation sociale (maraichage, cafés débats, ...)*

- « Atelier des 4 matières » à Mantes-la-Jolie : utilisation du dessin comme support pour favoriser les échanges entre habitants
- Favoriser le développement de l'offre sportive sur le territoire et la sensibilisation des encadrants sportifs à leur rôle de diffusion des valeurs éducatives et citoyennes
- Développer le sport féminin comme vecteur d'émancipation
- Proposer aux enfants avec leurs parents, ou dans le cadre de l'école, un accès facilité à l'offre culturelle
- Soutenir toutes les médiations culturelles comme facteur d'intégration sociale et de développement éducatif

Objectif 2.3 - Renforcer le soutien aux associations comme vecteur de lien social

Le soutien aux associations constitue un enjeu identifié à l'échelle locale et nationale puisque la réforme de la politique de la ville promeut une simplification des démarches administratives et une pérennisation des financements, afin de leur donner les moyens de renforcer le travail de proximité auprès des habitants des quartiers prioritaires.

Pistes d'actions :

- Sensibiliser les acteurs associatifs à leur rôle de transmission de valeurs républicaines et citoyennes (règles éthiques, égalité hommes-femmes)
 - *Améliorer la synergie des acteurs associatifs : favoriser les mutualisations, mise en réseau, échanges de pratiques entre associations*
- Développer l'engagement bénévole en particulier auprès des jeunes pour favoriser la diffusion des valeurs de citoyenneté et de solidarité
- Accompagner la professionnalisation des dirigeants et salariés associatifs, notamment sur l'évaluation des actions conduites
- Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les quartiers à tous les âges de la vie
- Fédérer les associations autour d'événements ponctuels

Objectif 2.4 - Impulser et soutenir la participation, l'expression et l'initiative des habitants

Le soutien aux initiatives citoyennes est un enjeu pour concourir au renouvellement du vivre ensemble et à l'émergence de nouvelles coopérations. L'intervention publique devra être menée dans une logique d'impulsion et de soutien aux initiatives citoyennes, sans vouloir les enfermer dans des carcans institutionnels. Il est important d'innover dans ce domaine, les outils de cohésion sociale utilisés jusqu'alors se révélant à bout de souffle.

Pistes d'actions :

- Organiser le lancement des conseils citoyens dans les quartiers prioritaires et soutenir leur fonctionnement
 - *En faire un lieu d'échange pour favoriser l'émergence et la formulation des besoins des habitants*
- Faciliter la participation citoyenne en soutenant les structures dédiées (comités de quartiers, conseils citoyens, comités de jeunes, etc.)
- Favoriser et soutenir toutes les initiatives concourant à un vivre ensemble renouvelé, et générant autrement du lien social : des lieux ou des projets pour se rencontrer et partager
 - *Fleurissement en pied d'immeubles, potagers, jardins fruitiers, ruches, poulaillers...*

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – LUTTER CONTRE L'EXTREME FRAGILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE DES HABITANTS

L'action publique dans les quartiers prioritaires doit veiller à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé. L'accès aux soins des populations, notamment des plus précaires, interroge tant la présence des professionnels et des structures adéquates (maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé), que la coordination des acteurs locaux et les modalités de mise en œuvre d'une politique de prévention adaptée.

Objectif 3.1 - Développer une politique de prévention en amont de l'offre de soins

Des problématiques en matière de santé mentale émergent sur le territoire, variant du mal être à la maladie pathologique, ainsi que des problématiques santé très prononcées pour des adultes isolés notamment dans les foyers de travailleurs migrants (Adoma et Saint Yves). Les problèmes de santé constituent des freins qui empêchent de travailler les questions sociales, d'insertion socioprofessionnelle ou d'accès à l'emploi.

Mantes-la-Jolie et Mantès-la-Ville disposent également toutes deux d'un Atelier Santé Ville (ASV), outil de coordination d'une politique de santé à l'échelle des quartiers prioritaires. L'esprit de la démarche vise à associer l'ensemble des acteurs locaux mais aussi les habitants à la prise en compte de leur propre santé.

Limay ne dispose pas d'outil particulier en matière de santé alors qu'elle est classée en zone déficitaire en offre de soins ambulatoires selon les critères de l'Agence Régionale de Santé. L'enjeu est de réaliser un diagnostic fin des besoins et de l'offre existante, de structurer des outils pour assurer une bonne coordination de l'existant et de développer des actions spécifiques au regard des besoins identifiés.

Pistes d'actions :

- Développer les dispositifs de repérage et d'orientation en amont de l'offre de soins
 - o *Faire mieux connaître et développer l'activité de la Maison des Adolescents Nord Yvelines*
 - o *Conseil local de santé mentale : lieu d'échange et de coordination entre professionnels pour évoquer les parcours. Dispositif en lien avec l'hôpital qui permet de rompre l'isolement des professionnels et de faciliter les orientations du public*
- Promouvoir le sport comme un élément favorable à la santé et au bien-être (lutte contre l'obésité, prévention de la perte d'autonomie des séniors)
- Sensibiliser les personnels socioéducatifs et bénévoles « relais santé » auprès de la population mantaise aux problématiques de santé mentale
- Favoriser le développement des compétences psychosociales des jeunes en amont des prises en charge
 - o *MLJ – exemple de la formation des professionnels au développement des compétences psychosociales*
 - o *OPPELIA IPT – travail avec les structures interprofessionnelles (MLJ, MLV, Limay) pour apporter des pistes de réflexion sur le soutien aux jeunes en souffrance et les attitudes professionnelles à avoir pour les accompagner (cf. cellule de coordination)*
 - o *MLV – mise en place et animation (en partenariat avec l'association Oppélia) d'un groupe de travail à destination des agents d'accueil pour les sensibiliser et les accompagner lorsqu'ils sont confrontés à un public présentant des troubles d'ordre psychologique (en lien avec la proposition de mise en œuvre d'un conseil local de santé mentale)*

Objectif 3.2 - Faciliter l'accès aux soins

Le territoire pâtit d'un déficit en médecins généralistes, entraînant de longs délais d'attente, un report vers l'hôpital de Mantes et donc une saturation des urgences. Le territoire est doté entre autre d'une Coordination Handicap Locale (CHL) et d'un Centre Médico Psychologique (CMP). Une des solutions pour répondre aux besoins de la population mantaise consiste en une meilleure orientation des publics pour ne pas surcharger les structures. Pour y parvenir, il faut contribuer à faire connaître les dispositifs existants mais méconnus et améliorer la coordination des partenaires.

Les communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville disposent chacune d'un contrat local de santé (CLS), permettant une coordination au niveau local des acteurs, des financeurs et des politiques impactant la santé. Les axes du CLS de Mantes-la-Jolie consistent en l'accès aux droits et aux soins pour les populations vulnérables, la promotion de la santé globale, la promotion de la santé mentale et le renforcement des compétences psychosociales. A Mantes-la-Ville, les efforts portent sur la prévention en matière de nutrition, l'égalité dans les parcours de santé et la prévention des conduites à risque.

Pistes d'actions :

- Soutenir l'accès aux soins pour les plus vulnérables :
 - o *Optimiser la permanence d'accès aux soins et de santé (PASS) pour les plus démunis au sein de l'hôpital de Mantes la Jolie.*
- Renforcer l'offre de soins du territoire en facilitant l'installation des professionnels de santé au plus près des besoins des populations
 - o *Projets de Maison de Santé Pluridisciplinaire à Limay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville*
 - o *Réflexion sur l'articulation entre Maison médicale de garde et offres de soin de l'hôpital*
- Améliorer l'articulation des contrats locaux de santé et des ateliers santé ville à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville
- Etudier l'opportunité de développer un atelier santé ville à Limay

Objectif 3.3 - Développer des réponses adaptées aux familles monoparentales et migrantes isolées

Pistes d'actions :

- Faire connaître les dispositifs existants sur le territoire à destination de ces publics
 - o *Présence d'un « médiateur santé et social » pour les foyers de travailleurs migrants sur le Mantois, piloté par l'ARS et Adoma (opérateur : Ligue de l'Enseignement)*
- Analyser finement les besoins des publics les plus vulnérables et réfléchir aux réponses adaptées
 - o *Limay : analyse des besoins sociaux à prévoir avant d'envisager la mise en œuvre d'actions spécifiques*
 - o *Mantes-la-Ville : diagnostic en cours de réalisation sur les publics les plus vulnérables et leur prise en charge*
 - o *Engager une réflexion collective sur la prise en compte du vieillissement dans la population, et notamment chez les migrants*
 - o *Veiller pour ces populations à l'accès à tous les droits*

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – AGIR COLLECTIVEMENT POUR FAVORISER LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Le territoire du contrat de ville du Mantois constitue un ensemble cohérent en termes de prévention de la délinquance (économie souterraine et atteintes à la tranquillité publique) de par la continuité géographique, économique et sociale des communes qui le composent. Pour lutter contre la délinquance et dans la continuité des priorités fixées au niveau national, chaque commune a élaboré sa Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance (SLPD) adaptée aux spécificités communales (quartiers, partenaires, volontés politiques).

Au préalable et afin de comprendre les différentes logiques d'élaboration des stratégies, il convient de rappeler que les trois communes ne bénéficient pas des mêmes dispositifs de lutte contre la délinquance. En effet, alors que certains quartiers des communes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville ont été classés « Zone de Sécurité Prioritaire » (ZSP) en 2012, aucun quartier de Limay n'a bénéficié du dispositif en question.

Dans le cadre de la ZSP, des partenariats et outils de prévention de la délinquance ont été développés :

- La cellule opérationnelle du partenariat : il s'agit de réunions semestrielles présidées par le Préfet en présence du procureur de la République et des maires des communes concernées par le dispositif ZSP. A cette occasion, les maires évoquent les actions de prévention qu'ils ont mis en place dans le cadre de la ZSP et font part de leurs attentes en matière de lutte contre la délinquance.
- La cellule opérationnelle des forces de sécurité intérieure : il s'agit de rencontres mensuelles co-présidées par le Procureur de la République et le Préfet sans les élus. A cette occasion, les services de sécurité intérieure rendent compte des actions menées pour lutter contre la délinquance.
- Les comités de suivi des majeurs d'une part et des mineurs d'autre part : ces comités ont pour objectif d'effectuer des suivis individualisés de certains mineurs et jeunes majeurs en rupture. Il s'agit d'un travail de partenariat entre l'Etat, la ville, le Conseil Départemental, la police nationale, la mission locale et l'IFEP (club de prévention spécialisé).
- Les groupes miroir : ces rencontres sont présidées par le sous-préfet et ont pour but de réunir autour d'une même table, un échantillon représentatif d'habitants de la ZSP et le commissaire de police. A cette occasion, un véritable dialogue est instauré entre les habitants, les services de police et le parquet. Il s'agit également de mesurer l'impact des actions menées sur le quotidien des habitants depuis la mise en œuvre de la ZSP et de trouver des solutions aux failles qui subsistent.

En dehors de la ZSP, les trois communes disposent de Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) : le CLSPD est l'instance de coordination locale de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance (ancien contrat local de sécurité). Il réunit, selon le territoire, l'ensemble des acteurs concernés par la sécurité et la prévention de la délinquance. Cette instance est présidée par le maire, le Préfet et le Procureur de la République en sont membres de droit.

A Mantes-la-Jolie, les quartiers de la gare et du Val Fourré ont été classés en ZSP en septembre 2012. Dans les années 1980, la crise économique et la montée du chômage ont donné lieu à des émeutes urbaines au quartier du Val Fourré. Le paroxysme de ces événements est atteint en 1991 avec le décès de trois individus dont un agent de police. Ayant pris conscience de la situation, l'Etat lance de nombreux programmes

d'urbanismes au Val Fourré et s'engage dans le chantier de la prévention de la délinquance. A cette époque l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) lance un vaste programme de rénovation urbaine dont bénéficiera le quartier du Val Fourré. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Mantes-la-Jolie, créé en 2003 et réactivé le 19 mars 2009, se réunit une fois par an en séance plénière.

A Mantes-la-Ville, le quartier des Merisiers a été classé en ZSP en septembre 2012. Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Mantois, les quartiers des Merisiers/Plaisances (ZUS), Brouets/Meuniers et le Domaine de la Vallée ont été classés en quartiers prioritaires. Ainsi, ils ont été désignés pour une intervention spécifique d'un point de vue social, économique et urbain. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Mantes-la-ville, créé en 2003 et réactivé en 2009, se réunit une fois par an en séance plénière et une fois par trimestre en conseil restreint.

A Limay, bien qu'aucun quartier de la commune ne soit à ce jour classé en Zone de Sécurité Prioritaire, plusieurs secteurs font l'objet d'une vigilance particulière. Il s'agit notamment : du bas caillois, les hautes et basses meunières, la chasse, la gare, wilson, le quartier du village et une partie du centre-ville. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de Limay a été créé en avril 2009 et se réunit une fois par an en séance plénière. Le CLSPD est organisé en cinq groupes de travail destinés à travailler sur des thématiques ciblées à savoir : tranquillité et le cadre de vie, dispositif prévention été, sécurité des commerces, amélioration de l'accès au droit et à la citoyenneté et enfin sécurisation des déplacements des élèves.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la mise en place des plans d'actions a vocation à demeurer municipale.

Objectif 4.1 – Prévenir la délinquance des jeunes

Pistes d'actions :

A Mantes-la-Jolie

- Repérer les situations difficiles par le biais des services de réussite éducative
- Renforcer le soutien à la parentalité
 - o *Conseil des droits et des devoirs de la famille – depuis 2009*
 - o *Point d'accès aux droits*
 - o *Projet de mise en place d'une procédure de « rappel à l'ordre par le maire »*
 - o *Projet d'un dispositif de repérage des mineurs en errance la nuit*
- Renforcer le rapprochement entre jeunes et policiers
 - o *Interventions éducatives de la police municipale au sein des écoles*
- Sensibiliser les jeunes à la citoyenneté
 - o *Médiateurs urbains et correspondants de nuit*
 - o *Projet d'une opération partenariale avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS)*
- Développer chez les jeunes le sens de l'effort et favoriser leur participation aux événements locaux et leur insertion dans la vie professionnelle
 - o *Actions développées par le service jeunesse-sport de MLJ : séjours sportifs, écolo camps, stages foot...*

A Mantes-la-Ville

- Prévenir le passage à l'acte par la mise en place d'actions collectives
 - o *Sensibiliser les jeunes majeurs à la connaissance des institutions et particulièrement de la police municipale*
 - o *Sensibiliser les jeunes aux conséquences judiciaires des actes délinquants*
 - o *Mise en place de chantiers éducatifs et de chantiers jeunes*

- Favoriser un suivi individuel des mineurs penchant vers la délinquance
 - o *Comités restreints mineurs (11-17 ans) et majeurs (18-25 ans)*
- Intensifier la lutte contre l'absentéisme scolaire et l'accompagnement des adolescents en difficulté (réussite éducative)
- Faciliter l'insertion des jeunes sous main de justice et des sortants de prison
 - o *Favoriser la réinsertion dans l'emploi – Mission locale du Mantois*
 - o *Projet de mobilisation d'emploi d'avenir pour l'aménagement de peine – Mission locale du Mantois et SPIP*
- Renforcer la responsabilité des parents et le soutien à la parentalité
 - o *Médiation à la fonction parentale*
 - o *Projet de mise en place d'une procédure de « rappel à l'ordre par le maire »*
- Contribution à la prévention de la récidive par un taux de réponse pénale élevé
 - o *Favoriser la mise en place de Travaux d'Intérêt Général (TIG)*
 - o *Protocole de mise en œuvre de transaction*

A Limay

- Mise en place d'ateliers éducatifs, d'animations culturelles et sportives de proximité
- Mise en place d'un plan de prévention des conduites à risque
- Prévenir le décrochage scolaire en encourageant la réussite individuelle
 - o *Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)*
 - o *La prise en charge pluri partenariale*
- Renforcer le soutien à la parentalité
 - o *Organisation d'un forum de la parentalité*
 - o *Mise en place de rencontre débat*
 - o *Mise en œuvre d'ateliers parents/enfants*
- Prévenir la récidive
 - o *Mise en place de chantiers éducatifs*
 - o *Favoriser l'accueil de jeunes dans le cadre de Travaux d'Intérêt Général (TIG)*

Objectif 4.2 – Améliorer la tranquillité publique

Pistes d'actions :

A Mantes-la-Jolie

- Créer un service de vidéo-verbalisation pour renforcer la sécurité routière
- Lutter contre la toxicomanie
- Assurer un service de proximité en apportant des réponses individualisées aux habitants
 - o *La brigade proximité de la police municipale*
 - o *La police de l'environnement*
 - o *La brigade verte*
 - o *Le service de la vie des quartiers*
 - o *Le service de gestion urbaine de proximité*
 - o *Projet de réunions d'échange entre les habitants et les acteurs de la prévention au Val Fourré*

A Mantes-la-Ville

- Sanctuariser les établissements scolaires
 - o *Faire intervenir les éducateurs de rue aux abords du collège*
 - o *Mise en place de dispositifs de sécurité : renforcement de l'éclairage public aux abords des établissements et installation d'alarmes*
 - o *Réalisation d'un diagnostic de sécurité dans les écoles*

- Mieux prendre en compte les problématiques de sécurité publique dans le logement, la rénovation urbaine, les projets d'aménagement et d'équipements collectifs
- Renforcer le travail de rue de la prévention spécialisée et la présence des animateurs du service jeunesse au sein des quartiers
 - o *Mobilisation de la prévention spécialisée dans les quartiers*
 - o *Décentralisation de l'animation jeunesse au sein des quartiers prioritaires dans les CVS*
- Accroître la prévention dans les réseaux de transport
 - o *Déployer des mesures préventives dans les réseaux de transport et favoriser la sensibilisation dans les établissements scolaires*
- Améliorer la sécurité routière
 - o *Sécurisation des cheminements vers les écoles*
 - o *Actions de prévention sur les comportements de piétons et des cyclistes*
- Déployer la vidéoprotection sur le territoire de la commune
- Créer et développer le dispositif des « Voisins vigilants » et « mairies vigilantes »
- Prévenir les cambriolages et la délinquance sérielle, ainsi que les dégradations dans les lieux d'habitation, les zones d'activité économique, les chantiers et les commerces
 - o *Publication de formulaires « opération tranquillité absence », campagne d'affichage et diffusion de l'information aux services municipaux*
 - o *Campagne d'alerte aux faux démarcheurs en direction du public sénior*
- Lutter contre la toxicomanie

A Limay

- Renforcer la présence humaine sur l'espace public
 - o *Création d'un pôle prévention-tranquillité (directeur, coordinateur prévention, 3 médiateurs sociaux de proximité et 3 AVSP) courant 2015*
- Améliorer la prise en compte des problématiques de tranquillité sur le domaine privé et dans les projets d'aménagement urbain
 - o *Création d'un groupe de travail « tranquillité-logement » au sein du CLSPD*
- Prévenir les cambriolages et les atteintes aux personnes vulnérables
 - o *Création d'un groupe de travail « prévention des atteintes physiques et morales aux personnes vulnérables » au sein du CLSPD*
 - o *Opérations tranquillité vacances (OTV)*
- Améliorer la sécurité routière
 - o *Groupe de travail « sécurisation de la voirie et prévention des risques routiers » au sein du CLSPD*
 - o *Permis piéton*
 - o *Journée de la sécurité routière*
- Sécurisation du patrimoine
 - o *Patrimoine de la ville : procédures de vigilance habituelles et contextuelles*
 - o *Domaine privé des bailleurs : études de faisabilité en lien avec les bailleurs sur l'installation de vidéoprotection*

Objectif 4.3 – Prévenir les violences intrafamiliales et assurer une meilleure protection des victimes

Pistes d'actions :

A Mantes-la-Jolie

- Mobilisation de l'agent social du commissariat de Police
- Lutter contre les violences faites aux femmes en assurant un parcours coordonné d'accompagnement des victimes en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués et spécialisés

- Réfléchir à des places d'hébergement d'urgence en cas de mise en sécurité d'urgence sur le territoire, carencé à ce niveau

A Mantes-la-Ville

- Garantir un accès au droit pour tous
 - o *Poursuivre les actions menées au sein du Point d'accès au droit – MLV*
- Sensibiliser sur les violences faites aux femmes
 - o *Journée d'information et d'échanges dans le cadre du PAD*

A Limay

- Garantir un accès au droit pour tous
 - o *Recenser et regrouper les permanences existantes dans un lieu unique*
 - o *Elargir l'offre d'accès au droit : conjugalité et droit de la famille, médiation familiale, droit des étrangers et aides aux démarches administratives, prévention et accompagnement du surendettement, réinsertion post-carcérale*
- Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation sur les violences intrafamiliales
 - o *Plaquette d'information à l'attention des habitants et des professionnels du territoire*
 - o *Mise en place de journées d'informations, d'échanges et de débats*

Objectif 4.4 – Optimiser le partage d'informations entre les partenaires impliqués dans la lutte contre les actes illicites et inciviques

Pistes d'actions :

A Mantes-la-Jolie

- Développer le partage de l'information par un recensement aussi exhaustif que possible des infractions et anomalies
 - o *Observatoire de la délinquance*
 - o *Fiches Memento et carnets d'intervention des médiateurs urbains et correspondants de nuit*
 - o *Procédure d'alerte d'intervention en milieu scolaire*
- Dynamiser le réseau partenarial en uniformisant les outils de reporting

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

| Orientations stratégiques | Objectifs opérationnels |
|--|---|
| OS 1 - POURSUIVRE UNE POLITIQUE D'INTEGRATION DES QUARTIERS DANS UNE PERSPECTIVE DE CONFORTEMENT DU POLE URBAIN | Améliorer l'accessibilité du territoire |
| | Renforcer ou créer des liaisons entre la centralité de l'agglomération, les pôles économiques et les quartiers |
| | Poursuivre et achever la transformation des quartiers du Val Fourré en les réintégrant dans la ville |
| | Poursuivre la politique d'équipements, services, commerces favorisant la mixité |
| OS 2 - RENFORCER L'ATTRACTIVITE URBAINE ET LA DIVERSIFICATION DE L'HABITAT | Formaliser la stratégie d'intervention urbaine |
| | Limay : favoriser la revitalisation de la ville par une opération urbaine de désenclavement et de lutte contre le décrochage social |
| | Poursuivre la diversification de l'offre de logements et son rééquilibrage territorial |
| | Accompagner les copropriétés en difficulté pour engager un redressement pérenne et lutter contre la précarité énergétique |
| | Relever le défi du développement durable et viser l'efficacité énergétique |
| OS 3 - PERENNISER LES INVESTISSEMENTS PAR UNE POLITIQUE DE GESTION URBAINE ADAPTEE | Articuler politiques urbaines et sociales pour un meilleur service à l'habitant |
| | Inscrire durablement les pratiques de gestion urbaine dans les organisations |
| | Prévenir les incivilités |
| | Conforter les modes d'appropriation par les habitants |
| OS 4 - REDEFINIR UNE STRATEGIE DE PEUPLEMENT INTERCOMMUNALE | Conduire des politiques partagées d'attribution et d'occupation sociale du parc HLM |
| | Accélérer le rééquilibrage géographique de l'offre à bas loyer au sein de l'agglomération |
| | Redonner de l'attractivité aux quartiers en poursuivant le renouvellement urbain et en réaffirmant certaines exigences |

PILIER ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION

| Orientations stratégiques | Objectifs opérationnels |
|--|---|
| OS 1 - AGIR POUR DEVELOPPER L'EMPLOI DANS LE BASSIN | Renforcer et soutenir le développement économique des quartiers |
| | Favoriser la mixité fonctionnelle des quartiers |
| | Développer toutes les opportunités d'accès à l'emploi pour les habitants des quartiers |
| OS 2 - DEVELOPPER L'ENTREPRENARIAT DANS LES QUARTIERS, ET VALORISER LE « CAPITAL HUMAIN » | Appuyer la structuration des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité |
| | Accroître l'accès des habitants aux dispositifs de création d'activité |
| | Développer l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes |
| OS 3 - SOUTENIR LA REUSSITE SCOLAIRE ET FAVORISER L'ELEVATION DES NIVEAUX DE QUALIFICATION | Valoriser les réussites et travailler sur l'ambition |
| | Développer tous les moyens pour faciliter la réussite scolaire : dispositif de réussite éducative |
| | Faire découvrir l'entreprise, le monde économique et les métiers aux élèves, aux enseignants et aux parents |
| | Développer l'accès à l'apprentissage |
| | Lutter contre le décrochage scolaire |
| | Favoriser la scolarisation des primo-arrivants sur le territoire |
| OS 4 - ACCOMPAGNER LES PUBLICS LES PLUS ELOIGNES DE L'EMPLOI ET AGIR POUR LA LEVEE DES FREINS | Sécuriser l'accès à l'emploi par un travail collaboratif sur les étapes de parcours |
| | Mobiliser les publics par un travail sur l'ambition, le projet professionnel, l'acquisition des codes de l'entreprise |
| | Travailler les freins d'accès à l'emploi : remise à niveau, linguistique, mobilité, santé |
| | Promouvoir et développer l'insertion par l'activité économique |

PILIER COHESION SOCIALE

| Orientations stratégiques | Objectifs opérationnels |
|---|---|
| OS 1 - PLACER LES PARENTS AU CŒUR DE LA REUSSITE SOCIO-EDUCATIVE | Favoriser la mobilisation des parents dès le plus jeune âge et les soutenir dans leur fonction parentale |
| | Favoriser le lien entre les parents et les établissements scolaires |
| | Agir en prévention dans les parcours scolaires |
| | Développer des activités hors temps scolaire dans une logique de prévention des difficultés éducatives et d'apprentissage du vivre ensemble |
| OS 2 - RENFORCER LE LIEN SOCIAL POUR ACCROITRE LA COOPERATION ET LE VIVRE ENSEMBLE | Favoriser l'insertion sociale par l'accès aux droits et une meilleure maîtrise de la langue française |
| | Développer et renforcer les médiations sociale, culturelle, sportive comme facteur d'ouverture |
| | Renforcer le soutien aux associations comme vecteur de lien social |
| | Impulser et soutenir la participation, l'expression et l'initiative des habitants |
| OS 3 - LUTTER CONTRE L'EXTREME FRAGILITE SOCIALE ET ECONOMIQUE DES HABITANTS | Développer une politique de prévention en amont de l'offre de soins |
| | Faciliter l'accès aux soins |
| | Développer des réponses adaptées aux familles monoparentales et migrantes isolées |
| OS 4 - AGIR COLLECTIVEMENT POUR FAVORISER LA SECURITE ET LA TRANQUILLITE PUBLIQUE | Prévenir la délinquance des jeunes |
| | Améliorer la tranquillité publique |
| | Prévenir les violences intrafamiliales et assurer une meilleure protection des victimes |
| | Optimiser le partage d'informations entre les partenaires impliqués dans la lutte contre les actes illicites et inciviques |

PARTICIPATION DES HABITANTS

CONTEXTE ET PRINCIPES GENERAUX

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DES CONSEILS CITOYENS

La participation citoyenne est un principe fort affirmé dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. L'inscription de ce principe dans la loi part d'un double constat. D'une part, les difficultés pour associer et impliquer les habitants dans le devenir de leur quartier sont persistantes voire croissantes. D'autre part, il existe une distance grandissante des français à l'égard des institutions, en particulier les jeunes et les classes populaires, qui se manifeste par l'affaiblissement continu de la participation électorale et par un désintérêt des habitants à la vie de leur quartier.

Au regard de ces éléments, la participation citoyenne est un principe fort de la loi pour permettre aux citoyens d'être associés et entendus sur les enjeux qui concernent leurs quartiers. L'objectif est de donner une dimension nouvelle à l'intervention citoyenne en rapprochant la population de l'action publique afin de restaurer la confiance des habitants dans le modèle républicain.

La mise en œuvre opérationnelle de ces principes se traduit par la création de « conseils citoyens » dans chacun des quartiers prioritaires. Ils visent à valoriser l'expression des habitants et usagers, à permettre la co-construction des projets de territoire et à soutenir les initiatives citoyennes. Ils ont vocation à être des lieux qui favorisent l'émergence de la parole et l'expertise citoyenne. Ils doivent constituer des espaces de dialogue, de formation ou co-formation, d'interpellation, d'amendement des projets locaux et de participation au sein des quartiers prioritaires.

LES GRANDS PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

La loi impose le principe de co-construction avec les habitants, qui se traduit par les obligations suivantes :

- Implantation d'un conseil citoyen par quartier prioritaire (cf. article 7 de la loi)
- Implantation d'une maison du projet pour chaque quartier en renouvellement urbain (cf. art 3 de la loi)

Les conseils citoyens doivent disposer d'une autonomie de réunion et de formulation d'avis auprès des acteurs du contrat de ville. Ils doivent être représentés dans les instances du contrat de ville, en étant partie prenante du processus à toutes les étapes. Ils sont composés de deux collègues :

- un collègue « associations et acteurs locaux »
- un collègue « habitants », qui doit constituer a minima 50% des membres du conseil citoyen, en veillant au respect de la parité hommes-femmes et à une bonne représentation des jeunes

UNE EXPERIENCE ANCIENNE ET DIVERSE DES TERRITOIRES EN MATIERE DE PARTICIPATION CITOYENNE

L'organisation et la promotion de la participation citoyenne est ancienne dans le Mantois. Impulsée sous initiative municipale, elle s'est déployée à l'échelle communale et sous des formes diverses. Dans les quartiers, la mobilisation des habitants s'est également organisée autour des projets de centre de vie sociale, dont les habitants sont partie prenante. Les précédents projets de rénovation urbaine ont de surcroît permis de favoriser la consultation des habitants sur le devenir de leur quartier, à travers des réunions publiques.

Les acteurs institutionnels tirent de ces expériences la nécessité de proposer un cadre d'échanges qui correspond aux réalités et aux préoccupations des habitants (des

périmètres trop larges mobilisent mal les habitants), et dont la fréquence n'est pas trop importante au risque d'user la participation.

Mantes-la-Jolie a une longue expérience de la participation des habitants, notamment dans le cadre des conseils consultatifs de quartier déployés à l'échelle communale. Les habitants y sont régulièrement mobilisés au sein d'ateliers de travail mensuels, et par les centres de vie sociale dans le cadre d'ateliers de participation.

A Mantec-la-Ville, une expérience de démocratie participative a été menée de 2008 à 2014 avec la mise en œuvre de comités de quartiers au sein des quartiers prioritaires mais également des autres quartiers de la ville. D'autres expériences ont été organisées en matière de participation citoyenne sur la même période : rencontres de quartier itinérantes, ateliers thématiques (mobilité, voirie, etc.), réunions publiques de concertation sur les projets de la commune (maison des associations, projets de quartier, aménagements de voirie, etc.), mobilisation des habitants dans le cadre des diagnostics en marchant au titre de la gestion urbaine de proximité.

Limay mobilise la population autour de deux instances consultatives. Tout d'abord, l'action « En prise directe » permet au maire et son équipe municipale d'aller à la rencontre des habitants au cœur des quartiers des divers secteurs de la ville. Ces rencontres ont lieu dans la rue, les habitants sont avertis par un « avis de passage » du lieu et du point de rencontre quelques jours auparavant. Un porte à porte est également effectué par le maire et ses élus dans les logements sociaux collectifs. Ces actions permettent aux Limayens de faire-part directement au Maire des problèmes et des difficultés qu'ils rencontrent, l'idée centrale « d'en prise directe » est de nouer un dialogue interactif et constructif à l'échelle de la ville. Depuis le mois d'avril 2010, plus de 450 habitants ont pu s'exprimer sur leurs perceptions du cadre de vie limayen.

La ville organise également des réunions publiques destinées à percevoir les avis de la population lors de la mise en œuvre des projets d'aménagement tels que les constructions d'équipements municipaux (école, salle d'activité à vocation sportive), projets d'aménagement de voirie (réfection lourde et aménagement de voirie, suppression du passage à niveau). Des consultations diverses sont mises en œuvre en fonction des sujets d'actualité (mise en place de la réforme des rythmes scolaires, budget...).

ORGANISATION DES CONSEILS CITOYENS DANS LE MANTOIS

LES PRINCIPES SUIVIS LOCALEMENT

Pour se donner toutes les chances de réussite, il a été décidé localement de suivre une démarche de mise en œuvre pragmatique et simple, en s'appuyant sur l'expérience territoriale des pratiques participatives et en recherchant une cohérence à l'échelle du contrat de ville.

Les trois communes concernées (Mantes-la-Jolie, Mantec-la-Ville et Limay) ont toutes une expérience en matière de participation citoyenne, développée différemment. Elles s'accordent pour développer des principes communs à la constitution des conseils citoyens (nombre de places, composition, modalités de désignation des membres, principes de renouvellement, ...).

LA REPARTITION TERRITORIALE DES CONSEILS CITOYENS A L'ECHELLE DU CONTRAT DE VILLE

A Mantec-la-Jolie, trois conseils citoyens sont créés à l'échelle du Val Fourré pour les secteurs Garennes, Sully et Fragonnard. Ils sont implantés en fonction des

périmètres des anciens conseils consultatifs de quartier et des périmètres des centres de vie sociale existants. Cette répartition permet d'assurer la proximité avec les habitants et de favoriser leur bonne implication. L'organisation permet également de conserver une cohérence à l'échelle de la ville entre conseils consultatifs de quartier et conseils citoyens.

A Mantes-la-Ville, est proposée la création d'un **conseil citoyen unique** à l'échelle des quartiers prioritaires des Merisiers-Plaisances et du Domaine de la Vallée. Cette organisation permet de répondre aux exigences de composition imposées par la loi au regard du faible nombre d'habitants. Elle laisse également la possibilité d'inclure des habitants des Brouets, quartier de veille dans le cadre du contrat de ville.

A Limay, est proposée la création d'un **conseil citoyen** pour le quartier centre-sud.

LA COMPOSITION DES CONSEILS CITOYENS DU MANTOIS

Afin d'obtenir une cohérence à l'échelle du contrat de ville, il est proposé d'harmoniser les modalités de composition des cinq conseils citoyens du territoire. Ils seront constitués de **16 postes**, répartis de la manière suivante :

- un **collège « associations et acteurs locaux »**, constitué de **8 postes**
 - o y seront représentés : 2 bailleurs, 2 commerçants ou professions médicales, et 4 associations
- un **collège « habitants »**, constitué de **8 postes**
 - o y seront représentés : 2 retraités, 2 actifs seniors, 2 actifs junior, 2 élèves-étudiants
 - o le principe de parité hommes-femmes devra être respecté

LA DESIGNATION DES MEMBRES ET DUREE DU MANDAT

Les modalités de désignation des membres des deux collèges ont également été uniformisées à l'échelle du contrat de ville. Elles se décomposent en trois phases.

La première phase consiste à sensibiliser des habitants ou structures déjà impliquées dans des démarches citoyennes (gestion urbaine de proximité, centre de vie sociale, associations de locataires, comités de quartier, etc.). L'objectif est de leur présenter le dispositif pour qu'ils deviennent des relais et informent et sensibilisent un maximum d'habitants, d'associations et d'acteurs locaux.

La deuxième phase consiste en la diffusion large d'un appel à candidatures par collège. Il sera diffusé au sein des structures municipales, des halls d'immeubles et par le biais des outils de communication à destination du grand public.

Dans le cas où les candidatures enregistrées sont plus nombreuses que les postes disponibles, un tirage au sort sera organisé pour finaliser la composition de chaque collège.

La durée du mandat de chaque membre est arrêtée à deux ans, renouvelable une fois sur demande. Un départ en cours de mandat ne sera possible qu'en cas de force majeure. Le renouvellement des conseils citoyens sera réalisé conformément au processus défini pour leur désignation initiale. Cette proposition permet d'assurer une stabilité du fonctionnement mais également une régénération régulière des membres.

REPRESENTATION DES CONSEILS CITOYENS AUX INSTANCES DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

La participation des conseils citoyens aux comités de pilotage du contrat de ville est obligatoire. Il est proposé que trois représentants des conseils citoyens siègent au comité de pilotage, soit un représentant par commune.

Les conseils citoyens de Mantes-la-Ville et Limay définiront en interne leur représentant. Les trois conseils citoyens de Mantes-la-Jolie seront chargés de désigner un représentant unique.

ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE

Il est proposé qu'un prestataire extérieur soit mobilisé pour assurer l'animation des séances plénières de chaque conseil citoyen. Il aura pour mission d'assurer l'animation des échanges entre les membres du conseil et devra posséder pour cela des techniques d'animation de réunion et proposer des sujets à porter au débat. Ainsi, il aidera et appuiera les membres des conseils citoyens dans l'expression et la formulation d'idées et dans le montage et la réalisation de projets. Il devra s'assurer que les conseils citoyens ne sont pas détournés de leur objet par des groupes de pression. Enfin, le prestataire aura pour mission d'assurer le lien entre les membres du conseil et le binôme chef de projet politique de la ville et délégué du préfet.

La communauté d'agglomération s'est proposée pour commanditer cette prestation pour chaque conseil citoyen, en mobilisant des crédits de l'Acisé. La rédaction du cahier des charges et la sélection du prestataire seront réalisés par la CAMY, en lien avec les trois communes concernées.

Une fois constitués, les conseils citoyens devront élaborer une charte ou un règlement intérieur et définir les modalités d'organisation internes (instances internes, désignation des membres au sein des instances internes, désignation des représentants au sein des instances du contrat de ville, rythme et modalités des différentes réunions, etc.).

FINANCEMENT ET MOYENS MIS A DISPOSITION

Les membres des conseils citoyens ne sont pas rémunérés. Toutefois, il est envisagé de proposer des avantages en nature à Mantes-la-Jolie (bons cinéma, expositions, etc.).

Dans chaque commune, seront mis à disposition des locaux pour la réunion des conseils citoyens, avec matériel informatique, soit au sein des centres de vie sociale, des maisons des associations, des structures municipales ou de la maison du projet pour le Val Fourré.

L'installation des conseils citoyens des quartiers prioritaires du Mantois s'organisera selon les principes ci-dessus développés dans le courant du second semestre 2015.

MAISON DU PROJET AU VAL FOURRE

La loi du 21 février 2014 prévoit la mise en place d'une maison du projet pour chaque projet de renouvellement urbain et permettre la co-construction du projet. De par la taille du Val Fourré, Mantes-la-Jolie opte pour la mise en place de trois conseils citoyens. Cependant, afin de tendre vers un espace de projet transversal pour l'ensemble du territoire, la ville prévoit la réalisation d'une seule maison du projet. Celle-ci sera le trait d'union entre les instances décisionnelles et les trois conseils citoyens. La maison du projet sera alors un lieu pour les habitants et acteurs du quartier afin de :

- s'informer et d'échanger avec les partenaires extérieurs autour du projet de renouvellement urbain,
- construire et formaliser les orientations que les habitants souhaitent porter pour le projet de territoire et l'aménagement urbain du quartier,
- associer plus largement les habitants à la co-élaboration du projet, au-delà des conseils citoyens.

Ainsi, la maison du projet permettra de proposer un lieu permanent d'échanges et de rencontres pour enrichir durablement un projet pleinement partagé entre habitants, associations et institutions.

L'objectif est dans un premier temps de proposer aux conseils citoyens de travailler sur la thématique de la maison du projet afin de définir son apport au développement de l'expertise de l'usage. L'espace pourra devenir, comme la loi le prévoit, un lieu d'échange mais aussi un outil pour communiquer sur les travaux réalisés par le conseil.

La mise à disposition d'un espace par la municipalité est facilement envisageable mais son animation et son contenu seront déterminés en concertation avec les conseils citoyens et leurs différents collègues. La ville a pour objectif d'être un organisateur "cadre" et le conseil citoyen un animateur, créateur et planificateur de contenu. En ce sens, la ville accompagnera la formalisation (expositions, maquettes, informations, lieux) et la définition des événements.

Le quartier du Val Fourré développe depuis 2013 via les Centres de Vie Sociale le concept de participation active. Ce projet est développé au regard d'événements écologiques, sociaux et artistiques. Des réflexions pourront avoir lieu afin que ces actions se prolongent dans la maison du projet. Les démarches ascendantes sont clairement souhaitées dans ce genre de manifestation.

La prise en compte des besoins et de l'expertise d'usage des habitants des quartiers est un des objectifs à atteindre pour la réussite du projet de renouvellement urbain du Val Fourré.

**MODALITES DE
PILOTAGE ET DE MISE
EN OEUVRE DU
CONTRAT**

GOVERNANCE

Afin de consolider la gouvernance locale du contrat de ville du Mantois dans une démarche visant à mieux articuler le développement urbain, économique et social au service de la réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération et afin également de renforcer la cohérence et l'efficacité des politiques conduites, **la gouvernance locale du contrat de ville s'organise dans une logique de projet intégré et transversal** autour des instances suivantes :

LE COMITE DE PILOTAGE DU CONTRAT DE VILLE

Le comité de pilotage est l'instance décisionnaire du contrat de ville. Il a pour missions d'impulser et valider les orientations, de s'assurer de l'atteinte des objectifs et d'arbitrer les évolutions à apporter. Il est co-animé par le Président d'agglomération, les Maires et le Préfet, associant le Président du Conseil Départemental et le Président du Conseil Régional.

Il est composé des signataires du contrat de ville et des représentants des conseils citoyens :

- Président de la CAMY
- Maires de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay
- Préfet
- Epamsa
- Président du Conseil Régional
- Président Conseil Départemental
- Procureur
- Caisse des Dépôts
- Pôle Emploi
- CAF
- ARS
- Bailleurs sociaux
- Représentants des conseils citoyens

Il se réunit a minima 1 fois par an.

LE COMITE TECHNIQUE TRANSVERSAL

Le comité technique transversal a pour rôle de préparer le comité de pilotage et d'assurer la coordination et le suivi opérationnel du contrat de ville.

Il est composé des représentants techniques et opérationnels des membres du comité de pilotage :

- Pour l'Etat : le Sous-préfet d'arrondissement, les délégués du Préfet, les services déconcentrés de l'Etat (DDCS, DDT, Direccte, SDEN) et les opérateurs de l'Etat (ARS)
- Pour l'agglomération et les trois communes : les directeurs généraux et chefs de projet politique
- La direction de projet de renouvellement urbain EPAMSA

Il se réunit a minima 3 fois par an.

LES COMITES DE PROJETS THEMATIQUES

Les comités de projets thématiques visent à assurer le pilotage de chacune des thématiques. Elles permettent de présenter les bilans des réalisations, de proposer des orientations voire des évolutions au regard des besoins du territoire. Ils sont un lieu

d'échange et de débat pour l'ensemble des acteurs locaux et favorisent ainsi l'échange d'expérience voire l'émergence de projets communs et mutualisés.

Ces comités de projet s'organisent selon les thématiques suivantes :

- Un comité de projet dédié au Projet de Renouvellement Urbain des quartiers du Mantois
- Un comité de projet intercommunal relatif au pilier Economie, emploi, formation
- Des comités de projet traitant à l'échelle communale des enjeux de cohésion sociale

Chacun des comités sera composé des représentants des signataires du contrat intéressés par la thématique, et de partenaires à associer.

Les comités de projet thématiques se réuniront a minima une fois par an.

DES COMITES DE PILOTAGE SPECIFIQUES LIES AUX DISPOSITIFS

Le contrat de ville intègre dans sa stratégie des dispositifs contractuels et thématiques. Le pilotage et le suivi de chacun de ces dispositifs doit continuer de s'exercer au sein d'instances dédiées. Leurs travaux seront à intégrer dans les revues de projet thématiques les concernant. Il s'agit des comités de pilotage des dispositifs suivants :

- Dispositif de réussite éducative de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) de Mantes-la-Jolie et Limay
- Contrat Local de Santé de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville
- Atelier Santé Ville de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville
- Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay
- Contrat Social de Territoire de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay
- La Gestion Urbaine de Proximité à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville
- ...

LE COMITE DE PROGRAMMATION DES CREDITS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Chaque année un programme d'actions est constitué au titre du Contrat de ville. Le comité de programmation sera chargé d'étudier et valider pour ce programme d'actions le cofinancement par les crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat.

Il est composé des Sous-Préfets d'arrondissement et chargé de la Politique de la Ville, du Président de la Communauté d'agglomération et des Maires de Limay, Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Il se réunit a minima une fois par an.

INGENIERIE

UNE EQUIPE DE CONDUITE DE PROJET

Une équipe projet est mise en place pour l'animation et la conduite du contrat de ville. Elle est co-animée par la communauté d'agglomération et la direction de projet renouvellement urbain confiée à l'Epamsa.

Elle est composée :

- du responsable Politique de la Ville de la CAMY

- des chargés de projet Politique de la Ville de Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville
- de la direction de projet renouvellement urbain portée par l'Epamsa
- des deux délégués du Préfet pour le Val Fourré et pour Mantes-la-Ville

UN PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS ET UNE INGENIERIE FINANCIERE

En cohérence avec les orientations stratégiques du contrat, un appel à projets annuel sera défini et engagé pour construire un programme annuel de projets à conduire dans le cadre du contrat.

Cet appel à projets définira des priorités d'intervention pour l'année, en conformité avec les orientations stratégiques et les évolutions constatées et arrêtées par le comité de pilotage.

Il mobilisera l'ensemble des crédits des signataires du contrat de ville, de droit commun et spécifique.

Il aboutira donc à la construction d'un plan annuel d'actions déclinant l'intervention par pilier, un plan de financement et l'évaluation des actions menées les années précédentes.

OBSERVATION ET EVALUATION

DES ENJEUX PARTAGES EN MATIERE D'OBSERVATION ET D'EVALUATION

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à rendre plus lisible, plus cohérente et plus efficace l'intervention publique au sein des quartiers prioritaires. A ce titre, l'observation continue des évolutions des quartiers et l'évaluation des actions conduites sont des outils indispensables pour ajuster l'action publique.

Plusieurs générations de dispositifs contractuels ont été menées sur le territoire du Mantois, à la fois dans le champ urbain et dans le champ du développement social urbain. Les acteurs locaux se sont toujours accordés pour reconnaître la nécessité d'évaluer les politiques publiques à l'œuvre. Toutefois, l'expérience met en exergue la difficulté des acteurs du territoire à se lancer dans l'évaluation des politiques publiques. En effet, ils sont confrontés à la méthodologie complexe à déployer pour évaluer les politiques publiques et à l'absence d'une culture commune en la matière.

La difficulté d'évaluer, constatée à l'issue du projet Mantes en Yvelines II 2000-2006 dans son volet social a conduit les acteurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) à développer un véritable outil d'observation des dynamiques et des évolutions dans les quartiers prioritaires. La plus-value apportée par cet observatoire a été réelle pour l'ensemble des acteurs locaux et décideurs publics, particulièrement au sein des comités annuels d'orientation des politiques de la ville. Elle a surtout contribué à la réalisation du diagnostic territorial du présent contrat de ville.

La poursuite de cette observation pour tendre vers la dimension d'évaluation est nécessaire. L'enjeu d'évaluation des politiques conduites sur le territoire du Mantois est aujourd'hui partagé par tous, élus et techniciens. Il est d'autant plus important au regard de la nécessité d'anticiper dès aujourd'hui l'évaluation du contrat de ville du Mantois.

Au regard de ce contexte, il est nécessaire d'accompagner les acteurs du territoire impliqués dans la conduite du contrat de ville à la définition et à la mise en œuvre d'un

projet d'évaluation, tout en les outillant sur le plan méthodologique pour élaborer et conduire de futures démarches évaluatives, en créant une culture commune en la matière.

OBSERVER LES EVOLUTIONS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Dans le cadre de la mise en œuvre du CUCS, une mission d'observation et d'analyse a été confiée chaque année à l'AUDAS. Au départ, celle-ci avait pour objet de dresser un bilan annuel de la programmation du CUCS. A partir de 2013, une réflexion a été engagée pour faire évoluer cette mission vers l'observation des dynamiques existantes dans les domaines de l'urbain et du social et sur l'attractivité de l'agglomération mantoise et de ses quartiers prioritaires. Ce travail a permis d'aboutir à la production en 2014 d'un diagnostic territorial pour l'élaboration du présent contrat de ville, mettant en lumière les dynamiques relatives aux quartiers prioritaires au sein de l'agglomération. Ce travail de diagnostic pose les jalons de l'outil de veille et d'observation que la communauté d'agglomération souhaite développer pour le contrat de ville 2015-2020.

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville du Mantois 2015-2020, un travail sera conduit courant 2015 en lien avec l'AUDAS pour construire un observatoire qui pourra produire régulièrement des données sur l'évolution des dynamiques au sein des quartiers prioritaires. L'enjeu consiste à définir des indicateurs pertinents en lien avec chaque thématique traitée dans le cadre du contrat de ville, et d'identifier la fréquence à laquelle ces données pourront être mises à jour.

La mise en œuvre de l'observatoire sera confiée à l'AUDAS. Les travaux qui en découleront auront plusieurs formes :

- Des fiches synthétiques par quartier prioritaire ;
- Une liste d'indicateurs mise à jour régulièrement et organisée par thématique. Les indicateurs seront recherchés au maximum à l'échelle du quartier et comparés à d'autres échelles de territoire (communes, agglomération, autres quartiers prioritaires de Seine Aval) ;
- Une présentation des principaux résultats de l'analyse de l'évolution du territoire et de ses quartiers prioritaires dans le cadre des instances de gouvernance.

Une attention particulière sera portée aux évolutions du quartier des Brouets à Mantes-la-Ville, inscrit comme quartier de veille, afin d'éviter les phénomènes de décrochage.

L'ensemble de cette observation constitue un véritable outil de conduite des projets et d'aide à la gouvernance du contrat de ville. Il doit toutefois être complété par un outil d'évaluation, qu'il contribuera à alimenter.

OUTILLER LES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE DANS L'ÉLABORATION ET LA CONDUITE D'UNE DEMARCHE EVALUATIVE

La question évaluative avait initialement été posée dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Local du Mantois. A ce titre, un groupe de travail spécifique s'était réuni pour travailler sur cette thématique. Il était composé de la communauté d'agglomération, des villes de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville et de l'EPAMSA. A l'aune des difficultés recensées pour procéder à l'évaluation des dispositifs contractuels déjà mis en œuvre sur le territoire, les membres du groupe de travail s'étaient accordés sur la nécessité de mobiliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville. Celle-ci a pour mission d'accompagner le territoire à définir son projet d'évaluation et de doter ses acteurs d'outils méthodologiques nécessaires à la conduite de démarches évaluatives.

Aussi, il est prévu de mobiliser un prestataire pour accompagner les acteurs du territoire sur les questions évaluatives à traiter dans le cadre du contrat de ville. Le prestataire devra accompagner les acteurs du territoire (élus et techniciens) à la définition d'un projet d'évaluation, tout en les outillant sur le plan méthodologique pour l'élaboration et la conduite d'une démarche évaluative, capitalisable pour d'autres politiques publiques et dispositifs contractuels.

La mission du prestataire peut être envisagée en plusieurs phases :

Phase 1 : Elaborer le projet d'évaluation

- Identifier les attentes des acteurs par rapport à l'évaluation, notamment les effets espérés
- Définir des enjeux partagés
- Définir le périmètre d'évaluation en déterminant collectivement les objectifs, l'objet à évaluer, les questions évaluatives, les résultats attendus, la temporalité du projet d'évaluation

Phase 2 : Organiser la mise en œuvre du projet d'évaluation en déterminant :

- les instances à mettre en œuvre pour porter le projet d'évaluation
- les porteurs du projet d'évaluation et les partenaires à associer
- les moyens humains et l'ingénierie à mobiliser
- les moyens financiers requis

Phase 3 : Constituer une « boîte à outil » méthodologique à destination des acteurs locaux

Il est proposé que la communauté d'agglomération soit le maître d'ouvrage de cette mission. A ce titre, elle assurera le suivi des missions confiées au prestataire. Ainsi, des temps de travail restreint entre la CAMY et le prestataire seront organisés pour organiser les différentes étapes des missions. Des temps de présentation et de restitution du travail mené seront prévus avec la communauté d'agglomération, les villes de Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Limay, l'EPAMSA et l'Etat.

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

LE CONSEIL REGIONAL ÎLE DE FRANCE

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Ile de France en matière de la politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté,

Et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse,
- égalité hommes/femmes,
- lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique de la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation citoyenne, ateliers sociolinguistiques, santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Anru et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Mantois.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

En ce qui concerne le **volet économique** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

En ce qui concerne le **volet urbain** du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- d'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
 - o les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
 - o les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
 - o les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- d'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

En ce qui concerne le **volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

EDUCATION NATIONALE

Le ministère de l'Education nationale a engagé en janvier 2014 une refondation de l'éducation prioritaire. Elle s'applique depuis la rentrée scolaire 2014 à la commune de Mantes-la-Jolie où quatre réseaux REP+ participent à la phase de préfiguration de la réforme. À la rentrée 2015, les dispositifs REP et REP+ seront mis en place et les dispositifs Eclair et RRS disparaîtront.

Mantes-la-Jolie comptera alors cinq réseaux REP+, pour Limay un réseau REP et pour Mantes-la-Ville un réseau REP. Seront alors sept collèges et près d'une cinquantaine d'écoles maternelles et élémentaires.

En éducation prioritaire, se développe depuis 2013 la scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans des structures particulières, négociées avec les collectivités locales dans le cadre d'une charte départementale.

De la même manière, dans les écoles, les dispositifs « plus de maîtres que de classes » permettent de renforcer les apprentissages, soit dans des co-interventions, soit dans du travail en petits groupes. Ces deux dispositifs sont à développer et à consolider. Le dispositif D'COL est un véritable engagement dans le numérique au service des apprentissages. Il a vocation à se développer tant à l'école qu'au collège.

Accompagnement éducatif :

Accueil gratuit des élèves (collège et écoles élémentaires de l'éducation prioritaire) après les cours. Quatre domaines privilégiés : aide aux devoirs, pratique sportive, pratique artistique et culturelle, et au collège, pratique orale des langues vivantes. L'objectif est de changer le rapport à l'École et à la connaissance et de contribuer à l'égalité des chances en offrant à tous les conditions qui permettent une scolarité réussie.

Parallèlement à ces dispositifs, plusieurs structures permettent d'accueillir les enfants allophones arrivants au sein d'UPE2A (unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants) dans le 1er et 2nd degré.

Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants :

Dispositif porté par l'Education nationale et le ministère de l'Intérieur. Il permet aux parents non francophones de bénéficier d'un apprentissage linguistique, de comprendre le système scolaire et les valeurs de la République. Mené avec le soutien des milieux associatifs à Mantes-la-Jolie, son succès marqué au collège Clémenceau justifie la création d'un deuxième atelier à la rentrée scolaire 2015.

Ecole Ouverte :

Dispositif porté par l'Education nationale permettant d'ouvrir les collèges durant les périodes de vacances scolaires pour proposer aux élèves des activités éducatives. Un collège de Limay et six collèges de Mantes la Jolie participent à ce dispositif durant l'année 2015.

POLE EMPLOI

Pour la mise en œuvre du contrat de ville, Pôle Emploi mobilisera son offre de services au bénéfice des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires :

- une nouvelle offre de services dédiée aux demandeurs d'emploi :
Le déploiement des nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi vise à offrir une réponse personnalisée et adaptée aux besoins de chaque demandeur d'emploi.
- Des dispositifs d'accompagnement renforcé en faveur des jeunes
 - o Ani jeunes : un accompagnement dédié aux jeunes
 - o Accompagnement intensif jeunes : 2 conseillers dédiés depuis septembre 2014
 - o Partenariat avec la Mission locale : un partenariat renforcé via une convention d'accompagnement
- Une nouvelle coopération avec le Conseil Départemental avec la création d'une quatrième modalité d'accompagnement visant une approche globale traitant de façon coordonnée l'axe social et l'insertion professionnelle.
- Une réforme des aides à la mobilité, en faveur des plus modestes pour faciliter la mobilité géographique et ainsi lever un frein à l'accès à l'emploi

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES

La Caf de par son action auprès des familles est largement investie dans les thématiques citées dans le contrat de ville du Mantois. Elle offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

L'action de la Caf s'adapte aux besoins de chaque territoire. Elle consiste notamment à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation locale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits.

La Caf répond, avec ses partenaires, aux besoins prioritaires du territoire. Elle apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des projets par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

La convention territoriale globale (CTG) signée avec la ville de Mantes-la-Jolie constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé. En ce sens elle est un levier pour :

- identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités ;
- favoriser la coordination avec les collectivités territoriales ;
- partager un plan d'actions adapté aux besoins du territoire et impulser des projets prioritaires ;
- rendre lisible l'action de la Caf à l'échelle d'un territoire en référence à ses missions ;
- gagner en efficacité et rationaliser les engagements contractuels.

Dans ce cadre, la Ville de Mantes-la-Jolie a engagé une démarche de diagnostic partagé à laquelle a participé activement la Caf des Yvelines.

Les interventions de la Caf des Yvelines inscrites dans la CTG, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles sur la commune de Mantes-la-Jolie, concernent notamment :

- l'amélioration de l'accueil des enfants dont les parents sont en insertion ou qui ont besoin d'un accueil en urgence ;
- l'accompagnement à la fonction parentale en soutenant les activités parents-enfants ;
- l'amélioration de l'offre à destination des jeunes en favorisant la coordination de l'ensemble des acteurs œuvrant pour l'accueil de loisirs à destination des 3/17 ans et en améliorant la lisibilité de l'offre ;
- le soutien à l'insertion des jeunes en soutenant leur formation au BAFA ;
- l'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie en soutenant les projets sociaux des centres de vie sociale et leur articulation avec les autres dispositifs mis en œuvre sur la commune ;
- la mise en place d'un observatoire social partagé permettant de mieux évaluer l'évolution des problématiques, les différentes actions, leur impact et de déterminer les nouvelles actions à mener.

Plus globalement, concernant les différentes orientations stratégiques du contrat de ville du Mantois, la Caf est mobilisée sur différents objectifs (chiffrés dans l'annexe financière ci-jointe).

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

Pour soutenir les objectifs relatifs à la politique de peuplement, la Caf par l'action de ses travailleurs sociaux mobilisés sur le Mantois, développe des actions de prévention en matière d'impayés de loyers ; ces actions seront poursuivies.

PILIER ECONOMIE EMPLOI FORMATION

- Objectif 3.5 : Lutter contre le décrochage scolaire

La Caf participe au financement des CLAS à Mantes-la Jolie et Limay. Les financements CLAS seront reconduits sur les années du contrat de ville.

- Objectif 3.6 : Favoriser la scolarisation des primo-arrivants sur la commune

La Caf finance sur la ville de Mantes-la-Jolie 3 classes passerelles d'écoles du Val Fourré.

- Objectif 4.3 : Travailler les freins d'accès à l'emploi

A Mantes-la-Jolie, en complément du droit commun, la Caf financera des places insertion identifiées dans des équipements d'accueil du jeune enfant afin de favoriser l'accueil des enfants dont les parents sont en démarche d'insertion.

Ce soutien spécifique sera mis en œuvre par la Caf dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires de RSA monoparents (référence unique donnée à la Caf par le Conseil départemental).

Par ailleurs, la Caf peut financer, sur ses fonds locaux d'action sociale, des frais de garde (en équipement d'accueil du jeune enfant, chez une assistante maternelle ou en centre de loisirs) pour des enfants dont les parents sont en démarche d'insertion.

PILIER COHESION SOCIALE

- **Objectif 1.1 : Favoriser la mobilisation des parents dès le plus jeune âge et les soutenir dans leur fonction parentale**

La Caf contribue au financement en investissement et en fonctionnement sur les 3 communes des équipements d'accueil du jeune enfant, des centres de loisirs et de la ludothèque de Mantes-la-Jolie.

Sur les années du contrat de ville, la Caf financera les projets au moyen de plusieurs leviers :

- l'aide à l'investissement : montant de base de l'aide 9 400 euros par place, bonifié en fonction des caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation ;
- la Caf reste à l'écoute sur les besoins d'accueil en horaires atypiques. La Caf soutiendra si nécessaire financièrement ce type de projet atypique (fonds publics et territoires) ;
- Le fonds de rénovation des équipements d'accueil du jeune enfant ;
- Dans ces territoires, les établissements créant de nouvelles places d'accueil sont également éligibles à une bonification de l'aide au fonctionnement, financée par le fonds de rééquilibrage territorial ;
- La Caf verse par ailleurs aux structures une aide au fonctionnement par le biais de la Prestation de service unique (PSU) versée au gestionnaire ou la prestation PAJE versée aux familles utilisatrices des services ;
- La Caf finance par ailleurs de façon spécifique à Mantes-la Jolie une association qui propose l'accueil d'enfants dont les parents sont en insertion ;
- La Caf, en qualité de copilote du Comité départemental de soutien à la parentalité finance sur les trois communes des actions développées par les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Elle soutient aussi les associations de médiation familiale qui interviennent en permanences de médiation familiale sur les villes de Mantes-la-Jolie et de Mantes-la-ville. Ces financements seront poursuivis voire développés sur ces thématiques sur la durée du contrat de ville.

Elle soutient financièrement des lieux d'accueil enfants parents à Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville.

Elle soutient des actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse via le dispositif du CEJ (Contrat enfance jeunesse) sur les 3 communes concernées par le contrat de ville. Sur Mantes-la-Jolie, il est prévu un développement du CEJ avec sur la partie jeunesse (financement du poste coordonnateur jeunesse (3/17 ans) valorisé à hauteur d'un équivalent temps plein à partir de 2014, qui correspond au travail mis en œuvre par la commune pour coordonner la politique jeunesse sur le quartier du val Fourré.

Ces contrats CEJ seront renouvelés sur les années du contrat de ville en s'adaptant au plus près des réalités.

- **Objectif 2.2 : Développer et renforcer les médiations sociale, culturelle, sportive comme facteur d'ouverture**

La Caf soutient les centres sociaux présents à Mantes-la-Ville. En 2014, la Caf a pour la première fois agréé les quatre centres sociaux de la ville de Mantes-la-Jolie sur la

prestation animation globale. Elle travaillera sur la durée du contrat de ville à l'obtention par ces centres sociaux de l'animation collective familles.

La Caf aide les familles aux départs en vacances via ses dispositifs Vacaf pour favoriser les vacances en famille ou les départs en colonie des enfants. De nombreux enfants et familles ont bénéficié sur les trois villes du dispositif en 2014, cette action sera reconduite.

Par ailleurs la Caf veillera à développer sur le territoire du Mantois l'affiliation des structures à vocation culturelle ou sportive au dispositif du chèque d'accompagnement personnalisé afin que les familles puissent faire valoriser pour leurs enfants les chèquiers-loisirs reçus par la Caf, et donc inscrire leurs enfants à des activités de loisirs ou au centre de loisirs. Pour cette action, des enfants recevront un chéquier loisirs en 2015. Cette action sera conduite sur les années du contrat.

- **Objectif 3.2 : Faciliter l'accès aux droits pour les plus vulnérables**

L'agence Caf située au Val Fourré à Mantes-la-Jolie facilite l'accès aux droits, et mobilise un accompagnement social sur des indicateurs de vulnérabilité : la Caf met en œuvre des offres de service dont l'intervention est basée sur des éléments de rupture ou de fragilité particulière (décès, séparation, impayés de loyers). La Caf verse par ailleurs des aides financières individuelles aux familles.

Elle développe lors de son accueil sur rendez-vous des droits pour les publics fragilisés : réception des allocataires sur rendez-vous pour des informations administratives et techniques sur le dossier allocataire, organisation des rendez-vous des droits permettant de faciliter l'accès aux droits du public accueilli.

Dans ce cadre, la Caf s'engage à effectuer 500 rendez-vous des droits par an sur son agence de Mantes-la-Jolie.

Elle propose au sein des locaux Caf un espace multimédia afin d'inciter les allocataires à utiliser le caf.fr et de les rendre autonomes et proactifs dans les téléprocédures : objectif : 50 visites par jour dans cet espace multi – services.

Ainsi, dans le cadre du déploiement de sa politique d'accès aux droits, la Caf veillera à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du site caf.fr) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide au remplissage de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;
- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

- **Objectif 3.3 : Développer des réponses adaptées aux familles monoparentales et migrantes isolées**

La Caf dans le cadre de l'accompagnement social des bénéficiaires de RSA monoparents (référence unique donnée à la Caf par le Conseil départemental) développe pour ces populations toute la thématique d'accès aux droits et mobilise tous les dispositifs d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, notamment ceux relatifs à la garde d'enfants (cf objectif 4.3 du présent contrat de ville).

En conclusion la Caf est investie tout particulièrement dans :

- le domaine de la petite enfance et de la jeunesse, ainsi que la parentalité, via le financement des équipements et des partenaires permettant la création de

- structures, ainsi que leur fonctionnement ou le développement d'actions cofinancées ;
- le soutien et l'accompagnement des parcours d'insertion ;
 - l'accès aux droits ;
 - l'aide ciblée en faveur des publics vulnérables.

La Caf souhaite suivre les indicateurs de suivi suivants du contrat de ville pour 2015-2020 :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers de la politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville ;
- nombre de classes passerelles créées dans les quartiers prioritaires (lorsque ces classes sont expérimentées localement) ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) créés ;
- nombre de places en équipement d'accueil du jeune enfant financées par la Caf pour les familles allocataires monoparentales bénéficiaires du RSA ;
- nombre d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants ;
- nombre de rendez-vous des droits assurés à l'agence Caf de Mantes-la-Jolie ;
- nombre de visites par jour dans l'espace multi-services de l'agence Caf de Mantes-la-Jolie ;
- nombre de familles monoparentales bénéficiaires du RSA suivies par les travailleurs sociaux de la Caf dans le cadre de la référence unique déléguée par le Conseil Départemental.

Fait à Magnanville, le 25 juin 2015

| | | |
|---|---|--|
| pour l'Etat, | pour la Communauté d'Agglomération de Mantes-en- Yvelines, | pour la commune de Mantes-la- Jolie, |
| le Préfet des Yvelines, Erard CORBIN DE MANGOUX | le Président, Paul MARTINEZ | le Maire, Michel VIALAY |
| pour la commune de Mantes-la- Ville, | pour la commune de Limay, | pour le Procureur de la République près le TGI de Versailles, |
| le Maire, Cyril NAUTH | le Maire, Eric ROULOT | Vincent LESCLOUS |
| pour la Région Ile-de-France, | pour le Département des Yvelines, | pour Pôle Emploi, |
| le Président, Jean Paul HUCHON | le Président, Pierre BEDIER | Le Directeur territorial des Yvelines, Dominique de GRYSE |
| pour l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, | pour la Caisse des Dépôts et Consignations, | pour la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, |
| pour le Directeur général, la Déléguée territoriale des Yvelines, Monique REVELLI | le Directeur régional Ile-de-France, Régis PELISSIER | le Président, Alain RICHARD |
| pour la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, | pour ADOMA, | pour Coallia Résidence, |
| la Directrice, Elodie CLAIR | le Directeur régional Ile-de-France, Jean-Paul CLEMENT | le Directeur général, Franck CALDERINI |
| pour Coopération et Famille, | pour Emmaüs Habitat, | pour IRP, |
| la Directrice d'agence, Isabelle TOUZEAU | La Directrice générale, Nelly LORDEMUS | la Directrice générale, Sylvie RABINOVICI |
| pour Logement Francilien, | pour LOGIREP, | pour Mantes-en-Yvelines Habitat, |
| le Directeur régional Ouest, Nicolas BRUNET | Le Directeur général, Christian GIUGANTI | la Directrice générale, Françoise QUINTIN |
| pour OPIEVOY, | pour OSICA, | pour la SOVAL, |
| la Directrice territoriale Ouest, Véronique PERROD | le Directeur général, Jean-Alain STEINFELD | Le Directeur général, Stéphane WALLON |

**pour le recteur de l'académie
de Versailles,**

le Directeur académique adjoint,
Fred JEAN-CHARLES

ANNEXES

Annexe n°1 : Droit commun mobilisable

Annexe n°2 : Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Mantois

Annexe n°3 : Convention de gestion urbaine de proximité du Mantois 2015-2020

Annexe n°4 : Convention intercommunale pour articuler politique en matière de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville

Annexe n°5 : Engagements de l'Etat, des employeurs locaux et du service public local de l'emploi pour la mobilisation de contrats d'insertion de droit privé

Annexe n°6 : Pacte financier et fiscal de solidarité favorisant la solidarité intercommunale

Annexe n°7 : Contribution au diagnostic de la cohésion sociale et territoriale

Annexe n°8 : Lexique des abréviations

ANNEXE N°1

DROIT COMMUN MOBILISABLE

La mobilisation du droit commun constitue un axe majeur de la réforme de la politique de la ville et de la mise en œuvre des contrats de ville de nouvelle génération.

Elle s'entend sous une triple acception :

- la mobilisation de moyens financiers,
- la mobilisation de l'offre de services,
- l'adaptation qualitative des dispositifs, moyens et actions de droit commun pour prendre en compte les spécificités du territoire ou des publics.

Concernant l'Etat, 12 conventions nationales d'objectifs interministérielles précisent les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires :

- Convention triennale d'objectifs 2014-2016 avec le ministère de la Culture et de la Communication - 5 mars 2014
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Education nationale, le ministère délégué à la Réussite éducative et le ministère délégué à la Ville - 7 octobre 2013
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche - 7 juin 2013
- Convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013-2015 entre le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et le ministre délégué à la Ville - 25 avril 2013
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et le ministère délégué à la Ville - Janvier 2014
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère délégué à la Ville - 27 septembre 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Défense (Anciens combattants) - 15 juillet 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère de la Justice - 11 juillet 2013
- Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013-2015 entre le ministère du Droit des femmes et le ministère délégué à la Ville - mai 2013
- Convention d'objectifs 2013-2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la Santé et le ministère délégué à la Ville - 19 avril 2013
- Convention triennale d'objectifs 2013-2015 avec le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative - 4 avril 2013

Le plan d'actions annuel déclinera la mobilisation du droit commun de l'Etat et des opérateurs publics, auquel seront ajoutés les crédits spécifiques de la politique de la ville.

| | Agglomération | Limay "centre-sud" | Mantes-la-Jolie "Val Fourré" | Mantes-la-Ville "Merisiers- Plaisances" et "Domaine de la vallée" | TOTAL Quartiers Prioritaires | Bassin de vie du Mantois | Yvelines |
|--|---------------|------------------------------|--|---|------------------------------------|---|----------|
| Dotations Etat : | | | | | | | |
| DSU - Dotation de Solidarité Urbaine (2015) | - € | 826 525 € | 11 854 081 € | 1 327 879 € | 14 008 485 € | | |
| DDU - Dotation de Développement Urbain (2014) | - € | - € | 1 201 776 € | - € | 1 201 776 € | | |
| Direction Départementale de la Cohésion Sociale : | | | | | | | |
| dont jeunesse et vie associative | - € | - € | 15 500 € | - € | 15 500 € | | |
| dont prévention exclusion et familles vulnérables | 2 223 271 € | - € | - € | - € | 2 223 271 € | | |
| dont sport | - € | 12 800 € | 122 085 € | 28 600 € | 163 485 € | | |
| dont service civique | - € | 29 124 € | 198 608 € | 43 686 € | 271 418 € | | |
| DIRECCTE IDF/UT78 (BP 2014) | | | | | | | |
| Mission Locale du Mantois : | | | | | 1 492 289 € | 122 340 € | |
| | | | | | 272 416 € | | |
| <i>permanences</i> | | 3 fois par semaine | siège | permanence journalière 1/2j tournant sur 5 sites | | | |
| <i>subvention de fonctionnement (proratisée à 40% de jeunes suivis résidant en ZUS)</i> | | | | | 192 800 € | | |
| <i>subvention Emploi d'Avenir (proratisée à 40% de jeunes suivis résidant en ZUS)</i> | | | | | 36 288 € | | |
| <i>Allocation CIVIS versée aux jeunes (proratisée à 40% de jeunes suivis résidant en ZUS)</i> | | | | | 43 328 € | | |
| Maison de l'entreprise et de l'emploi Mantois Seine Aval : | | | | | | | |
| <i>subvention plan d'actions 2014</i> | | | | | | 122 340 € | |
| Insertion par l'Activité Economique : | | | | | | | |
| <i>Entreprise d'insertion</i> | | | | | 635 040 € | | |
| | | Recycl' Matelas 12 postes | Aptima - 22 postes Val Services - 29 postes | | | | |
| <i>Association Intermédiaire Chantier d'insertion</i> | | | | | 19 388 € | | |
| | | | AFPI - 14,8 postes Aptiprix / 8,5 postes | | 164 509 € | | |
| <i>Entreprise de travail temporaire d'insertion</i> | | | | | 128 520 € | | |
| | | | | Idée's intérim / 30 postes | | | |
| Pôle Emploi (agence de Mantes) | | | | | | | |
| bénéficiaires de prestations d'accompagnement renforcé (en 2014) | | | | | 1 256 € | | |
| bénéficiaires de prestations d'appui à la recherche d'emploi(en 2014) | | | | | 2 739 € | | |
| Bénéficiaires de formation sur financement PE (en 2014) | | | | | 554 € | | |
| Budget d'intervention (aide aux Demandeurs d'emploi en 2015) | | | | | 1 644 000 € | | |
| Subvention du Pôle emploi de Mantes à la Mission Locale (accompagnement socio professionnel des jeunes Demandeurs d'emploi) budget prévisionnel 2015 | | | | | 114 671 € | | |
| Contrats aidés : CUI-CAE (objectifs 2015) | | | | | | | |
| Contrats Unique d'insertion | | | | | | 500 CUI prescrits par Pôle Emploi en 2013 | |
| Emploi d'avenir (objectif 2015) | | | | | 51 EAV | 127 EAV | |
| Education Nationale - surcoût de l'éducation prioritaire | | | | | | | |
| (sur la base de l'année scolaire 2014/2015, déploiement des REP+ à la rentrée scolaire 2015) : | | 938 970 € | 5 019 192 € | 854 571 € | 6 812 733 € | | |
| 1er degré : | | | | | | | |
| Surcoût 1er degré : | | 11,25 ETP - 562 500 € | 7 ZIL REP+ 385 000 € 34,25 ETP - 1 712 500 € | 9 ETP - 450 000 € | 385 000 € 2 320 000 € | | |
| REP+ : | | | | | | | |
| REP+ | | | 3 collèges (13,15 ETP) 221 833 € | | 221 833 € | | |
| REP : | | | | | | | |
| REP | | 1 collège 176 667 € | 2 collèges (6,9 ETP) 413 333 € | 1 collège (2,56 ETP) 153 333 € | 743 333 € | | |
| Education prioritaire : | | | | | | | |
| <i>enseignants supplémentaires</i> | | | | | 165 000 € | | |
| | | - | 3 postes - 165 000 € | - | | | |
| <i>scolarisation des - 3 ans "plus de maîtres que de classes"</i> | | | | | 600 000 € | | |
| | | 2 ETP - 100 000 € | 3 maternelles 6 élémentaires - 8 ETP 400 000 € | 2 élémentaires - 2 ETP 100 000 € | | | |
| <i>"D'COL"</i> | | | | | 1 élémentaire | | |
| Accompagnement éducatif : | | | | | | | |
| <i>accompagnement éducatif collège</i> | | 53 596 € | 210 703 € | 59 111 € | 323 410 € | | |
| <i>accompagnement éducatif école élémentaire</i> | | 21 207 € | 118 489 € | 22 127 € | 161 823 € | | |
| Enseignants d'appui | | | | | | | |
| | | - | 9 postes - 495 000 € | - | 495 000 € | | |
| Coordonnateurs réseaux | | | | | | | |
| | | 0,5 postes - 25 000 € | 3 postes - 150 000 € | 0,5 postes - 25 000 € | 200 000 € | | |
| Service médico-social en faveur des élèves | | | | | | | |
| | | - | 3 infirmières - 1 assist sociale 180 000 € | 1 infirmière 45 000 € | 225 000 € | | |
| Accueil enfants allophones arrivants (UPE2A) | | | | | | | |
| | | | 3 collèges, 1 élémentaire | 1 collège hors REP 1 lycée | | | |
| Ouvrir l'école aux parents | | | | | | | |
| | | | 1 atelier à Clemenceau 1 projet pour rentrée 2015 | | | | |
| Ecole ouverte | | | | | | | |
| Dispositifs Relais (classe et atelier) | | 1 collège | 6 collèges 1 classe relais et 1 atelier 1 collège | | | | |
| Dispositif de Réussite Scolaire par Alternance (DSRA) | | | | | | | |
| Classe à Projet Artistique et Culturel | | | | | 1 collège | | |
| Mission de lutte contre le décrochage scolaire | | | | | | | |

| | Agglomération | Limay "centre-sud" | Mantes-la-Jolie "Val Fourré" | Mantes-la-Ville "Merisiers- Plaisances" et "Domaine de la vallée" | TOTAL Quartiers Prioritaires | Bassin de vie du Mantois | Yvelines |
|---|--------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|---|---|--|---|
| ARS | | | | | 260 571 € | | |
| Actions de prévention et de promotion de la santé : | | | | | 260 571 € | | |
| dont Médiateurs santé-social dans les FTM | | | | | | 1 médiateur pour les FTM du Mantois | 70 849 € pour les 10 FTM du 78 |
| Offre de soins ambulatoire : | | | | | | | |
| Maison de santé pluridisciplinaire | | | | | | | 380 000 € |
| Réseau Odyssee | | | | | | | 320 100 € pour les 5 MMG |
| Maison Médicale de Garde | | | | | | | paiement des forfaits de permanences : 144 450 € et 81 850 € |
| PDSA | | | | | | | |
| Etablissements médico-sociaux : | | | | | | | |
| 7 établissements pour personnes handicapées | | | | | | 849 places | |
| 5 établissements pour personnes âgées | | | | | | 274 places | |
| 5 établissements de santé | | | | | | 710 lits et 169 places | |
| Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (BP 2014) | 93 966 € | 1 347 350 € | 3 488 017 € | 1 226 783 € | 6 156 116 € | | |
| Petite enfance : | | | | | 4 558 715 € | | |
| Equipements d'accueil du jeune enfant | | 850 272 € | 2 099 836 € | 715 648 € | 3 665 756 € | | |
| Relais d'assistants maternels | | 23 641 € | 22 941 € | 34 558 € | 81 140 € | | |
| Contrat enfance jeunesse | | 112 709 € | 350 453 € | 190 657 € | 653 819 € | | |
| Classes passerelles | | | 45 500 € | | 45 500 € | | |
| Multi accueil Les Petits Lapins - accueil/insertion | | | 58 000 € | | 58 000 € | | |
| Système automatisé de comptage des présences (invest) | | | 32 900 € | | 32 900 € | | |
| Ludothèque (invest) | | | 21 600 € | | 21 600 € | | |
| Jeunesse : | | | | | 1 142 673 € | | |
| Accueil de loisirs sans hébergement - Aide spécifique rythmes éducatifs | | 216 962 € | 250 853 € | 136 783 € | 604 598 € | | |
| Contrat enfance jeunesse | | 129 625 € | 260 486 € | | 390 111 € | | |
| Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité | | 4 641 € | 49 357 € | | 53 998 € | | |
| FJT | 93 966 € | | | | 93 966 € | | |
| Parentalité : | | | | | 60 661 € | | |
| Lieu d'accueil enfants parents | | | 2 773 € | 3 438 € | 6 211 € | | |
| REAAP | | 9 500 € | 39 950 € | 5 000 € | 54 450 € | | |
| Insertion sociale : | | | | | | | |
| Centres sociaux | | | 253 368 € | 140 699 € | 394 067 € | | |
| Collectivités Locales et EPCI | prévisionnel 2015 : | référence 2014 : | | prévisionnel 2015 : | | | |
| | 1 000 000 € | 1 236 300 € | | 1 208 000 € | | | |
| Droit commun : | | | | | | | |
| centre de vie sociale | | - € | | 735 000 € | | | |
| réussite éducative | | 90 455 € | | 119 000 € | | | |
| parentalité | | 36 400 € | | 37 000 € | | | |
| sport, jeunesse, vie associative et sociale | | 680 845 € | | 79 000 € | | | |
| petite enfance | | 114 600 € | | 20 000 € | | | |
| affaires culturelles | | 59 300 € | | 68 000 € | | | |
| prévention délinquance | | 40 600 € | | 21 000 € | | | |
| emploi - insertion | 900 000 € | 11 000 € | | | | | |
| Soutien aux associations : | | 165 000 € | | 91 000 € | | | |
| Crédits spécifiques Politique de la Ville : | 100 000 € | 38 100 € | | 38 000 € | | | |
| Région Ile de France | | | | | | | |
| Droit commun | | | | | | | |
| Crédits spécifiques politique de la ville | | | | | en 2015, appels à projets spécifiques | | |
| Département des Yvelines | | | | | | | |
| Contrat Social de Territoire | - € | pour 2015- 2017, 1 022 425 € | pour 2014- 2016, 2 225 895 € | pour 2013- 2015, 1 658 758 € | | | |
| Crédits spécifiques Politique de la ville Etat 2014 (BOP 147) | 200 200 € | 111 345 € | 1 674 505 € | 345 050 € | 2 331 100 € | | |
| Axe 1 - Urbain et cadre de vie | - € | - € | 17 500 € | 5 000 € | 22 500 € | | |
| Axe 2 - Economie et Emploi | 117 700 € | 12 720 € | - € | 7 000 € | 137 420 € | | |
| développement économique | 105 700 € | - € | - € | - € | 105 700 € | | |
| emploi | 12 000 € | 12 720 € | - € | 7 000 € | 31 720 € | | |
| Axe 3 - Cohésion sociale | 17 500 € | 92 625 € | 937 285 € | 262 000 € | 1 309 410 € | | |
| éducation | - € | - € | 143 000 € | 4 500 € | 147 500 € | | |
| Programme de réussite éducative (PRE) | | 67 000 € | 369 160 € | 138 000 € | 574 160 € | | |
| Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) | | 4 125 € | 42 625 € | - € | 46 750 € | | |
| santé | - € | - € | 55 000 € | 35 000 € | 90 000 € | | |
| parentalité | - € | 2 500 € | 123 300 € | 23 500 € | 149 300 € | | |
| culture | - € | - € | 47 000 € | 20 000 € | 67 000 € | | |
| lien social | 17 500 € | 19 000 € | 157 200 € | 41 000 € | 234 700 € | | |
| Pilotage | 65 000 € | - € | - € | - € | 65 000 € | | |
| Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) | - € | 6 000 € | 78 920 € | 17 650 € | 102 570 € | | |
| Médiation - adultes relais | - € | - € | 640 800 € | 53 400 € | 694 200 € | | |
| | | | 17 ETP | 3 ETP | | | |
| | | | 36 conventions | 3 conventions | | | |

ANNEXE N°2

PROCOLE DE PREFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU MANTOIS

Le projet de renouvellement urbain du Mantois 2015-2020 a fait l'objet d'une élaboration partenariale et est adressée aux instances de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine pour approbation.

ANNEXE N°3

CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE DU MANTOIS 2015-2020

Le territoire est engagé depuis les années 2000 dans une démarche de gestion urbaine de proximité.

Cette démarche a été formalisée dans une première convention cadre de gestion urbaine de proximité pour la période 2006-2010. Sa conduite a été articulée avec le projet de rénovation urbaine et inscrite dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014.

Un nouveau conventionnement pour 2015-2020 a été élaboré de manière partenariale pour les quartiers prioritaires de Mantes-la-Jolie et Mantes-la-Ville. Cette nouvelle convention cadre s'articule autour de trois enjeux :

- assurer une durabilité des investissements en anticipant les modes de gestion,
- agir pour une gestion adaptée pour l'entretien et la propreté par une intervention de proximité,
- agir collectivement pour favoriser la sécurité et la tranquillité publique.

La convention est annexée ci-après.

A Limay, une démarche de gestion urbaine est menée depuis 2011 entre la ville et les bailleurs sociaux.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 15 octobre 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, cette convention sera déclinée opérationnellement et par quartier, et sera structurée en codifiant son organisation et ses méthodes de travail. Elle intégrera les travaux conduits dans les quartiers de Limay.

Cette déclinaison s'attachera à formuler par quartier les engagements de chacun des partenaires (Etat, communes, agglomération, bailleurs sociaux) permettant d'assurer un socle d'engagements de qualité de service.

Les actions conduites par les bailleurs sociaux et valorisées au titre de l'abattement de 30% de la TFPB seront incluses dans ces travaux. Le plan d'actions annuel du contrat de ville recensera également l'ensemble de ces actions.

ANNEXE N°4

CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR ARTICULER POLITIQUE EN MATIERE DE LOGEMENTS SOCIAUX AVEC LES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

L'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit la signature d'une convention déterminant des objectifs partagés en terme d'attribution de logements, de mutations, d'accompagnement social et de localisation du relogement des publics prioritaires.

Le territoire est organisé depuis plusieurs années pour lutter contre le modèle de la ville à deux vitesses en restaurant l'attractivité résidentielle des quartiers d'habitat social et faciliter l'accès au logement social à tous les ménages. La CAMY a été pionnière dans la mise en œuvre d'une politique intercommunale de gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux.

Cette politique a été formalisée au sein des successifs Programme Locaux de l'Habitat, et a permis d'accompagner le projet de rénovation urbaine. Elle est le fruit du partenariat local qui s'est construit dans la durée, et d'une vision intégrée des politiques publiques pour le redressement des quartiers.

Dans cette dynamique, le territoire souhaite poursuivre ce modèle d'intégration. L'engagement concomitant pour 2015-2020 du Programme Local de l'Habitat et du contrat de ville du Mantois est une opportunité pour conforter cette politique intercommunale de gestion de la demande et d'attribution des logements sociaux, et accroître la préservation des équilibres de peuplement.

Les travaux du PLH 2015-2020, engagés depuis le second semestre 2014, incluent l'objectif de définir une stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération, en cohérence avec les objectifs de construction et les enjeux de logement de tous les ménages. Cette stratégie tiendra naturellement compte des quartiers prioritaires de la politique de ville.

La finalisation et la validation du PLH sont attendues pour la fin du second semestre 2015.

ANNEXE N°5

ENGAGEMENTS DE L'ETAT, DES EMPLOYEURS LOCAUX ET DU SERVICE PUBLIC LOCAL DE L'EMPLOI POUR LA MOBILISATION DE CONTRATS D'INSERTION DE DROIT PRIVE

Les lois n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 et n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 ont respectivement institué le Contrat Unique d'Insertion (CUI) et les Emplois d'Avenir (EAV).

Ils concourent :

- pour le CUI, à faciliter l'insertion professionnelle des personnes en difficulté d'accès au marché du travail
- pour l'EAV à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification de jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans.

Ces deux dispositifs d'insertion professionnelle sont fortement utilisés par la Ville de Mantes-la-Jolie et les associations locales.

Ces recrutements contribuent d'une part à l'insertion professionnelle des habitants du territoire en difficulté d'accès à l'emploi et d'autre part permettent de répondre aux besoins en main d'œuvre des employeurs du secteur non marchand sur les métiers en tension et les métiers dont les perspectives d'emploi sont favorables.

Au 1^{er} trimestre 2015, la ville de Mantes-la-Jolie comptabilise 187 agents sous contrats de droit commun dont 53 personnes sous contrat Emploi d'Avenir et 134 sous contrat unique d'insertion. Elle compte également 7 agents recrutés sous convention adultes relais.

Avec les prescripteurs Pôle Emploi, la Mission Locale du Mantois, le département et Cap Emploi, la ville de Mantes-la-Jolie a organisé un dispositif de suivi et d'accompagnement des agents recrutés en CUI et EAV visant à leur construire un parcours d'insertion individualisé favorisant leur retour à l'emploi stable et durable. Ce dispositif comporte plusieurs volets et accorde une attention prioritaire à la formation, en lien avec le FLES et le CNPFT :

- la phase de prescription et d'accompagnement du public recruté lors de l'intégration au poste
- la mise en place d'un tutorat individuel pour chaque agent recruté
- l'élaboration d'un parcours individuel et accompagné
- les entretiens sur lieux de travail, conjoint avec le prescripteur
- un plan de formation individualisé
- l'accompagnement en fin de contrat

Ainsi, au 1^{er} trimestre 2015, 45 agents en contrat aidé de la ville de Mantes-la-Jolie ont suivi au moins un accompagnement de formation soit 1368 heures de formation l'équivalent de 30 plans de formation. Des projets sont en cours d'élaboration et de validation, telle la formation linguistique à visée professionnelle et la remise à niveau en vue de la préparation au concours d'ATSEM et d'auxiliaire de vie.

En faveur des agents sous contrats Emploi d'Avenir, un plan de formation qualifiant, en collaboration avec le C.N.F.P.T, est monté, notamment un enseignement concernant le rôle éducatif de l'ATSEM et un parcours « hygiène des locaux ».

Au-delà, le service Insertion, Apprentissage et Stage de la ville de Mantes-la-Jolie, met en place un processus d'accompagnement adapté, structuré et négocié auprès des salariés en C.U.I, à savoir :

- le développement des ressources personnelles,
- la recherche d'une posture favorable à la réussite des objectifs fixés de l'accompagnement,
- des entretiens individuels réguliers.

Les acteurs engagés dans ce plan d'actions souhaitent poursuivre leurs efforts pendant la durée du contrat de ville 2015-2020 en signant une convention d'objectifs fixant des engagements réciproques de recrutement et de financement de contrats d'insertion de droit privé (CUI, EAV).

Cette convention déterminera les publics cibles, l'offre de service en accompagnement et en formation que chaque employeur devra mettre en œuvre individuellement aux personnes recrutés, les modalités de coopération entre les partenaires, et un dispositif de suivi.

Les employeurs concernés sont la ville de Mantes-la-Jolie, les associations œuvrant par le recrutement de contrat aidé à la mise en œuvre du contrat de ville, et tout autre employeur de droit public.

Seront impliqués les prescripteurs du service public local de l'emploi – Pôle Emploi, mission locale, Cap emploi - et le département.

Dans le respect des engagements des employeurs précités, en lien avec les prescripteurs, L'Etat souhaite s'engager à reconnaître un droit de priorité au financement des contrats d'insertion en cas de modification de la stratégie régionale.

La ville de Mantes-la-Jolie souhaite s'engager à poursuivre le recrutement annuel de 200 agents sous contrats d'insertion de droit privé.

Le projet de convention sera élaboré et présenté pour validation à ses signataires dans le semestre suivant la signature du contrat de ville 2015-2020.

ANNEXE N°6

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE FAVORISANT LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

L'article 12 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 implique que les établissements publics de coopération intercommunale définissent les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités visant à réduire les disparités de charge et de recettes entre ces dernières.

La communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines a institué en septembre 2000 une dotation de solidarité communautaire concourant à ces objectifs.

Les critères de répartition entre les communes ont été validés lors du conseil communautaire du 26 septembre 2000 (délibération n°2000.100). Suite à la suppression de la taxe professionnelle, les critères de répartition ont été modifiés lors du conseil communautaire du 23 novembre 2010 (délibération n° 2010.098).

Cette dotation se répartit pour 90% de son montant en fonction de l'importance de la population et du potentiel fiscal des habitants ; pour 10% au prorata des bases de cotisation foncière des entreprises pour chaque commune.

Pour 2014, le montant total de la dotation s'élève à 762 245€.

ANNEXE N°7

CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC DE LA COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

ANNEXE N°8

LEXIQUE DES ABBREVIATIONS

ABSM : Association des Bailleurs Sociaux du Mantois
ACI : Atelier Chantier d'Insertion
ACSE : Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARCE : Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise
ARE : Allocation d'aide au Retour à l'Emploi
ARS : Agence Régionale de Santé
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
ASV : Atelier Santé Ville
AUDAS : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Seine Aval
ASVP : Agent de Surveillance de la Voie Publique
BGE : Boutique de Gestion pour Entreprendre
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAMY : Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCI : Commission de Coordination Intercommunale
CCM2 : Centre Commercial Mantes 2
CD : Conseil Départemental
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse
CEL : Contrat Educatif Local
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CHL : Coordination Handicap Local
CIO : Centre d'Information et d'Orientation
CIOP : Centre d'Information et d'Orientation Professionnelle
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLS : Contrat Local de Santé
CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMP : Centre Médico Psychologique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPE : Contrat de Performance Energétique
CPER : Contrat de Plan Etat Région
CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CREPI : Club Régional d'Entreprises Partenaires de l'Insertion
CRIF : Conseil Régional d'Ile de France
CST : Contrat Social de Territoire
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CVS : Centre de Vie Sociale
DALO : Droit Au Logement Opposable
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DDT : Direction Départementale des Territoires

DEFM : Demande d'Emploi en Fin de Mois
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRE : Dispositif de Réussite Educative
DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EAV : Emploi d'Avenir
ECLAIR : programme Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite
EPAMSA : Etablissement Public d'Aménagement Mantois Seine Aval
EPLÉ : Etablissement Public Local d'Enseignement
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FIPD : Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
FSE : Fonds Social Européen
GEIQ : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
IAE : Insertion par l'Activité Economique
IUT : Institut Universitaire de Technologie
Loi ALUR : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
MDEE : Maison des Entreprises et de l'Emploi
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
NQT : Nos Quartiers ont du Talent
OIN : Opération d'Intérêt National
ONZUS : Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat
OTV : Opération Tranquillité Vacances
PACE : Point d'Accès à la Création d'Entreprise
PAD : Point d'Accès aux Droits
PASS : Permanence d'Accès aux Soins et de Santé
PIC Urban : Programme d'Initiative Communautaire Urban (fonds européens - 1994/1999)
PIG : Programme d'Intérêt Général
PIR : Projet d'Intérêt Régional
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH : Programme Local de l'Habitat
PMY : Projet Mantes en Yvelines
PNRU : Plan National de Rénovation Urbaine
POPAC : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété
PRE : Programme de Réussite Educative
PRU : Projet de Rénovation Urbaine
PUI : Projet Urbain Intégré (fonds européens 2007-2013)
RAN : Remise A Niveau
REAAP : Réseau d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité
REP : Réseau d'Education Prioritaire
RRS : Réseau de Réussite Scolaire
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SLPD : Stratégie Locale de Prévention de la Délinquance
SMM : Syndicat Mixte du Mantois
STE : Stratégie Territoriale pour l'Emploi
TCSP : Transport en Commun en Site Propre
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TIG : Travaux d'Intérêt Général
UPAA : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones
ZEP : Zone d'Education Prioritaire
ZFU : Zone Franche Urbaine
ZSP : Zone de Sécurité Prioritaire
ZUS : Zone Urbaine Sensible